



L'EMPLOI, LE CHOMAGE ET LES CONDITIONS D'ACTIVITE AU GABON EN 2024

RESULTATS DE LA DEUXIEME ENQUETE NATIONALE SUR L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

RAPPORT DE SYNTHESE

Avec l'appui technique et financier



Libreville, le 29 avril 2026

SOMMAIRE

Liste des tableaux	6
Liste des graphiques	8
Sigles et abréviations	9
Avant-propos	10
Résumé exécutif	11
Introduction	17
CHAPITRE 1 - CONTEXTE, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE	19
1.1 Présentation du pays	19
1.2 Contexte socio-économique du pays	20
1.3 Dispositif institutionnel de l'emploi	21
1.3.1 Politique gouvernementale de promotion de l'emploi	21
1.3.2 Cadre institutionnel de la mise en œuvre des politiques publiques pour la promotion de l'emploi	22
1.4 Présentation de l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage de 2024	22
1.4.1 Champ social de l'enquête	23
1.4.2 Base de sondage et échantillonnage	23
1.4.3 Outils de collecte	23
1.4.4 Collecte de données	24
1.4.5 Limites de la méthodologie de l'enquête	24
CHAPITRE 2 : CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES	26
2.1 Caractéristiques des ménages	26
2.1.1 Taille moyenne des ménages selon la province et le milieu de résidence	26
2.1.2 Taille moyenne des ménages selon les caractéristiques socio-économiques des chefs de ménages	26
2.2 Caractéristiques démographiques	27
2.2.1 Structure de la population selon l'âge et le sexe	27
2.2.2 Structure de la population selon la province et le milieu de résidence	28
2.3 Niveau d'instruction	29
2.3.1 Niveau d'instruction de la population selon la province	29
2.3.2 Niveau d'instruction de la population selon le milieu de résidence et le sexe	30
2.4 Scolarisation, alphabétisation et formation professionnelle	30
2.4.1 Scolarisation primaire	31
2.4.2 Scolarisation secondaire	32
2.4.3 Alphabétisation	33

2.4.4	Formation professionnelle	34
2.5	Dynamique migratoire.....	36
2.5.1	Statut migratoire selon la province et le milieu de résidence	36
2.5.2	Statut migratoire selon les caractéristiques démographiques et socio-économiques	37
2.5.3	Migration internationale	37
CHAPITRE 3 : MARCHE DU TRAVAIL ET SITUATION D'ACTIVITE DE LA POPULATION		39
3.1	Principaux concepts.....	39
3.2	Situation d'activité de la population.....	40
3.3	Participation à la main-d'œuvre.....	41
3.4	Emploi.....	42
3.4.1	Taux d'emploi	42
3.4.2	Emploi précaire	45
3.4.3	Emploi dans les secteurs formel, informel et dans les ménages	46
3.4.4	Emploi formel et emploi informel.....	47
3.4.5	Durabilité de l'emploi	48
3.4.6	Emploi et secteurs institutionnels	49
3.4.7	Bilan de l'emploi	50
3.5	Chômage et sous-emploi lié au temps de travail.....	51
3.5.1	Niveau du chômage	51
3.5.2	Profil des primo-demandeurs d'emploi et des anciens actifs occupés	52
3.5.3	Aspirations des chômeurs	54
3.5.4	Moyens de recherche d'emploi des chômeurs	54
3.5.5	Sous-emploi lié au temps de travail.....	56
3.6	Revenu du travail et ses principales caractéristiques.....	57
3.6.1	Revenu mensuel	57
3.6.2	Taux de bas salaire et taux de salaire inférieur au Revenu Minimum Mensuel.....	58
3.6.3	Conditions d'activités	59
3.7	Population hors main-d'œuvre.....	60
CHAPITRE 4 : FEMMES ET JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL		62
4.1	Femmes et marché du travail.....	62
4.1.1	Egalité des chances sur le marché du travail selon le genre	62
4.1.2	Contribution des femmes aux activités économiques	63
4.2	Insertion des jeunes sur le marché du travail.....	64
4.2.1	Participation des jeunes à la main-d'œuvre	64
4.2.2	Jeunes ni aux études ni à l'emploi.....	65

4.2.3	Chômage des jeunes	67
4.2.4	Profil des jeunes primo-demandeurs d'emploi	68
4.2.5	Emploi des jeunes	69
4.2.6	Emploi formel et emploi informel des jeunes	71
4.2.7	Professions et branches d'activité des jeunes	72
CHAPITRE 5 : SITUATION DE HANDICAP ET MARCHÉ DU TRAVAIL		74
5.1	Identification des personnes vivant avec un handicap	74
5.2	Situation d'emploi des personnes vivant avec un handicap	76
5.2.1	Situation d'activité des personnes vivant avec un handicap	76
5.2.2	Participation à la main-d'œuvre	77
5.2.3	Principales professions des personnes vivant avec un handicap	78
CHAPITRE 6 : PRINCIPAUX FACTEURS DÉTERMINANTS DE L'ACCES A L'EMPLOI		80
6.1	Analyse prédictive de l'accès des chômeurs à l'emploi	80
6.2	Facteurs déterminants de l'accès des inactifs à l'emploi	81
6.3	Exemple type d'un jeune chômeur et d'un inactif de 15-35 ans	84
6.3.1	Probabilité d'obtention de l'emploi par une jeune femme chômeuse de 23 ans	84
6.3.2	Probabilité d'obtention de l'emploi par un jeune homme inactif de 32 ans	85
CHAPITRE 7 : TRAJECTOIRES ET PERSPECTIVES		86
7.1	Mobilité scolaire	86
7.2	Mobilité professionnelle	87
7.2.1	Par rapport au secteur d'activité des parents	87
7.2.2	Par rapport à la catégorie socioprofessionnelle des parents	88
7.3	Perspectives	89
7.3.1	Emploi désiré	89
7.3.2	Projets d'emploi des jeunes de 15-35 ans	90
CHAPITRE 8 : PERCEPTION ET VECU DU TRAVAIL DÉCENT		92
8.1	Emploi productif et convenablement rémunéré	92
8.2	Protection et sécurité sur le lieu de travail	94
8.3	Droits au travail	95
8.3.1	Droits à la protection sociale des travailleurs et de leurs familles	95
8.3.2	Droits de retraite et de licenciement	95
8.3.3	Droits à la non-discrimination et à l'égalité de chance	96
8.4	Dialogue social	97
8.5	Équité et conditions de vie	97
8.5.1	Participation à la prise de décision et équitabilité de rémunération	98
8.5.2	Bien-être au travail	99

8.6 Perception de la satisfaction globale au travail.....	100
Conclusion	102
Annexe 1 : Récapitulatif des indicateurs du marché du travail.....	104
Annexe 2 : Indicateurs du marché du travail pour les personnes âgées de 16 ans et plus	105
Annexe 3 : Effectif des ménages réellement enquêtés selon les strates	108
Annexe 4 : Note de calcul des coefficients de pondération spatiale des ménages	109
Annexe 5 : Note sur l'estimation des revenus du travail	110
Annexe 6 : Note sur le calcul des indices de ségrégation des femmes en emploi selon le secteur institutionnel et la branche d'activité	111
Annexe 7 : Note sur les tests de validation du modèle de régression logistique multinomiale	112
Annexe 8 : Le personnel de l'ENEC 2024	114

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 01 : Résultats méthodologiques de l'enquête	25
Tableau 02 : Requalification de la précision du taux de chômage estimé	25
Tableau 03 : Taille moyenne des ménages selon la province et le milieu de résidence	26
Tableau 04 : Taille moyenne des ménages selon les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage et le milieu de résidence	27
Tableau 05 : Structure de la population selon la province et le milieu de résidence (%)	28
Tableau 06 : Niveau d'instruction de la population de 5 ans et plus selon la province (%)	29
Tableau 07 : Niveau d'instruction de la population de 5 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe (%)	30
Tableau 08 : Taux brut et taux net de scolarisation au primaire selon la province et le milieu de résidence (%)	31
Tableau 09 : Taux brut et taux net de scolarisation au primaire selon le sexe et le milieu de résidence (%)	32
Tableau 10 : Taux brut et taux net de scolarisation au secondaire selon la province et le milieu de résidence (%)	32
Tableau 11 : Taux brut et taux net de scolarisation au secondaire selon le sexe et le milieu de résidence (%)	33
Tableau 12 : Taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15-24 ans selon le milieu de résidence, la province et le sexe (%)	34
Tableau 13 : Formation de la population de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe (%)	35
Tableau 14 : Statut migratoire de la population selon la province et le milieu de résidence	36
Tableau 15 : Statut migratoire de la population selon les caractéristiques démographiques et socio-économiques et le milieu de résidence (%)	37
Tableau 16 : Caractéristiques socio-économiques des migrants provenant de l'étranger (%)	38
Tableau 17 : Principales raisons de la migration étrangère selon le sexe des migrants	38
Tableau 18 : Récapitulatif de la situation du marché du travail	40
Tableau 19 : Taux de participation à la main-d'œuvre selon les caractéristiques socio-économiques (%)	42
Tableau 20 : Taux d'emploi selon les provinces des personnes âgées de 15 ans et plus (%)	44
Tableau 21 : Taux d'emploi selon les caractéristiques et socio-économiques des personnes âgées de 15 ans et plus (%)	44
Tableau 22 : Emplois précaires selon les caractéristiques socio-économiques (%)	45
Tableau 23 : Emploi selon le secteur institutionnel et les caractéristiques socioéconomiques (%)	46
Tableau 24 : Type d'emploi selon les caractéristiques socio-économiques des actifs occupés (%)	48
Tableau 25 : Nombre moyen d'années effectuées dans l'emploi principal	49
Tableau 26 : Principaux acteurs de l'offre d'emploi	50
Tableau 27 : Bilan de l'emploi au Gabon	50
Tableau 28 : Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus selon les caractéristiques socio-économiques (%)	51
Tableau 29 : Profil des chômeurs primo-demandeurs et anciens actifs (%)	53
Tableau 30 : Principales attentes des chômeurs suivant leurs profils	54
Tableau 31 : Moyens de recherche d'emploi par les chômeurs	55
Tableau 32 : Taux de sous-emploi lié au temps de travail	57
Tableau 33 : Nombre moyen d'années d'études et revenu mensuel moyen selon les caractéristiques des actifs occupés	58

Tableau 34 : Taux de bas salaire selon le sexe, le secteur institutionnel et l'activité	59
Tableau 35 : Taux de syndicalisation des travailleurs (%)	59
Tableau 36 : Population hors main-d'œuvre selon les caractéristiques socio-économiques (%)	60
Tableau 37 : Ratio femme/homme en emploi selon le secteur institutionnel	62
Tableau 38 : Contribution des femmes aux activités économiques (%)	64
Tableau 39 : Taux de participation des jeunes de 15-35 ans à la main-d'œuvre (%)	65
Tableau 40 : Jeunes de 15-35 ans ni aux études ni à l'emploi (%)	67
Tableau 41 : Taux de chômage des jeunes de 15-35 ans (%)	68
Tableau 42 : Profil des jeunes chômeurs primo-demandeurs (%)	69
Tableau 43 : Taux d'emploi des jeunes de 15-35 ans (%)	71
Tableau 44 : Type d'emploi exercé par les jeunes de 15-35 ans (%)	72
Tableau 45 : Profession et branche d'activité des jeunes de 15-35 ans (%)	73
Tableau 46 : Personnes vivant avec un handicap selon le type de handicap et l'échelle des difficultés (%)	76
Tableau 47 : Situation du marché du travail des personnes vivant avec un handicap	76
Tableau 48 : Taux de participation à la main-d'œuvre des personnes vivant avec un handicap (%)	78
Tableau 49 : Professions et métiers des personnes vivant avec un handicap (%)	79
Tableau 50 : Résultats de l'analyse de régression logistique multinomiale de la situation d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus (Personne au chômage)	81
Tableau 51 : Résultats de l'analyse de régression logistique multinomiale de la situation d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus (Personne hors main-d'œuvre)	83
Tableau 52 : Probabilité d'obtention d'emploi d'une jeune femme de 23 ans au chômage	84
Tableau 53 : Probabilité d'obtention d'emploi de jeune homme inactif de 32 ans	85
Tableau 54 : Nombre moyen d'années d'études des enfants de plus de 15 ans et des parents selon les caractéristiques des enfants	87
Tableau 55 : Mobilité intergénérationnelle des secteurs d'activité entre le père/la mère et l'enfant de 15 ans et plus actifs occupés	88
Tableau 56 : Mobilité intergénérationnelle des catégories socioprofessionnelles entre le père/la mère et l'enfant de 15 ans et plus actifs occupés.	89
Tableau 57 : Emplois désirés par les individus actifs occupés de 15 ans et plus selon la catégorie socioprofessionnelle actuelle et celle désirée (%)	89
Tableau 58 : Emploi désiré par les individus actifs occupés de 15 ans et plus selon le secteur institutionnel (%)	90
Tableau 59 : Projets d'emploi des jeunes de 15 à 35 ans	91
Tableau 60 : Appréciation du temps et du rythme de travail selon le sexe (%)	92
Tableau 61 : Appréciation de la rémunération, de la promotion dans l'emploi et de la liberté de choix selon le sexe (%)	93
Tableau 62 : Appréciation des mesures de protection et de sécurité selon le sexe (%)	94
Tableau 63 : Appréciation des droits de protection sociale et de sécurité au travail selon le sexe (%)	95
Tableau 64 : Appréciation des droits de retraite et de licenciement selon le sexe (%)	96
Tableau 65 : Appréciation de la discrimination et la stigmatisation selon le sexe (%)	96
Tableau 66 : Appréciation de l'environnement de travail et de la liberté d'expression selon le sexe (%) ..	97
Tableau 67 : Participation des travailleurs à la prise de décision et équité de la rémunération selon le sexe (%)	98
Tableau 68 : Perception du bien-être des travailleurs selon le sexe (%)	99
Tableau 69 : Qualification du travail décent et satisfaction personnelle selon le sexe (%)	101

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 01 : Subdivisions provinciales du Gabon	19
Figure 02 : Évolution du PIB et de l'inflation sur la période de 2010 à 2024	21
Figure 03 : Pyramide des âges de la population (%)	28
Figure 04 : Structure de la population en % selon la province et le milieu de résidence	29
Figure 05 : Taux de participation à la main-d'œuvre des personnes âgées de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe (%)	41
Figure 06 : Taux d'emploi des personnes âgées de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe (%)	43
Figure 07 : Contribution des secteurs institutionnels à la création d'emploi (%)	49
Figure 08 : Taux de chômage des 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe (%)	52
Figure 09 : Taux de sous-emploi lié au temps de travail des 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe (%)	56
Figure 10 : Nombre moyen d'années d'études et revenu moyen (10 000 FCFA)	57
selon la Catégorie Socio- Professionnelle (CSP)	57
Figure 11 : Contribution des femmes de 15-64 ans aux activités économiques selon le niveau d'instruction (%)	63
Figure 12 : Taux de participation à la main-d'œuvre des jeunes de 15-35 ans (%)	65
Figure 13 : Jeunes de 15-35 ans ni aux études ni à l'emploi selon le niveau d'instruction, le milieu de résidence et le sexe (%)	66
Figure 14 : Taux de chômage des jeunes de 15-35 ans selon les strates (%)	68
Figure 15 : Taux d'emploi des jeunes de 15-35 ans selon le milieu de résidence et le sexe (%)	70
Figure 16 : Effectif des personnes vivant avec un handicap	75
Figure 17 : Taux de participation à la main-d'œuvre des personnes de 15 ans et plus vivant avec un handicap selon le type de handicap (%)	77
Figure 18 : Perception de la satisfaction du travail par des salariés et travailleurs indépendants selon le sexe (%)	100

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAC	Baccalauréat
BIT	Bureau International du Travail
CAPI	Collecte de Données Assistée par l'Informatique
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
Cf	Confère
CITI	Classification Internationale Type par Industrie
CITP	Classification Internationale Type des Professions
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COVID19	Corona Virus 2019
CTRI	Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions
DGE	Direction Générale de l'Emploi
DGS	Direction Générale de la Statistique
ENEC	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage
FCFA	Franc CFA de l'Afrique Centrale
Gallup	Entreprise internationale de sondages, d'études d'opinion et de conseil en management.
IJA	Initiative Jeunesse Autonome
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNCD	Plan National de Croissance et de Développement
PNDT	Plan National de Développement de la Transition
PNPE	Pôle National de Promotion de l'Emploi
PSEI	Plan Sectoriel de l'Education Intérimaire
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
RGPL	Recensement Général de la Population et des Logements
RMM	Revenu Minimum Mensuel
SD	Secteur de Dénombrement
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
UPI	Unité de Production Informelle

AVANT-PROPOS

C'est avec un sentiment de fierté et de responsabilité que je vous présente le rapport d'analyse de l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC), édition de 2024. Conduite par la Direction Générale de l'Emploi (DGE), avec l'appui technique de la Direction Générale de la Statistique (DGS) du Ministère de la Planification et de la Prospective, cette enquête constitue une étape majeure dans notre démarche de compréhension approfondie du marché du travail gabonais.

L'ENEC 2024 s'inscrit dans la volonté constante du Gouvernement de disposer de données fiables et actualisées afin de bâtir des politiques publiques efficaces, inclusives et durables. Le rapport qui en découle présente une analyse détaillée, à l'échelle nationale, de plusieurs aspects clés de la situation professionnelle des individus : le statut d'emploi, la profession, le niveau de qualification, les conditions et les horaires de travail, ainsi que le taux et les caractéristiques du chômage et la recherche d'emploi. Ces informations sont fondamentales pour orienter nos actions en faveur de l'emploi, réduire la pauvreté et favoriser une croissance inclusive.

Le rapport met en lumière plusieurs enjeux majeurs auxquels nous devons faire face. Parmi eux, la persistance du chômage chez les jeunes, l'insuffisance de l'emploi formel, ainsi que des disparités régionales et sectorielles qui nécessitent une attention particulière. Ces résultats doivent nous encourager à renforcer nos efforts pour créer davantage d'opportunités, améliorer la qualité de l'emploi et favoriser l'inclusion de tous les citoyens dans la dynamique économique.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les équipes qui ont œuvré à la réalisation de cette enquête, ainsi que l'ensemble des partenaires qui ont soutenu cette initiative. Leur implication témoigne de la volonté commune de faire du Gabon un pays où chaque citoyen peut espérer un avenir professionnel digne et épanouissant.

Je reste convaincue que les données présentées dans ce rapport seront une base solide pour élaborer des politiques publiques ambitieuses, adaptées aux défis de notre époque, afin de garantir à chaque Gabonais la possibilité d'accéder à un emploi digne et durable et traduire ainsi en actes concrets le projet de société de **Son Excellence, Monsieur Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.**

Je souhaite que les résultats présentés dans ce rapport contribuent à alimenter le débat public et à orienter efficacement nos actions pour le plein emploi.

**Le Ministre du Travail, du Plein Emploi, du Dialogue Social
et de la Formation Professionnelle**



Jacqueline ILOGUE, épouse BIGNOUMBA

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC), édition de 2024, dont les résultats sont présentés ici, est la deuxième du genre après celle de 2010. Elle répond à une urgence du Gouvernement gabonais de disposer des indicateurs à jour sur le marché du travail, surtout lorsqu'on cherche à évaluer les nouvelles politiques relatives à un emploi décent qui offre un revenu équitable, des conditions de travail sûres, une protection sociale et le respect des droits fondamentaux du travailleur.

Les statistiques et les principaux indicateurs présentés dans ce rapport d'analyse constituent un socle pour les enjeux et les défis liés à l'emploi décent, à l'employabilité des jeunes et des femmes, à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

L'enquête a couvert les principaux pans démographiques, sociaux et économiques permettant d'évaluer les politiques nationales de la population, l'aménagement du territoire, l'urbanisation, les dynamiques migratoires, la scolarisation et l'alphabétisation, en relation avec le marché du travail. Il est analysé notamment les différentes questions d'emploi, du chômage et de la main-d'œuvre. Un modèle d'analyse de régression logistique multinomiale a aussi permis de déterminer les principaux facteurs d'accès des chômeurs et des personnes en situation d'inactivité à l'emploi. Toutes les analyses des questions de l'emploi ont couvert des personnes âgées de 15 ans et plus.

Le pays a pris des dispositions légales récentes pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, en particulier des jeunes. En effet, le Gabon est un pays à forts taux de scolarisation et d'alphabétisation. Le pays attire aussi une migration de la main-d'œuvre étrangère, notamment provenant des régions d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Il fait également face à un fort taux de migration interne, essentiellement du milieu rural vers les villes. Le taux d'urbanisation dépasse 85%.

La population âgée de 15 ans et plus représente 62,1% de la population totale. Sur cette frange de la population, la main-d'œuvre qui est constituée des personnes en emploi et celles qui sont au chômage, est estimée à 49,5%, contre 48,7% en 2010. Cette main-d'œuvre est répartie entre 54,6% d'hommes et 45,4% de femmes. Elle est à 85,8% concentrée en milieu urbain.

La part de la population âgée de 15 ans et plus en 2024, ayant un emploi, est de 40,9%. En 2010, ce ratio était estimé à 38,8%. En 2024, près d'un homme sur deux (47,1%) a un emploi contre 33,5% pour les femmes. Près de neuf emplois sur dix (86,5%) sont informels et ne sont pas couverts par la sécurité sociale. Une proportion de 33,8% de ces emplois sont fournis par des unités de production formelles. Le secteur institutionnel non agricole contribue à 84,7% à l'ensemble des emplois. De façon générale, les principaux acteurs de la création d'emplois sont l'administration publique (19,6%), le secteur privé informel (46,8%) et le secteur privé formel (25,4%).

S'agissant du chômage, le taux est de 17,4% et est en baisse par rapport à l'année 2010, où ce taux était de 20,4% de la population active. Le taux de chômage en milieu urbain est de 19,3%, et frappe 21,4% de femmes faisant partie de la main-d'œuvre, contre 14,1% d'hommes. De façon générale, les chômeurs au Gabon passent une longue durée dans cette situation avant de trouver un emploi. Ainsi, 58,1% de chômeurs passent 1 à 4 ans à la recherche d'un emploi. Les primo-demandeurs ont en moyenne 10,4 années d'études et restent au chômage pendant 3,6 ans. La situation des anciens actifs est moins alarmante, avec 9,3 années d'études et 1,8 an de chômage.

Concernant les femmes primo-demandeurs d'emploi, elles ont en moyenne 10,1 années d'études et vivent sans emploi pendant 3,8 ans. Par contre, les hommes primo-demandeurs ont effectué 10,9 années d'études et passent 3,3 ans au chômage. La durée du chômage semble décroissante en fonction du nombre d'années d'études. Ainsi, les primo-demandeurs ayant au plus le niveau d'étude primaire, passent plus de 5 ans au chômage. Alors que les primo-demandeurs qui ont atteint un niveau d'étude supérieure, vivent dans le chômage pendant 2,6 ans.

Les données sur les revenus du travail sont à prendre avec précautions, compte tenu du caractère réticent des travailleurs à déclarer leur revenu. Le revenu mensuel moyen du travail est estimé à 236 328 FCFA pour un individu ayant effectué 9,7 années d'études avec succès. Les hommes ont une durée moyenne d'étude de 10,2 ans et gagnent 258 430 FCFA, contre 9 ans d'études et 202 821 FCFA pour les femmes.

Les rémunérations les plus élevées sont payées aux cadres supérieurs et moyens. Ces derniers ont, à leur actif, 14,2 années d'études et perçoivent 422 797 FCFA. En bas de la catégorie socioprofessionnelle se trouvent les chefs d'unités de production informelles, qui ont 8,1 ans d'étude et sont rémunérées à 169 496 FCFA. Dans l'ensemble, 10,3% de travailleurs Gabonais perçoivent un bas salaire, tandis que 39,1% gagnent un revenu mensuel inférieur au RMM. Les taux de revenu inférieur au RMM sont respectivement de 50,1% et 44,8% dans le secteur privé informel et dans les ménages employeurs.

L'emploi des populations vulnérables, telles que les femmes et les jeunes, est un défi de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE). Dans l'ensemble, 80 femmes sont pourvues d'emplois pour 100 hommes. Les femmes sont surtout moins employées dans l'industrie mais sont beaucoup plus présentes dans l'agriculture et presque en effectif égal avec les hommes dans les secteurs de commerce et du service.

Les jeunes de 15-35 ans disponibles sur le marché du travail, soit en tant que chômeurs ou actifs occupés, représentent de 34,6% de la population en âge de travailler. Ce taux de participation des jeunes de 15-35 ans à la main-d'œuvre, est plus élevé en milieu rural (43,3%) et pour les hommes (40,8%).

Par ailleurs, le taux de participation à la main-d'œuvre des jeunes qui est de loin, le plus élevé, est celui des migrants externes, soit 58,8%, notamment en milieu rural, ce taux est passé à 72,4%. En considérant le niveau d'instruction, le taux de participation à la main-d'œuvre évolue en dents de scie. Le plus élevé est observé pour les personnes ayant un niveau d'étude primaire, soit 44,1%, tandis les personnes qui ont le niveau d'étude supérieur ont un taux de 39,4%.

Une autre préoccupation est la proportion de 32,6% de jeunes de 15-35 ans qui ne sont ni à l'emploi ni aux études. Une proportion de 38,7% de jeunes filles vivent cette situation. En outre, le taux de chômage des jeunes est de 30,5%. Tandis que le taux de chômage des jeunes filles est de 39,3%. Le chômage touche 43,4% des jeunes qui ont fait des études supérieures et 36,4% des jeunes non migrants.

Les jeunes primo-demandeurs d'emploi restent en moyenne 3,1 ans au chômage alors qu'ils ont effectué 10,8 années d'études. Les jeunes garçons ont un net avantage sur les filles. Ils sont 40,3% des primo-demandeurs, mais ils ont effectué 11,1 ans d'étude et passent 2,8 ans dans le chômage. Les migrants externes faiblement représentés parmi les jeunes primo-demandeurs (2,1%), passent moins de temps à étudier et moins de temps dans le chômage, soient respectivement 9,2 ans et 1,7 ans.

Par ailleurs, les jeunes primo-demandeurs ayant au plus le niveau d'étude primaire, passent près de 5 ans dans le chômage contre 2,3 ans chez ceux qui ont atteint un niveau d'étude supérieure, illustrant

ainsi l'exigence actuelle du marché du travail en matière de qualification professionnelle.

En 2024, le taux d'emploi des jeunes de 15-35 ans est estimé à 24%. Ce taux d'emploi est plus élevé en milieu rural (36,5%) et chez les jeunes garçons (31,3%). Par ailleurs, les jeunes migrants externes, ont atteint un taux d'emploi de 51,4%. L'accès à l'emploi semble plus favorable aux jeunes qui ont fait moins d'étude. Moins d'un jeune sur dix (9,7%) exerce un emploi formel. Toutefois, il est relevé que 17,7% des jeunes ayant effectué des études supérieures exercent des emplois formels.

Les migrants externes sont à peine 6,6% à occuper des emplois formels. Les jeunes sont respectivement 33,6%, 14,5% et 18,2% à exercer les groupes de professions tels que le personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs, les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat et les professions élémentaires. Par contre, très peu de jeunes exercent des professions intellectuelles et scientifiques, soit 7,2%, encore moins en tant que directeurs, cadres de direction et gérants, le taux étant de 1,8%.

L'analyse a aussi porté sur la situation d'emploi des personnes vivant avec un handicap. Le nombre total de cas de handicaps est estimé à 337 809 dans la population âgée de 15 ans et plus, vivant avec un handicap. Dans l'ensemble, la plupart des personnes ont déclaré avoir des difficultés pour voir, même avec des lunettes (188 189 personnes, soit 9,2%), pour marcher ou pour se déplacer (71 024 personnes, soit 3,5%), d'entendre même avec une prothèse auditive (35 340 personnes, soit 1,7%), de se rappeler certaines choses (30 631 personnes, soit 1,5%), de réfléchir (27 338 personnes, soit 1,4%) et pour entendre et parler (25 117 personnes, soit 1,4%).

Les effectifs sur le marché du travail, c'est-à-dire la main-d'œuvre (l'emploi et le chômage), concernent les personnes vivant avec un handicap moteur, visuel ou à moindre degré, auditif. Les taux d'emploi de ces trois catégories s'élèvent respectivement à 32,2%, 43,5% et 24,8%. Toujours, pour ces trois catégories, les taux de chômage sont respectivement de 11,5%, 14,9% et 14,5%.

Le taux de participation à la main-d'œuvre des personnes vivant avec un handicap est de 39,8% contre 49,5% pour l'ensemble du pays. Ce taux est plus élevé pour les personnes en situation de handicap visuel, soit 51,2%. Il est aussi important pour les personnes vivant avec un handicap moteur (36,3%).

Les personnes vivant avec un handicap, exercent principalement des métiers faisant partie des groupes de professions suivants :

- employés de type administratif, un groupe dans lequel, on retrouve respectivement 10,3% et 10,8% des personnes vivant avec un handicap moteur ou mental ;
- personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs ; plus de 13% à 40% des différentes catégories de personnes en situation de handicap exercent des métiers de ce groupe ;
- agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ; ces métiers occupent entre 18% et 53% des personnes vivant avec un handicap de toutes les catégories.

Par ailleurs, 6,9% de personnes vivant avec un handicap moteur ont des professions de directeurs, cadres de direction et gérants.

Les villes de Libreville, de Port Gentil et d'Owendo demeurent les principaux pôles d'emploi. Toutefois, la ville d'Akanda, en pleine transformation offre aux chômeurs, 68% de chance de plus d'avoir un emploi que ceux qui vivent dans la capitale. Les chercheurs d'emploi qui se trouvent dans les autres provinces ont moins de chance d'avoir de l'emploi par rapport à ceux qui habitent dans ces principales villes. Ceci

s'explique par le fait que les canaux de recherche d'emploi à l'intérieur du pays ne satisfont pas aux besoins des chômeurs.

Les hommes chômeurs ont un peu moins de chance que les femmes dans la même situation, d'obtenir de l'emploi. En effet, les hommes sont relativement plus nombreux à chercher du travail et sont exigeants sur la qualité de l'emploi recherché. Les femmes sont par contre, plus nombreuses dans le secteur informel dont l'accès est moins difficile que dans le secteur moderne.

La chance d'un chômeur d'accéder à l'emploi est dégressive en fonction de son âge. Ainsi, les jeunes de 15-24 ans ont plus de chance d'avoir un emploi. Au-delà de cette tranche d'âge, la probabilité d'un individu d'obtenir un emploi est inférieure à 50%. A l'inverse, les chômeurs ayant au moins un niveau d'étude primaire ont plus de 60% de chance d'obtenir un emploi par rapport aux chômeurs non instruits.

La pression du marché du travail offre 56% de chances de plus aux chômeurs célibataires, qui sont libres des charges familiales par rapport aux mariés, aux veufs et aux divorcés, de devenir des actifs occupés. Par contre, la migration, qu'elle soit interne ou étrangère, ne semble pas être un atout positif pour un chômeur d'accéder à l'emploi. Le chômeur non migrant, ayant la maîtrise de l'environnement socio-économique, a 56% de chances de plus qu'un migrant interne d'obtenir un emploi.

Tout comme pour les chômeurs, les personnes hors main-d'œuvre (inactifs) qui habitent à Akanda ont 58% de chances de plus que leurs homologues de Libreville d'accéder à l'emploi. De même, la probabilité d'un inactif de la province du Moyen-Ogooué d'obtenir un emploi est de 57%. A l'opposé, la chance des inactifs pour avoir un emploi est moindre dans les autres provinces.

Par contre, les hommes inactifs ont un peu moins de chances que les femmes dans la même situation, d'obtenir un emploi. D'autres explications plausibles de la chance des femmes par rapport aux hommes sur le marché du travail sont la mise en œuvre depuis plusieurs années des programmes publics de promotion du leadership féminin, le ciblage des femmes par les ONG et les Organisations internationales dans plusieurs actions telles que les formations professionnelles, l'employabilité féminine, etc.

La chance d'un inactif d'obtenir l'emploi décroît en fonction de son âge et de son niveau d'instruction. Ainsi, au-delà de la tranche d'âge de 15-24 ans, la probabilité d'un inactif d'obtenir de l'emploi est inférieure à 25%. De même, cette probabilité est inférieure à 40% pour les inactifs ayant au moins un niveau d'étude primaire. Face à ce comportement paradoxal du marché du travail en fonction du niveau d'instruction des inactifs, il est possible que ces derniers et les chômeurs n'aient pas le même profil ou les mêmes attentes face au marché du travail. Les inactifs semblent plus exigeants en matière de critères d'employabilité.

S'agissant de la situation matrimoniale, la probabilité d'obtenir un emploi est supérieure à 50% pour les inactifs célibataires par rapport à leurs homologues qui sont mariés. En outre, la migration ne semble pas être un atout positif pour un inactif d'accéder à l'emploi. Le non migrant a 54% de chances de plus qu'un inactif migrant interne d'obtenir un emploi.

Dans l'ensemble, s'agissant de la mobilité scolaire entre l'enfant et ses parents biologiques ou tuteurs, le nombre moyen d'années d'études des enfants, soit 7,8 années, a été multiplié par 1,7 par rapport à leur père et 2,4 en comparaison à leur mère. Cette ascendance du niveau de scolarisation est presque identique suivant le sexe ou le statut migratoire de l'enfant.

Sur le plan professionnel, la reproduction sociale des enfants n'est pas toujours dictée par le secteur d'activité de leur père. Ainsi, seuls 34,8% des enfants se retrouvent dans la branche agricole comme

leurs pères. Par contre du côté des mères, il y a une forte reproduction sociale dans le secteur agricole pour 64,4% des enfants. S'agissant des catégories socioprofessionnelles, par rapport au père, il y a une mobilité horizontale de 58% des enfants dont les parents étaient des cadres supérieurs ou moyens. Du côté des mères, la mobilité horizontale s'est effectuée pour les deux tiers des enfants dont les mères étaient chefs d'Unités de Production Informelles (UPI).

En perspectives, l'aspiration des travailleurs est vers une mobilité sociale ascendante. C'est le cas de 42% des ouvriers qui souhaitent devenir des cadres et de 42,2% des chefs d'UPI dont l'ambition est de devenir des cadres ou des ouvriers. En revanche, pour les jeunes de 15-35 ans, à la quête d'une bonne expérience professionnelle ou d'une qualification requise :

- 36,7% sont à la recherche d'un nouvel emploi,
- 51,5% désirent rester dans leur situation actuelle (avec emploi ou sans emploi)
- 7,7% souhaitent avoir une promotion d'emploi dans leur structure actuelle.

Concernant le travail décent, sept travailleurs sur dix (69,2%) qualifient leur emploi de travail décent et 64,1% sont satisfaits de leur travail. Ce chiffre est nettement plus élevé que la moyenne mondiale de 33% en 2024. Le récapitulatif des perceptions est fait par rapport aux dimensions suivantes :

- ***l'emploi productif et librement choisi*** : plus de la moitié des travailleurs sont satisfaits du temps de travail, du rythme du travail, de leur rémunération et sont confiants sur les perspectives d'amélioration ; par ailleurs, la promotion de l'emploi satisfait 62,7% des hommes contre 48,5% de femmes ; enfin, 57,6% des travailleurs déclarent qu'ils ont la latitude de décider, développer et exercer les compétences nécessaires à leur activité professionnelle sans contrainte injustifiée ;
- ***les droits à la protection sociale et à la sécurité des familles des travailleurs***, ne sont pas satisfaisants pour près de sept travailleurs sur dix (69,3%). De même, les droits à la protection sociale en cas de maladie sont seulement satisfaisants pour 35,6% des travailleurs. Les femmes sont plus insatisfaites que les hommes. Dans le même sens, les droits de retraite assurés ne sont pas satisfaisants pour les deux tiers des travailleurs et à peine 21,1% des travailleurs sont satisfaits des droits assurés en cas de licenciement. En revanche, le droit à la non-discrimination dans les lieux de travail est reconnu satisfaisant par 82,4% des travailleurs. De même, plus de trois travailleurs sur quatre reconnaissent qu'il y a une égalité des chances pour les opportunités d'emploi ;
- ***la protection et la sécurité sur le lieu de travail*** : 39,2% des travailleurs sont satisfaits des mesures de protection contre des risques pour la santé physique dans leur lieu de travail. Tandis que 62,5% des travailleurs pensent que les conditions de protection ne sont pas toutes réunies pour leur sécurité et leur santé sur le lieu de travail ;
- ***le dialogue social*** : 58,9% des travailleurs avouent que le travail se déroule dans un environnement de confiance mutuelle et 60,8% sont libres de s'exprimer et d'émettre leur opinion sur les sujets qui les concernent dans le cadre du travail. Toutefois, le taux de syndicalisation est faible et représente 12,5% ;
- ***l'équité et les conditions de vie des travailleurs*** : sept travailleurs sur dix (69,4%) affirment que leur dignité est respectée dans le cadre du travail ; mais s'agissant de l'équité dans les prises de décisions, un peu plus d'un travailleur sur deux est satisfait de cette condition. Néanmoins, une proportion de 42,9% de travailleurs jugent qu'ils sont équitablement rémunérés de leur travail. A ce niveau, un écart différentiel existe dans la position des hommes et des femmes. Les premiers sont satisfaits à 46,7%, tandis les femmes le sont à 37,2%. S'agissant de l'assurance du bien-être, le taux de satisfaction est de 49,6%. De même,

52,7% des travailleurs sont satisfaits de l'équilibre entre leurs vies professionnelle et familiale.

Enfin, les pistes de recommandations suivantes peuvent être exploitées pour améliorer l'accès à l'emploi et les conditions de travail de la population :

- améliorer la qualité du capital humain en réorientant les objectifs de l'enseignement sur les besoins du marché du travail ;
- prôner et encourager le développement du secteur agricole, notamment en milieu rural, pour résorber une bonne partie du chômage ;
- améliorer le climat des affaires et pratiquer une politique fiscale attrayante pour faciliter la transition vers l'économie formelle ;
- poursuivre les efforts pour améliorer l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi.

INTRODUCTION

Le Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) du Gabon 2026-2030 est le nouveau cadre stratégique de développement socio-économique adopté par le Gabon en 2025. Il constitue la feuille de route opérationnelle qui guidera l'action gouvernementale pour les sept prochaines années. Il vise à impulser une dynamique de développement durable pour le pays après une période politique de transition, à travers :

- la diversification de l'économie ;
- le développement des infrastructures stratégiques ;
- le renforcement de la gouvernance et des institutions ;
- l'inclusion sociale et le bien-être des populations ;
- le développement durable et l'économie verte/bleue.

Pour atteindre les objectifs de ce plan, le Gouvernement gabonais prend à cœur les questions de l'emploi et du chômage de la population. En effet, le pays connaît un taux de chômage élevé, estimé à 17,4% de la main-d'œuvre en 2024. Toutefois, le Gouvernement a pris tout récemment des dispositions pour encourager l'emploi de la main-d'œuvre nationale, par la mise en place de quotas favorisant les nationaux, tout en gardant un environnement attractif pour les investisseurs. Le Gouvernement a, en outre, organisé en mars 2025, des Assises Nationales sur l'Emploi en impliquant le secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux avec pour objectif d'identifier des solutions concrètes et durables pour améliorer l'employabilité des jeunes et renforcer l'économie nationale.

Cependant, face aux problèmes inhérents aux faiblesses du dispositif statistique national en matière d'emploi, les services publics éprouvent de nombreuses difficultés à couvrir tous les besoins d'informations en matière d'emploi, en l'occurrence, l'insuffisance des informations qui doivent permettre de rendre compte intégralement de la dynamique de création d'emploi, car elles ne sont pas exhaustives. De même, les données émanant des autres sources administratives concernées par ces questions, et dont le premier objectif n'est pas forcément statistique, sont incomplètes.

C'est dans ce contexte que le pays a effectué la deuxième Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage en 2024 (ENEC 2024). L'enquête a eu pour objectif d'actualiser la situation de référence (ENEC 2010) pour le suivi de l'emploi. A cet effet, elle permet d'avoir des bases de données stabilisées sur l'emploi et le chômage. Un rapport principal d'analyse est produit, portant sur l'activité, l'emploi et le chômage au niveau national.

Ce rapport est structuré en huit chapitres :

1. **Contexte, objectifs et méthodologie** : ce chapitre fait un bref aperçu sur la démographie et la situation socio-économique du pays. Il présente également l'enquête, le plan de sondage, les outils de collecte, le déroulement de la collecte de données proprement dite et la précision des estimations ;
2. **Caractéristiques socio-économiques** : il est analysé dans ce chapitre, les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population, la scolarisation, l'alphabétisation, la formation professionnelle et la dynamique migratoire ;
3. **Marché du travail et situation d'activité de la population** : les principaux concepts du marché du travail sont définis ; l'analyse a porté sur la situation d'activité de la population, la population hors main-d'œuvre, le chômage et autres sous-utilisations de la main-d'œuvre, la main-d'œuvre en emploi, la participation à l'emploi, l'insertion sur le marché du travail, le

- revenu du travail et ses principales caractéristiques ;
4. **Femmes et Jeunes sur le marché du travail** : Ce chapitre analyse l'égalité des chances sur le marché du travail selon le genre, la contribution des femmes aux activités économiques, la place des jeunes sur le marché du travail ;
 5. **Situation de handicap et marché du travail** : les effectifs des différentes personnes vivant avec un handicap sont présentés ; la situation d'activité, la participation à la main-d'œuvre et les principales professions exercées par les personnes vivant avec un handicap ont fait l'objet d'analyse.
 6. **Principaux facteurs déterminants de l'accès à l'emploi** : une analyse de régression logistique multinomiale est faite dans cette partie pour mieux identifier les facteurs déterminants de l'accès à l'emploi par les chômeurs et les personnes en situation d'inactivité ; des exemples de calcul de probabilité d'accès à l'emploi des jeunes de 15-35 ans, par des chômeurs ou des inactifs sont également présentés ;
 7. **Trajectoires et perspectives** : l'analyse de la mobilité intergénérationnelle entre les enfants et leurs parents est faite. Elle a porté sur la scolarité et les emplois des deux générations. Enfin, les perspectives d'emploi désiré et des projets d'emploi des jeunes de 15-35 ans ont également fait l'objet d'analyse ;
 8. **Travail décent** : une analyse de la qualité des emplois exercés est faite dans ce chapitre et a abordé les aspects suivants du travail décent : l'emploi productif et librement choisi ; les droits au travail ; la protection et la sécurité sur le lieu de travail ; le dialogue social ; l'équité et les conditions de vie des travailleurs ; la perception de la satisfaction globale du travail.

CHAPITRE 1 - CONTEXTE, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

1.1 Présentation du pays

Le Gabon est un pays d'Afrique centrale situé sur la côte atlantique. Il est traversé par l'équateur, ce qui lui confère un climat équatorial chaud et humide. Le pays est limité au Nord par le Cameroun, au Nord-Est et à l'Est par la République du Congo, à l'Ouest par l'Océan Atlantique et au Nord-Ouest par la Guinée Équatoriale. Sa position stratégique lui donne un accès maritime important et le place au cœur du bassin du Congo.

Le Gabon a une superficie de 267 667 km² et un effectif de population estimé à plus de 2 millions d'habitants selon la présente enquête nationale sur l'emploi et le chômage (ENEC) de 2024. La densité de la population est faible, soit moins de 10 habitants au km². Les populations se concentrent dans les villes, notamment à Libreville, Port-Gentil, et Franceville. Le taux d'urbanisation du pays dépasse 85%. Les enfants âgés de moins de 15 ans représentent 36,2% de la population, tandis que la proportion des jeunes de 15-35 ans est d'environ 37%.

Le pays est subdivisé en 9 provinces, 48 départements, des communes et des chefferies. Les 9 provinces sont : Estuaire, Haut-Ogooué, Moyen-Ogooué, Ngounié, Nyanga, Ogooué-Ivindo, Ogooué-Lolo, Ogooué-Maritime et Woleu-Ntem. Il est présenté ci-après, la carte des subdivisions provinciales du pays.

Figure 01 : Subdivisions provinciales du Gabon



1.2 Contexte socio-économique du pays

D'après les données de la Banque mondiale, le PIB par tête s'est faiblement accru entre 2010 et 2024. En effet, il est passé de 18 530,58 US\$ par tête en 2010 à 18 923,09 US\$ en 2024, soit une variation d'environ 2%. Le taux de croissance économique annuel a évolué dans le même sens, pour atteindre 3,2% en 2024. Parallèlement à cette amélioration de l'économie après le COVID19, le taux d'inflation des prix des produits de consommation a connu des évolutions en dents de scie. Le taux d'inflation est passé de 1,3% en 2010 à 0,2% en 2024, avec une moyenne annuelle de 2,2%.

Les principales activités économiques du Gabon sont l'exploitation du pétrole, du bois, des mines, l'agriculture, les services, la pêche, l'industrie et le tourisme. D'après la Note de conjoncture économique 2024 de la Banque mondiale :

- le secteur pétrolier reste très important : il représente environ 23 % du PIB en 2023. Le secteur forestier / bois contribue à 3,2 % du PIB selon le même rapport ;
- le secteur des services représente 38,2 % du PIB ;
- l'agriculture a plutôt une faible contribution, estimée à 6,5 % du PIB.

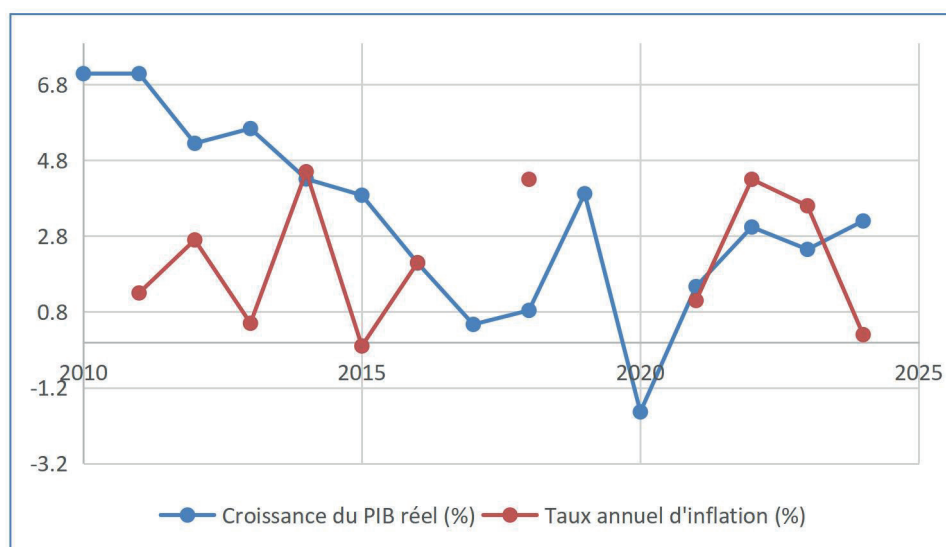
Par ailleurs, des actions sont menées par le pays, dans le but de diversifier ses activités économiques, notamment dans les secteurs de la foresterie durable et de la fiscalité verte, l'agriculture, les mines, l'industrie manufacturière et de transformation, les services et les infrastructures.

Au plan social, selon la première Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC) réalisée en 2010, le taux de chômage était estimé à 20,4% de la population active. Par contre, le Recensement Général de la Population et des Logements (RGPL) de 2013 a estimé ce taux à 17% environ. En réalité, après ces deux grandes opérations, aucune autre enquête d'envergure nationale n'a plus traité de la question du chômage depuis 2013. Les estimations sont plutôt faites par la Banque mondiale. Ainsi, en 2023, le taux de chômage est estimé à 20,3%. Enfin, selon le rapport de développement humain du PNUD de 2023-2024, le Gabon occupait la 112^{ème} place dans un classement de 191 pays avec un IDH élevé à 0.733 en 2023.

Dans ce contexte socio-économique, la réalisation de l'ENEC de 2024 vient à point nommé pour une évaluation des résultats atteints dans la mise en œuvre des anciens plans nationaux de développement, dont le Plan National de Développement de la Transition (PNDT). Elle témoigne aussi de l'engagement du Gabon à bâtir un marché du travail dynamique, équitable et résilient, capable de soutenir le développement socio-économique du pays à long terme, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) pour la période 2026-2030.

La figure ci-après illustre l'évolution des taux de croissance économique et d'inflation. Le taux de croissance économique est relevé à 3,2% en 2024. Tandis que le taux d'inflation a baissé à 0,2% en 2024. Ces deux actions conjuguées sont favorables au climat des affaires et peuvent attirer des investissements pour l'économie nationale. Les résultats de l'enquête montreront si elles contribuent également à l'essor de l'emploi et à l'amélioration des revenus de la population.

Figure 02 : Évolution du PIB et de l'inflation sur la période de 2010 à 2024



Source : Estimations de la Banque mondiale.

1.3 Dispositif institutionnel de l'emploi

1.3.1 Politique gouvernementale de promotion de l'emploi

Le Gouvernement gabonais prend à cœur les questions de l'emploi et du chômage de la population. A cet effet, il a restructuré depuis 2021, l'ancien Office Nationale de l'Emploi (ONE) en Pôle National de Promotion de l'Emploi (PNPE), un organe central du gouvernement pour mettre en œuvre la politique nationale de l'emploi. De même, les services centraux du ministère ont été reformés à travers la création d'une Direction Générale de l'Emploi consacrée par le décret n°0081/PR/MEFPTFP du 08 mars 2022.

Le PNPE a adopté un plan stratégique triennal 2024-2026, intitulé « Réinventer l'emploi ». Ce plan est un outil de référence qui sert à orienter les actions de promotion de l'emploi. Il comprend les trois axes stratégiques suivants :

- caractériser les bassins d'activités et les opérateurs économiques ;
- générer de nouveaux emplois par l'insertion et la reconversion professionnelles ;
- promouvoir les bassins d'activités et les emplois générés.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de promotion nationale de l'emploi, le pays a pris tout récemment des dispositions pour encourager l'emploi de la main-d'œuvre nationale, par la mise en place de quotas favorisant les nationaux, tout en gardant un environnement attractif pour les investisseurs. Le gouvernement a, en outre, organisé en mars 2025, des Assises Nationales sur l'Emploi avec le secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux, dont l'objectif était d'identifier des solutions concrètes et durables pour améliorer l'employabilité des jeunes et renforcer l'économie nationale.

1.3.2 Cadre institutionnel de la mise en œuvre des politiques publiques pour la promotion de l'emploi

L'organe de mise en œuvre des dispositifs publics de promotion de l'emploi est le PNPE. Il a été créé par la loi n° 010/2022 du 5 août 2022. Ses principales missions statutaires sont :

- l'insertion et réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi ;
- la collecte des offres d'emploi et la mise en relation employeurs-demandeurs ;
- le suivi des contrats d'apprentissage, d'insertion, de professionnalisation, de reconversion, etc ;
- l'accompagnement des candidats à l'auto-emploi (entrepreneuriat) ;
- l'animation du dialogue public-privé avec les employeurs, pour adapter les profils à la demande du marché ;
- la gestion des partenariats (nationaux / internationaux) utiles à ses missions ;
- la production de statistiques sur l'offre et la demande d'emploi.

Le PNPE travaille en collaboration avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, notamment :

- le Ministère en charge de l'Emploi : qui supervise et coordonne la politique du Gouvernement en matière d'emploi (via la Direction Générale de l'Emploi) et qui assure la tutelle technique du PNPE ;
- le secteur privé : le PNPE organise des échanges avec des entreprises pour adapter la formation à l'offre d'emploi ;
- les chambres professionnelles (notamment la Chambre de Commerce et la Chambre des métiers de l'Artisanat) ;
- les organismes internationaux : par exemple, des projets d'experts pour renforcer les capacités du PNPE.

1.4 Présentation de l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage de 2024

Le suivi-évaluation constitue l'un des éléments-clé de la réussite des politiques de développement. En effet, la bonne orientation des politiques économiques nécessite la mise en place d'un système d'informations cohérent, fiable et à jour. Le volet « Marché du Travail » est un pan important de ce système d'information. Il doit être alimenté des statistiques de l'emploi et du travail pertinentes, fiables et fraîches. Ces informations permettent de comprendre les comportements des acteurs en matière d'activité, d'emploi, de chômage et d'insertion sur le marché du travail, mais aussi de mesurer les performances, l'insertion dans le tissu économique et les perspectives économiques du secteur informel, premier créateur d'emplois dans le monde urbain.

Toutefois, au Gabon, force est de reconnaître que les besoins des utilisateurs dans ce domaine ne sont pas satisfaits pour plusieurs raisons : absence de séries statistiques régulières sur l'emploi et le chômage, méconnaissance des caractéristiques de l'emploi et des activités dans le secteur informel, insuffisance des données statistiques des demandeurs d'emploi, recensements démographiques très espacés, disponibilité tardive des bilans d'emplois de la comptabilité nationale, insuffisance et mauvaise tenue des sources de données administratives.

La présente enquête est un dispositif de suivi évaluation pour apprécier les résultats et les effets des stratégies mises en œuvre. Elle permettra également de répondre aux besoins de politiques nationales en matière de l'emploi des populations vulnérables (jeunes, femmes, personnes vivant avec un handicap) et doit permettre la mise à disposition des produits suivants :

- des bases de données stabilisées sur l'emploi, le chômage et les conditions d'activité ;
- un rapport d'analyse portant sur l'activité, l'emploi et le chômage ;
- un système d'information géographique élaboré ;
- des rapports d'analyses thématiques au niveau national.

1.4.1 Champ social de l'enquête

L'enquête a été réalisée par sondage aléatoire auprès des ménages ordinaires sur toute l'étendue du territoire. Le ménage ordinaire au sens du Recensement Général de la Population et des Logements (RGPL) de 2013, est un ensemble d'une ou de plusieurs personnes, apparentées ou non, qui vivent sous le même toit, partagent généralement des repas. Le ménage est placé sous l'autorité d'une seule personne, reconnue comme le chef de ménage.

Au total, 13 strates sont définies comme des domaines d'analyse pour la production des résultats de l'enquête. Elles sont constituées des 9 provinces du Gabon et des 4 principales villes dont Libreville, Owendo et Akanda (dans la province de l'Estuaire) et Port-Gentil (dans la province de l'Ogooué-Maritime).

1.4.2 Base de sondage et échantillonnage

La base de sondage de l'enquête est issue du RGPL de 2013. Au plan géographique, la base a été structurée en 22 strates de sondage constituées par les deux milieux de résidences dans les 9 provinces et les 4 principales agglomérations.

Dans chaque strate de sondage, il a été mis en œuvre un tirage à deux degrés avec probabilités inégales au premier degré. Au premier degré, il est tiré 176 secteurs de dénombrement (SD), proportionnellement à leur effectif de ménages. Une énumération des ménages a été effectuée dans les SD sélectionnés avant le tirage des unités secondaires. Dans les SD sélectionnés, il est tiré au deuxième degré, un nombre constant de 20 ménages, avec probabilité égale. Au total, il a été tiré 3520 ménages dans 22 strates.

1.4.3 Outils de collecte

La collecte de données a été réalisée par la méthode CAPI (Collecte Assistée Par l'Informatique) développée avec l'application « Surveys solution » de la Banque mondiale. Cette application informatique est conviviale pour l'enregistrement des interviews avec un interface « Interviewer » et la possibilité d'éditer des rapports journaliers pour le suivi de la collecte dans les ménages et d'évaluer le rendement des équipes de terrain. Ainsi, les bases de données ont été compilées à l'aide de cette application pour des fins de traitement.

Deux questionnaires ont été utilisés pendant l'enquête. Le premier questionnaire permet de mesurer les caractéristiques socio-économiques et la composition des ménages. Le deuxième questionnaire s'adresse aux personnes âgées de 10 ans et plus. Il comprend les sections suivantes : i) Situation d'emploi, ii) Activité principale, iii) Activité secondaire, iv) Recherche d'emploi, v) Chômage, vi) Trajectoires et perspectives, vii) Revenus hors activité, viii) Identification des unités de production informelles, ix) Travail Décent. Ainsi, le deuxième questionnaire permet de mesurer l'emploi principal et secondaire, la saisonnalité de l'emploi, le Travail Décent, le chômage, l'inactivité et d'identifier les chefs d'unités de production informelles.

En plus des questionnaires, il a été utilisé dans cette phase, une nomenclature des activités et une nomenclature des professions, métiers et postes. Ces différentes nomenclatures sont proposées par AFRISTAT à ses États membres et s'inspirent des standards internationaux de classification, notamment la Classification Internationale Type, par Industrie (CITI) et la Classification Internationale Type des Professions (CITP).

1.4.4 Collecte de données

Une formation pratique a été donnée à l'équipe de terrain durant 15 jours. Les agents ont été formés sur la méthodologie de l'enquête, les objectifs poursuivis, les outils de collecte de données et sur l'utilisation de l'application informatique de collecte.

La collecte des données de l'ENEC 2024 s'est déroulée sur deux mois, de novembre à décembre 2024. Au total, un Coordinateur technique, 14 superviseurs, 12 chefs d'équipe, 9 encadreurs provinciaux et 31 agents enquêteurs ont été déployés sur toute l'étendue du territoire national.

Au final, 3408 ménages ont été retenus dans 176 Secteurs de Dénombrement (SD), soit un taux de réponse de 96,8% (confère tableau en annexe 3). Le niveau de couverture atteint est jugé très bon pour produire des résultats significatifs selon la structure administrative du Gabon.

1.4.5 Limites de la méthodologie de l'enquête

Les coefficients de pondération ont été calculés en tenant compte du plan de sondage et du taux de réponse. Les principaux indicateurs du marché du travail ont été ensuite estimés. La qualité des estimations a été déterminée en calculant les variances et les coefficients de variation associés au plan de sondage. Les résultats obtenus pour l'ensemble du pays et les différentes provinces, sont présentés pour les taux de participation à la main-d'œuvre, d'emploi, de chômage et de sous-emploi lié à la durée du travail dans le tableau ci-dessous.

Dans l'ensemble, la qualité des quatre estimateurs est excellente, si l'on en juge par la valeur des coefficients de variation qui se situent à moins de 5%. Cependant, les coefficients de variation du taux de chômage estimé dans l'ensemble des strates, en dehors de Libreville et de Port Gentil, dépassent 10%. L'estimation est surtout moins précise pour sept strates dont les coefficients de variation dépassent 16%. Ce qui traduit une faible précision statistique des taux de chômage dans les provinces correspondantes.

S'agissant de la précision de l'estimation du taux de sous-emploi lié à la durée du travail, elle est bonne pour les provinces du Moyen-Ogooué, Ogooué-Ivindo et Woleu-Ntem, avec des coefficients de variation inférieurs à 10%. Elle est néanmoins acceptable pour les villes de Libreville, Port-Gentil et les provinces de Autre Estuaire, Nyanga, Ogooué-Lolo, et Autre Ogooué-Maritime, avec des coefficients inférieurs à 16%. La précision de l'indicateur est néanmoins faible dans cinq strates.

Tableau 01 : Résultats méthodologiques de l'enquête

Strates	Coefficient de variation du taux d'emploi (%)	Coefficient de variation du taux de participation à la main d'œuvre (%)	Coefficient de variation du taux de chômage (%)	Coefficient de variation du taux de sous-emploi lié au temps de travail (%)
Libreville	2,9	2,3	5,9	11,3
Port-Gentil	4,4	3,5	9,0	15,2
Owendo	6,9	5,5	13,8	17,0
Akanda	8,9	6,2	12,4	43,6
Autre Estuaire (hors Libreville, Owendo, Akanda)	3,9	3,6	17,6	13,5
Haut-Ogooué	4,4	3,7	11,6	16,8
Moyen-Ogooué	3,9	3,5	15,6	9,0
Ngounié	6,3	6,0	25,9	19,7
Nyanga	4,5	4,3	33,3	12,0
Ogooué-Ivindo	4,7	4,2	19,5	7,5
Ogooué-Lolo	5,0	4,8	25,8	12,7
Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil)	4,9	4,4	23,2	12,6
Woleu-Ntem	3,2	3,1	20,0	8,0
Ensemble	1,5	1,2	3,9	4,0

Source : Direction Générale de l'Emploi (DGE)/Direction Générale de la Statistique (DGS), Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Par conséquent, ces taux de chômage et de sous-emploi doivent être interprétés avec prudence. Ainsi, pour une mesure significative de ces deux taux, les domaines d'étude ont été regroupés selon la nomenclature présentée dans le tableau ci-après. La présentation selon la nouvelle nomenclature permet d'avoir des coefficients de variation du taux de chômage entre 5% et 7%, tandis pour les taux de sous-emploi, ces coefficients sont à un niveau acceptable de 11,3% pour la ville de Libreville et les autres principales villes. Tandis que le taux de sous-emploi des autres provinces a une très bonne précision. Ces résultats sont donc significatifs.

Tableau 02 : Requalification de la précision du taux de chômage estimé

Strates	Coefficient de variation du taux de chômage (%)	Coefficient de variation du taux de sous-emploi lié au temps de travail (%)
Libreville	5,9	11,3
Autres principales villes	6,9	11,3
Autres provinces	6,4	3,8
Ensemble	3,9	4,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024)

CHAPITRE 2 : CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

2.1 Caractéristiques des ménages

2.1.1 Taille moyenne des ménages selon la province et le milieu de résidence

La taille moyenne des ménages s’élève à 4,2 personnes, avec un léger relèvement en milieu urbain, soit 4,4 personnes. Le fléchissement de la taille moyenne des ménages ruraux résulterait de la migration et de l’exode rural au profit du milieu urbain. Toutefois, la taille moyenne des ménages dépasse 5 personnes dans le milieu urbain de plusieurs provinces, en l’occurrence dans la Nyanga, avec une taille de 5,6 personnes. La taille augmente d’un peu plus d’un point pour les ménages dirigés par des personnes âgées de 25 à 35 ans.

Tableau 03 : Taille moyenne des ménages selon la province et le milieu de résidence

Caractéristiques	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Libreville...	4,4	-	4,4
Port-Gentil...	4,4	-	4,4
Owendo...	5,0	-	5,0
Akanda...	2,9	-	2,9
Autre Estuaire (hors Libreville,Owendo ,Akanda)...	5,4	3,7	4,9
Haut-Ogooué...	4,5	3,3	4,1
Moyen-Ogooué...	5,0	3,7	4,4
Ngounié...	5,0	3,5	4,5
Nyanga...	5,6	3,2	4,9
Ogooué-Ivindo...	5,5	4,0	5,0
Ogooué-Lolo...	5,4	3,9	4,6
Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil)	5,0	2,9	4,2
Woleu-Ntem...	4,5	3,4	4,1
Total	4,4	3,4	4,2

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l’Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

2.1.2 Taille moyenne des ménages selon les caractéristiques socio-économiques des chefs de ménages

Le sexe du chef de ménage ne semble pas être un fort discriminant en matière de la taille. En moyenne, un ménage dirigé par un homme ou une femme, est composé de 4 à 5 membres. La taille du ménage varie plutôt sensiblement avec l’âge des chefs de ménage. Dans les ménages qui viennent à peine d’être fondés et dirigés par des jeunes de 15 à 24 ans, quel que soit le milieu de résidence, on compte en moyenne moins de trois membres. La charge devient plus importante par contre pour les chefs de ménage de plus de 36 ans, avec une taille moyenne de 5 personnes en milieu urbain.

Les données sur la taille des ménages selon le niveau d’instruction des chefs de ménage ont déjoué la théorie robuste selon laquelle, la tendance de la taille est en baisse avec l’augmentation du niveau d’instruction du chef de ménage. Ainsi, les ménages dirigés par des personnes non instruites ont une taille moyenne de 3,8 personnes. Cette taille passe respectivement à 4,5 et 4,6 personnes dans les ménages ayant à leur tête, des personnes qui ont atteint le niveau d’étude primaire et secondaire.

Ceci traduit le fait que les personnes instruites ont plus de chance d'exercer des activités économiques bien rémunérées. Plus le revenu d'un ménage s'améliore, plus il fait face à une charge importante de la famille.

Tableau 04 : Taille moyenne des ménages selon les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage et le milieu de résidence

Caractéristiques	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Sexe du chef de ménage			
Masculin	4,7	3,8	4,5
Féminin	4,4	2,9	4,2
Age du chef de ménage			
15-24	2,1	2,6	2,2
25-35	3,4	3,3	3,4
36-64	5,0	3,9	4,9
65 et plus	5,0	2,8	4,3
Niveau d'instruction du chef de ménage			
Aucun niveau	4,1	2,8	3,8
Primaire	5,0	3,4	4,5
Secondaire	4,8	3,7	4,6
Supérieur	3,9	3,8	3,9
Total	4,6	3,5	4,4

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

2.2 Caractéristiques démographiques

2.2.1 Structure de la population selon l'âge et le sexe

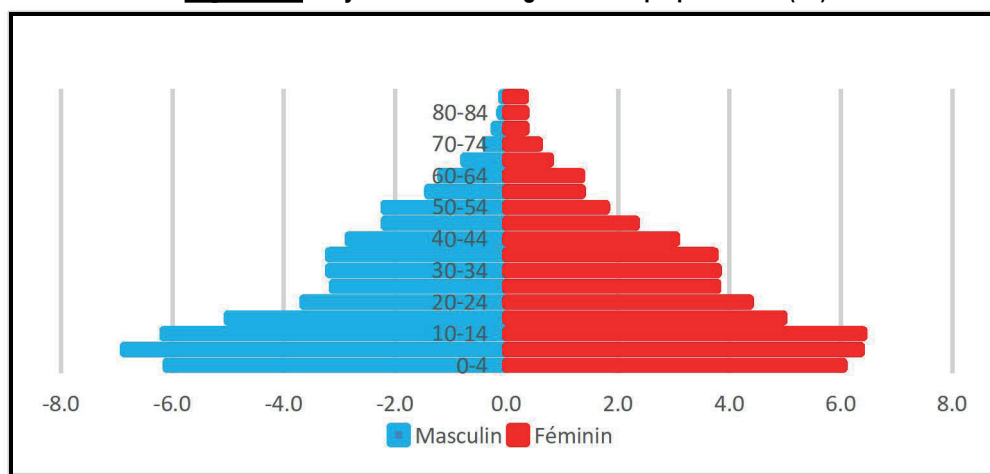
La pyramide des âges présente une population très jeune dans son ensemble car elle est très étalée à la base. La pyramide a la forme d'un entonnoir renversé avec comme base la population jeune de 0-4 ans et comme sommet la population vieille de 85 ans et plus.

Le rétrécissement de la base de la pyramide des âges, notamment pour le groupe d'âge 0–4 ans, pourrait indiquer une diminution récente des naissances, reflétant une baisse de la fécondité ou des changements dans les comportements démographiques. Néanmoins, les enfants de 0-14 ans représentent près de 38% de la population totale (voir pyramide des âges ci-après), ce qui témoigne d'une fécondité élevée et d'une croissance démographique soutenue.

Sur la tranche d'âge 15-35 ans, on assiste plutôt à une légère réduction progressive, due probablement à des facteurs tels que la mortalité, la mobilité de la population, etc.. Cette couche de la population qui fait presque 32%, est constituée de jeunes qui représentent un réservoir important de main-d'œuvre potentielle. Elle pose aussi des défis en matière d'éducation, d'emploi et d'infrastructures.

Les personnes âgées de plus de 60 ans restent faiblement représentées, soit une proportion de 6,3%. Cette relative faiblesse du sommet de la pyramide illustre une espérance de vie modérée, encore affectée par des facteurs tels que la santé, l'insécurité alimentaire, la pauvreté ou les inégalités sociales.

Figure 03 : Pyramide des âges de la population (%)



Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

2.2.2 Structure de la population selon la province et le milieu de résidence

La population est estimée en 2024, selon l'ENEC, à 2 031 882 habitants dont 1 784 748 personnes en milieu urbain (87,8%) et 247 135 personnes en milieu rural (12,2%). Ainsi le pays fait face à une forte urbanisation.

La population urbaine est inégalement répartie. En effet, 53,6% de la population totale se retrouve dans le milieu urbain de la province de l'Estuaire qui comprend la ville capitale Libreville. Cette province est suivie de très loin par celle de l'Ogooué Maritime, qui compte 8,5% de la population totale en milieu urbain. C'est une province dans laquelle se trouve la ville de Port Gentil, le poumon économique du pays.

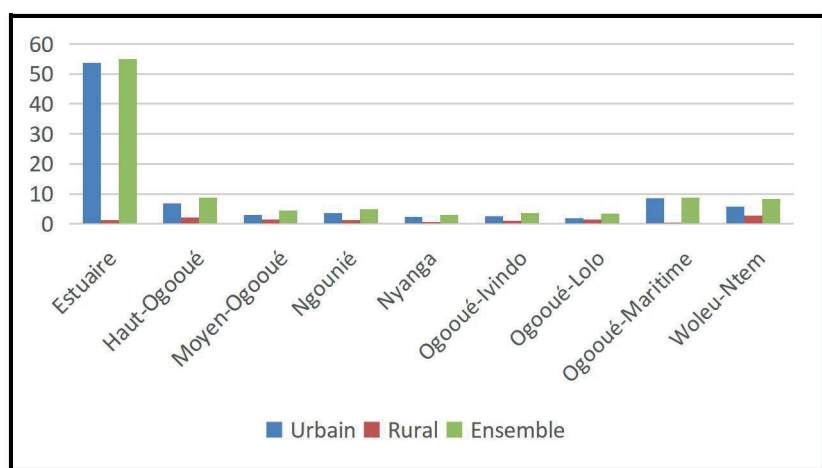
Tableau 05 : Structure de la population selon la province et le milieu de résidence (%)

Province	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Estuaire	53,6	1,3	54,9
Haut-Ogooué	6,8	2,0	8,8
Moyen-Ogooué	3,0	1,5	4,5
Ngounié	3,6	1,2	4,8
Nyanga	2,3	0,6	2,9
Ogooué-Ivindo	2,5	1,0	3,5
Ogooué-Lolo	1,9	1,5	3,4
Ogooué-Maritime	8,5	0,3	8,8
Woleu-Ntem	5,7	2,7	8,3
Ensemble	87,8	12,2	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

D'autres proportions importantes de la population se retrouvent dans le milieu urbain des provinces du Haut-Ogooué et de Woleu-Ntem, soient respectivement 6,8% et 5,7%.

Figure 04 : Structure de la population en % selon la province et le milieu de résidence



Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

2.3 Niveau d'instruction

2.3.1 Niveau d'instruction de la population selon la province

A peine 4,9% de la population âgée de 5 ans et plus, n'est pas instruite. Tandis qu'une personne sur deux (50,8%) a atteint un niveau d'étude secondaire. Toutefois, le niveau d'instruction de plus de 80% de la population se situe entre l'enseignement primaire (31,8%) et le niveau d'étude secondaire. Le niveau d'étude supérieure est atteint seulement par 12,4% de la population.

Tableau 06 : Niveau d'instruction de la population de 5 ans et plus selon la province (%)

Province	Niveau d'instruction de 5 ans et plus				
	Aucun niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Libreville...	4,7	24,0	52,7	18,5	100,0
Port-Gentil...	3,0	30,1	57,8	9,1	100,0
Owendo...	2,4	26,0	53,1	18,4	100,0
Akanda...	5,1	19,5	47,5	28,0	100,0
Autre Estuaire (hors Libreville, Owendo, Akanda)...	5,0	35,1	52,9	7,1	100,0
Haut-Ogooué...	3,6	40,4	47,6	8,4	100,0
Moyen-Ogooué...	4,0	40,1	51,8	4,1	100,0
Ngounié...	11,6	42,3	41,3	4,8	100,0
Nyanga...	5,8	49,3	41,9	3,0	100,0
Ogooué-Ivindo...	5,3	50,6	41,4	2,6	100,0
Ogooué-Lolo...	11,5	44,4	41,0	3,1	100,0
Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil)...	6,5	44,2	46,6	2,7	100,0
Woleu-Ntem...	4,3	37,0	52,2	6,4	100,0
Total	4,9	31,8	50,8	12,4	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Les proportions des personnes non instruites légèrement supérieures à 10% se retrouvent dans les provinces de Ngounié et de Ogooué-Lolo. Par-contre, c'est dans la ville de Libreville, d'Owendo et d'Akanda qu'on retrouve un nombre relativement élevé de personnes ayant un niveau d'étude supérieure (entre 18 et 28%). La question fondamentale est de savoir si le cursus scolaire classique répond aux besoins du marché du travail.

2.3.2 Niveau d’instruction de la population selon le milieu de résidence et le sexe

Même en milieu rural, très peu de gens sont encore non instruits, soit 8,8%. En effet, plus de la moitié de la population a un niveau d'étude primaire (53%) et plus d'un individu sur trois a fait des études secondaires. Le niveau d'étude supérieure est, par contre, l'apanage des personnes vivant en milieu urbain, soit 13,9%.

Le niveau d'instruction n'est pas significativement différentiel selon le sexe des individus, du moins jusqu'au niveau d'étude secondaire. Néanmoins, un écart léger au profit des hommes se creuse pour les études supérieures. Ainsi, les hommes sont 14,1% contre 10,9% de femmes à avoir atteint ce niveau d'étude.

Tableau 07 : Niveau d’instruction de la population de 5 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe (%)

	Niveau d'instruction de 5 ans et plus				
	Aucun niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Milieu de résidence					
Urbain	4,4	28,9	52,8	13,9	100,0
Rural	8,8	53,0	36,3	1,9	100,0
Sexe					
Masculin	4,4	31,3	50,3	14,1	100,0
Féminin	5,5	32,3	51,4	10,9	100,0
Total	4,9	31,8	50,8	12,4	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

2.4 Scolarisation, alphabétisation et formation professionnelle

La politique éducative du Gabon est aujourd'hui en pleine transformation à travers des réformes structurelles ambitieuses telles que le Plan Sectoriel de l'Education Intérimaire (PSEI 2024-2030). Ce plan, adopté en 2025, constitue la feuille de route nationale pour la transformation du système éducatif entre 2024 et 2030. Il s'inscrit dans la logique des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 4 centré sur une éducation « inclusive, équitable et de qualité ». Les réformes visent à rendre le système plus modulable, à réduire les cloisonnements entre filières (générale, enseignement technique et professionnel et la formation professionnelle), et à mieux adapter les formations aux besoins du marché du travail. Le pays veut valoriser l'enseignement technique et professionnel et la formation professionnelle qui, malgré leur importance pour l'économie, sont longtemps restés peu valorisés.

La demande scolaire primaire et secondaire sera mesurée par des taux bruts et nets de scolarisation. Le taux brut de scolarisation à l'école primaire est le rapport entre l'effectif des élèves à l'école primaire en 2024 et l'effectif des enfants âgés de 6 à 10 ans. Le taux net de scolarisation à l'école primaire est le rapport entre l'effectif des élèves âgés de 6-10 ans à l'école primaire en 2024 et l'effectif total des enfants âgés de 6 à 10 ans.

Le taux brut de scolarisation à l'école secondaire est le rapport entre l'effectif des élèves au collège et au lycée en 2024 et l'effectif des enfants âgés de 11 à 17 ans. Le taux net de scolarisation à l'école secondaire est le rapport entre l'effectif des élèves âgés de 11-17 ans à l'école secondaire en 2024 et l'effectif total des enfants âgés de 11 à 17 ans.

2.4.1 Scolarisation primaire

En 2024, le taux brut de scolarisation des enfants de 6 à 10 ans à l'école primaire, s'élevait 138,4%, illustrant une forte pression de la demande scolaire. Le système scolaire primaire a retenu un nombre important d'enfants en dehors des âges autorisés pour l'éducation primaire, soit parce qu'ils sont acceptés avant d'avoir l'âge requis ou parce que le taux de redoublement est très élevé. Cette pression sur les infrastructures éducatives de l'enseignement primaire est d'autant plus forte en milieu rural où le taux brut de scolarisation s'élève à 166,6%. Les taux bruts de scolarisation les plus élevés sont observés en milieu rural dans les provinces du Haut-Ogooué, de la Nyanga, de l'Ogooué-Ivindo, de l'Ogooué-Lolo, et Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil), avec des chiffres qui ont franchi la barre de 180%.

Le taux net de scolarisation est de 93,5% dans l'ensemble. Ce qui marque un grand écart avec le taux brut de scolarisation. Ceci traduit un décalage entre l'âge des enfants et le niveau scolaire dans lequel ils évoluent, soit ces enfants rentrent tardivement dans le système éducatif, soit ils en sortent très tôt. Toutefois, le niveau du taux net de scolarisation montre le chemin parcouru par le Gabon dans l'atteinte de la scolarisation pour tous. Les taux nets les plus faibles sont observés dans les provinces du Haut-Ogooué et de la Ngounié, où les chiffres sont légèrement en dessous de 90%.

Tableau 08 : Taux brut et taux net de scolarisation au primaire selon la province et le milieu de résidence (%)

	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Total	
	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net
Libreville...	129,8	92,6			129,8	92,6
Port-Gentil...	126,9	92,9			126,9	92,9
Owendo...	133,4	96,8			133,4	96,8
Akanda...	126,7	96,7			126,7	96,7
Autre Estuaire (hors Libreville, Owendo, Akanda)	130,1	87,9	144,1	98,2	133,3	90,2
Haut-Ogooué...	138,9	98,3	187,0	82,1	148,3	95,1
Moyen-Ogooué...	136,6	93,7	150,1	97,9	141,1	95,1
Ngounié...	122,0	91,5	133,7	82,5	124,2	89,8
Nyanga...	170,9	97,3	182,3	90,4	172,6	96,3
Ogooué-Ivindo...	153,5	95,3	225,7	91,4	168,6	94,5
Ogooué-Lolo...	147,6	90,8	189,9	94,1	168,8	92,5
Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil)	161,5	97,4	189,1	100,0	165,7	97,8
Woleu-Ntem...	144,4	94,9	146,1	96,9	144,9	95,5
Total	134,5	93,6	166,6	92,6	138,4	93,5

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

En considérant le sexe, dans l'ensemble, le taux brut de scolarisation des filles au primaire est légèrement supérieur à celui des garçons. Les taux sont respectivement de 138,8% et 138,0%. Ce faible écart en faveur des filles est aussi observé pour les taux nets. L'amélioration de la scolarisation des filles est un résultat encourageant à mettre aux actifs de la politique de l'éducation au Gabon. Elle est donc inclusive en matière du genre.

Tableau 09 : Taux brut et taux net de scolarisation au primaire selon le sexe et le milieu de résidence (%)

Sexe	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Total	
	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net
Masculin	134,4	92,2	164,2	92,4	138,0	92,2
Féminin	134,6	95,1	169,2	92,9	138,8	94,8
Total	134,5	93,6	166,6	92,6	138,4	93,5

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

2.4.2 Scolarisation secondaire

La pression sur les infrastructures de l'enseignement secondaire est le signe d'un taux de succès important des élèves aux examens de fin du cycle de l'enseignement primaire, en l'occurrence, le CEPE ou plutôt un fort taux de rétention du système due au redoublement. En effet, le taux brut de scolarisation de l'enseignement secondaire se chiffre à 109,2%. Cette pression est plus forte en milieu urbain, avec un taux de 115,7%.

Tableau 10 : Taux brut et taux net de scolarisation au secondaire selon la province et le milieu de résidence (%)

	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Total	
	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net
Libreville...	117,5	82,9			117,5	82,9
Port-Gentil...	135,2	84,2			135,2	84,2
Owendo...	114,9	77,4			114,9	77,4
Akanda...	124,0	90,5			124,0	90,5
Autre Estuaire (hors Libreville, Owendo ,Akanda)...	115,5	72,4	83,9	39,9	111,2	67,9
Haut-Ogooué...	116,0	72,6	48,5	29,9	101,2	63,2
Moyen-Ogooué...	111,3	70,2	49,3	33,7	97,1	61,9
Ngounié...	106,2	69,7	30,2	19,4	94,8	62,1
Nyanga...	107,7	53,7	8,4		99,3	49,1
Ogooué-Ivindo...	96,6	55,5			77,6	44,6
Ogooué-Lolo...	121,4	72,9	12,3	6,0	77,2	45,8
Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil)...	104,0	63,3	59,6	33,1	96,9	58,6
Woleu-Ntem...	104,9	73,4	76,0	53,4	99,2	69,5
Total	115,7	77,1	44,4	27,7	109,2	72,6

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

En milieu rural, la moyenne de ce taux est estimée à 44,4%. Cette forte baisse du taux brut en milieu rural peut-être due à la préférence des parents d'inscrire plutôt leurs enfants au collège en ville. Ceci contribue à la hausse de la demande faite à l'enseignement secondaire en milieu urbain. Une autre explication possible est l'abandon précoce des études en milieu rural. Ceci est confirmé par le faible niveau du taux net de scolarisation du secondaire estimé à 27,7%.

Pour faire face au déséquilibre de la demande scolaire entre les deux milieux de résidence, le Gouvernement doit poursuivre sa politique de développement rural et de lutte contre l'exode des jeunes vers la ville.

Un résultat encourageant est l'amélioration de la scolarisation des filles, même dans l'enseignement secondaire, avec des taux bruts et nets respectifs de 114,0% et 75,2%. Par ailleurs, ces taux s'élèvent respectivement à 121,2% et 79,9% en milieu urbain et sont légèrement supérieurs aux taux des garçons.

Cette évolution à l'inverse de la scolarisation des filles et des garçons doit déjà interpeller les décideurs. La question est de savoir pourquoi l'effectif des garçons dans les différents niveaux de l'enseignement diminue au profit de celui des filles ? Quelle peut être l'implication en matière de développement économique en général et sur le marché du travail en particulier ?

Tableau 11 : Taux brut et taux net de scolarisation au secondaire selon le sexe et le milieu de résidence (%)

	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Total	
	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net
Masculin	109,9	74,1	45,2	26,8	104,0	69,9
Féminin	121,2	79,9	43,6	28,6	114,0	75,2
Total	115,7	77,1	44,4	27,7	109,2	72,6

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

La pression sur les infrastructures de l'enseignement secondaire est le signe d'un taux de succès important des élèves aux examens de fin du cycle de l'enseignement primaire, en l'occurrence, le CEP.

2.4.3 Alphabétisation

La quasi-totalité des personnes âgées de 15-24 ans, savent lire et écrire dans une langue quelconque, soit un taux d'alphabétisation de 96,8%. En milieu rural, ce taux s'élève à 89,5%, un résultat très encourageant. Néanmoins, l'alphabétisation de la population doit être encouragée en milieu rural, notamment dans les provinces de la Ngounié, de la Nyanga et de l'Ogooué-Ivindo, avec des taux situés autour de 70%.

L'alphabétisation n'est pas significativement discriminante selon le genre. Il y a seulement un léger avantage relatif des filles par rapport aux garçons, avec des taux respectifs de 97,3% et 96,3%.

Tableau 12 : Taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15-24 ans selon le milieu de résidence, la province et le sexe (%)

	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Province			
Libreville...	97,2	-	97,2
Port-Gentil...	98,6	-	98,6
Owendo...	99,5	-	99,5
Akanda...	98,2	-	98,2
Autre Estuaire (hors Libreville,Owendo ,Akanda)...	94,8	96,2	95,0
Haut-Ogooué...	98,5	97,8	98,4
Moyen-Ogooué...	96,8	90,8	95,8
Ngounié...	93,1	70,1	89,9
Nyanga...	95,2	70,4	93,6
Ogooué-Ivindo...	97,8	70,4	94,1
Ogooué-Lolo...	99,2	87,5	95,9
Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil)	95,8	90,4	94,7
Woleu-Ntem...	98,3	92,6	97,2
Sexe			
Masculin	96,9	88,8	96,3
Féminin	97,8	90,2	97,3
Total	97,4	89,5	96,8

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

2.4.4 Formation professionnelle

La formation et la qualification professionnelle constituent des leviers essentiels du développement économique et social, particulièrement dans un contexte où la transformation continue des marchés du travail requiert des compétences adaptées aux évolutions technologiques et économiques. Dans cette optique, elles constituent, non seulement des moyens d'améliorer la compétitivité des individus et des pays, mais aussi des instruments clés pour réduire le chômage, favoriser l'inclusion sociale et stimuler la croissance durable. L'analyse de la situation de la formation et de la qualification au Gabon en 2024 révèle une dynamique complexe marquée par des progrès notables mais aussi par des défis importants.

La formation sur le tas est faiblement représentée dans la population âgée de 15 ans et plus, avec un taux de 2,6%. La formation sur le tas désigne un mode d'apprentissage directement sur le lieu de travail, en situation réelle, sans passer par une formation théorique ou scolaire. Cette formation est surtout présente en milieu urbain, soit 1,8%. Ceci pourrait refléter la nécessité d'adapter des formations professionnelles ou pratiques dans des zones où les formations formelles sont moins accessibles ou moins développées. Les garçons y adhèrent plus que les filles, avec un taux de 1,7%.

La formation dans les instituts et les centres est aussi relativement faible, avec un taux global de 4,6% dont 4,1% en milieu urbain. Ce qui témoigne d'une forte concentration de ces établissements en milieu urbain, laquelle peut être liée à l'existence d'une meilleure infrastructure, aux ressources disponibles et à la demande plus forte en zones urbaines. La faible présence de ces centres en milieu rural, limite l'accès à ces formations pour les populations rurales, accentuant ainsi la fracture éducative.

Tableau 13 : Formation de la population de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe (%)

	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Formation sur le tas	1,8	0,8	1,7	1,0	2,6
Institut ou centre de formation	4,1	0,5	2,0	2,6	4,6
Enseignement primaire et post primaire	11,5	4,8	6,2	10,0	16,2
Enseignement secondaire premier cycle	31,8	4,2	16,5	19,6	36,0
Enseignement secondaire second cycle	21,4	1,1	11,7	10,8	22,5
Enseignement supérieur premier cycle (BAC+1, 2 ou 3)	13,8	0,3	7,4	6,7	14,1
Enseignement supérieur second cycle (BAC+4 ou 5)	3,6	0,1	2,2	1,4	3,6
Formations doctorales et plus	0,2	0,0	0,1	0,1	0,2
Ensemble	88,3	11,7	47,8	52,2	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

L'enseignement primaire est la formation reçue par 16,2% de la population âgées de 15 ans et plus. Par contre, l'enseignement secondaire premier cycle a touché 36% de la population dont 31,8% se trouvent en milieu urbain. Les femmes y sont aussi majoritaires avec un taux de 19,6%. Le milieu urbain se fait l'apanage des enseignements secondaire du second cycle et du supérieur, avec des proportions respectives de 21,4% et 13,8%, mais aussi une supériorité des effectifs des garçons sur les filles. Les formations doctorales et post doctorales sont pratiquement inexistantes et touchent moins d'une personne sur cent.

Néanmoins, il est relevé les limites de la nomenclature de formation utilisée. Elle ne semble pas précise sur les domaines de formation. Une nomenclature plus riche en information devrait permettre de mesurer les formations suivantes :

- Formations générales
- Mathématiques et sciences
- Sciences humaines et droit
- Lettres et arts
- Spécialités pluri-technologiques de production
- Agriculture, pêche, forêt et espaces verts
- Transformations
- Génie civil, construction et bois
- Matériaux souples
- Mécanique, électricité, électronique
- Echanges et gestion

- Communication et information
- Services aux personnes
- Services à la collectivité
- Capacités individuelles et sociales
- Activités quotidiennes et loisirs

2.5 Dynamique migratoire

Le pays fait face à deux types de migration. La migration interne est celle qui se passe lors du déplacement d'un individu, d'une localité à une autre du Gabon, avec l'intention de s'installer définitivement après 6 mois. Par contre, la migration internationale est le déplacement de personnes d'un pays vers un autre, impliquant le franchissement d'une frontière internationale, avec l'intention de s'installer temporairement ou définitivement dans le pays de destination. Elle concerne des étrangers ou des Gabonais nés hors du Gabon, qui ont quitté des pays étrangers pour venir s'installer durant plus de 6 mois au Gabon. Le pays dispose des lois et des règlements pour encadrer la migration internationale. La migration internationale peut favoriser l'amélioration de la main-d'œuvre si elle a une bonne qualification professionnelle. Par contre, elle peut être un facteur de prolifération des emplois précaires et vulnérables si le pays dispose déjà d'un capital humain suffisant dans plusieurs domaines de compétence.

2.5.1 Statut migratoire selon la province et le milieu de résidence

Est qualifié de migrant, tout individu ayant effectué une migration interne d'une localité à une autre du pays ou une migration internationale d'un pays étranger vers le Gabon. Ainsi, 30,9% de la population âgée de 15 ans et plus est migrante.

Tableau 14 : Statut migratoire de la population selon la province et le milieu de résidence

Province	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Total	
	Migrant	Non migrant	Migrant	Non migrant	Migrant	Non migrant
Libreville...	26,6	73,4			26,6	73,4
Port-Gentil...	31,2	68,8			31,2	68,8
Owendo...	54,7	45,3			54,7	45,3
Akanda...	40,7	59,3			40,7	59,3
Autre Estuaire (hors Libreville,Owendo ,Akanda)...	49,9	50,1	41,5	58,5	48,0	52,0
Haut-Ogooué...	17,2	82,8	3,1	96,9	14,1	85,9
Moyen-Ogooué...	50,0	50,0	72,7	27,3	57,7	42,3
Ngounié...	23,1	76,9	25,5	74,5	23,7	76,3
Nyanga...	50,6	49,4	61,4	38,6	52,8	47,2
Ogooué-Ivindo...	13,6	86,4	8,6	91,4	12,2	87,8
Ogooué-Lolo...	21,7	78,3	27,3	72,7	24,2	75,8
Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil)...	37,8	62,2	45,5	54,5	39,8	60,2
Woleu-Ntem...	34,8	65,2	25,1	74,9	31,7	68,3
Total	31,0	69,0	30,6	69,4	30,9	69,1

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Les localités les plus attractives en matière de migration sont les villes d'Owendo, d'Akanda, les provinces de l'Estuaire (hors Libreville, Owendo et Akanda), du Moyen- Ogooué et de la Nyanga, où les

chiffres dépassent 40%. Dans les deux dernières provinces citées, les migrants sont surtout installés en milieu rural.

2.5.2 Statut migratoire selon les caractéristiques démographiques et socio-économiques

Dans l'ensemble, il y a relativement autant de migrants selon le genre. Les hommes migrants représentent 30,6% de la population masculine. Pour les femmes migrantes, la proportion est de 31,2% de la pour la population féminine. Ces proportions sont quasiment stables selon le milieu de résidence. La population en âge de travailler, soit 15 ans et plus, représente la plus importante contribution à la migration. Ce qui laisse croire qu'il s'agit d'une migration de la main-d'œuvre. En particulier, les personnes âgées de 15 à 64 ans, constituent 75,3% de la population des migrants. Les migrants sont relativement autant à avoir un niveau d'études primaire ou secondaire (77,6%). Par ailleurs, 14,8% des migrants ont atteint un niveau d'étude supérieure. Ce qui offre un potentiel d'intégration intellectuelle et sociale. Ainsi, plus du tiers des personnes qui ont un niveau d'études secondaire ou supérieure sont des migrants.

Tableau 15 : Statut migratoire de la population selon les caractéristiques démographiques et socio-économiques et le milieu de résidence (%)

	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Total	
	Migrant	Non migrant	Migrant	Non migrant	Migrant	Non migrant
Sexe						
Masculin	30,6	69,4	30,9	69,1	30,6	69,4
Féminin	31,3	68,7	30,3	69,7	31,2	68,8
Age						
Moins de 15 ans	15,0	85,0	21,3	78,7	15,8	84,2
15-24	27,8	72,2	21,2	78,8	27,3	72,7
25-35	39,6	60,4	40,4	59,6	39,7	60,3
36-64	50,7	49,3	40,4	59,6	49,2	50,8
65 et plus	47,1	52,9	34,6	65,4	43,1	56,9
Niveau d'instruction						
Aucun niveau	59,9	40,1	27,5	72,5	52,9	47,1
Primaire	26,5	73,5	29,8	70,2	27,2	72,8
Secondaire	34,5	65,5	36,2	63,8	34,7	65,3
Supérieur	40,0	60,0	50,5	49,5	40,2	59,8
Total	31,0	69,0	30,6	69,4	30,9	69,1

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

2.5.3 Migration internationale

Les migrants externes représentent 6,9% de la population âgée de 15 ans et plus. Ce taux est estimé avec un coefficient de variation de 4,7%. Les migrants externes représentent néanmoins 17,1% de l'ensemble des migrants. Cette estimation est faite avec un coefficient de variation de 4,4%. En d'autres termes, le mouvement migratoire au Gabon est essentiellement interne.

Près de six migrants externes sur dix (59,8%) viennent d'Afrique de l'Ouest et 36,8% sont originaires d'Afrique Centrale. Les hommes migrants externes représentent 19,5% des hommes migrants. Tandis

que la proportion des femmes migrantes externes est de 14,9%. La migration internationale s'est essentiellement installée en milieu urbain, soit un taux de 18%. En considérant le niveau d'instruction, parmi les migrants non instruits, 57,1% viennent de l'extérieur. Ce taux est de 63,6% pour les hommes et 51,6% pour les femmes. S'agissant des migrants ayant des niveaux d'études primaires et secondaires, les étrangers représentent respectivement 21,5% et 12,4%.

Enfin, les étrangers sont dans une proportion de 8,2% des migrants ayant atteint un niveau d'études supérieures. Dans chacun des cas de niveau d'instruction des migrants externes, le poids relatif des hommes est plus important que celui des femmes. S'agissant de l'âge des migrants externes, la migration au Gabon est constituée essentiellement des générations de bras valides, âgés de 25 à 64 ans, avec des proportions de plus de 17% des migrants.

Tableau 16 : Caractéristiques socio-économiques des migrants provenant de l'étranger (%)

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Milieu de résidence			
Urbain	21,0	15,3	18,0
Rural	7,3	11,9	9,7
Niveau d'instruction			
Aucun niveau	63,6	51,6	57,1
Primaire	29,0	16,9	21,5
Secondaire	14,3	10,5	12,4
Supérieur	9,3	6,9	8,2
Age			
Moins de 15 ans			
15-24	5,0	10,0	7,7
25-35	19,0	16,2	17,5
36-64	25,5	17,6	21,6
65 et plus	12,8	6,7	9,4
Total	19,5	14,9	17,1

Source : DGE/DGS, *Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024)*.

Trois raisons principales poussent les étrangers à migrer au Gabon. Pour les hommes, la quête d'un emploi est le motif principal qui préoccupe 42,6% des migrants. Par contre pour les femmes, c'est le mariage qui est le fond du sujet pour 26,7% de migrants. La raison de regroupement familial est pratiquement partagée entre les deux sexes, soient 9.4% d'hommes et 10.8 de femmes. Ainsi, la migration étrangère a des dimensions à la fois économique et sociale.

Tableau 17 : Principales raisons de la migration étrangère selon le sexe des migrants

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Quête d'un emploi	42,6	5,0	47,6
Mariage	0,2	26,7	26,9
Famille	9,4	10,8	20,2
Autre raison	2,0	3,3	5,3
Total	54,3	45,7	100,0

Source : DGE/DGS, *Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024)*.

CHAPITRE 3 : MARCHE DU TRAVAIL ET SITUATION D'ACTIVITE DE LA POPULATION

3.1 Principaux concepts

Population en âge de travailler

La 19^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST), tenue par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en 2013, définit la population en âge de travailler comme la part de la population totale âgée de 15 ans et plus (ou souvent 15-64 ans). Elle est classée en trois catégories mutuellement exclusives: en emploi, au chômage ou hors main-d'œuvre. La définition retenue n'est pas forcément celle imposée par la législation de chaque pays mais plutôt au regard de ce qui se passe dans la vie économique et des actifs qui s'y emploient. En fait, la définition adoptée par les pays semble être plutôt celle de l'âge de la population qui travaille ou qui est sur le marché du travail. AFRISTAT a recommandé pour le calcul des indicateurs classiques du marché du travail, de considérer la classe d'âge définie dans la politique nationale de l'emploi des pays, à défaut la classe d'âge de 15 ans et plus qui est généralement pratiquée dans les enquêtes sur l'emploi dans des pays africains. Il s'agit d'une population qui peut être pourvue d'un emploi, en situation de chômage ou en inactivité.

Personnes en emploi

Selon les recommandations de la 13^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST), tenue en 1982 à Genève en Suisse, est pourvue d'un emploi, toute personne en âge de travailler qui au cours d'une période de référence (sept derniers jours) s'est engagée ne serait – ce qu'une heure dans une activité productive. On entend par activité productive, toute activité de production de biens et services au sens du système de comptabilité nationale (SCN). Il s'agit alors de la production : i) des biens et services marchands et ii) des biens et services non marchands.

Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler, pourvues d'emploi et l'effectif total des personnes en âge de travailler. Il est appelé le ratio emploi/population.

Personnes au Chômage

Au sens du BIT, est considérée en situation de chômage, toute personne en âge de travailler, qui répond simultanément à trois critères :

- i) n'ayant exercé aucune activité de production (au sens de la comptabilité nationale) au cours de la période de référence (ici les sept derniers jours) ;
- ii) ayant recherché activement un emploi au cours de la même période ou des 30 derniers jours précédant l'enquête ;
- iii) étant disponible à travailler dans les 15 jours au plus tard.

Main-d'œuvre

C'est une fraction de la population en âge de travailler pourvue d'un emploi ou en situation de chômage sur une période de référence définie (les 7 derniers jours).

Main-d'œuvre potentielle

Deux groupes de personnes en âge de travailler et sans emploi, font partie de la main-d'œuvre potentielle : i) personnes à la recherche de l'emploi et non disponibles, ii) personnes non à la recherche active mais disponibles.

Main-d'œuvre élargie

La main-d'œuvre élargie est la somme de la main-d'œuvre et de la main-d'œuvre potentielle.

Sous-emploi lié au temps de travail

Le sous-emploi lié *au temps de travail*, caractérise une personne en emploi qui remplit les trois critères suivants : i) travaille involontairement moins que le nombre d'heures légal de travail par semaine, ii) disponible pour travailler plus et/ou iii) à la recherche d'un travail supplémentaire.

Sous-utilisation de la main-d'œuvre

Ce concept fait référence aux inadéquations entre l'offre et la demande de la main-d'œuvre, qui se traduisent par un besoin non satisfait d'emploi dans la population. Elle regroupe la situation des personnes en sous-emploi lié *au temps de travail*, au chômage, à la main-d'œuvre potentielle. La nature de la sous-utilisation de la main-d'œuvre est évaluée par quatre types d'indicateurs dans le cycle économique, à savoir le taux de chômage (SU-1), le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage (SU-2), le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle (SU-3) et la mesure composite de la sous-utilisation de la main-d'œuvre (SU-4). Ce dernier indicateur est obtenu en rapportant l'ensemble des catégories des personnes sous utilisées à la main-d'œuvre élargie.

Population hors main-d'œuvre

La population hors main-d'œuvre comprend les personnes en âge de travailler qui ne sont ni en emploi ni au chômage durant la courte période de référence.

3.2 Situation d'activité de la population

La population âgée de 15 ans et plus est estimée à 1 261 126 habitants. Elle est composée de 1 107 566 habitants en milieu urbain et 153 561 personnes vivant dans le milieu rural. L'effectif des femmes est de 664 499 personnes contre 596 627 hommes. Les personnes pourvues d'un emploi sont estimées à 515 902 dont 432 432 vivent en milieu urbain et 293 318 sont des hommes.

Tableau 18 : Récapitulatif de la situation du marché du travail

Indicateurs du marché de travail	Milieu de résidence		Sexe		
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Total
Population âgée de 15 ans et plus	1 107 566	153 561	596 627	664 499	1 261 126
Population en emploi	432 432	83 470	293 318	222 584	515 902
Population au chômage	103 561	5 173	48 006	60 728	108 734
Main-d'œuvre	535 993	88 643	341 324	283 312	624 635
Population en situation de sous-emploi lié au temps de travail	57 996	24 859	35 488	47 367	82 855
Main d'œuvre potentielle	3 341	-	477	2 864	3 341
Main-d'œuvre élargie	539 334	88 643	341 801	286 175	627 977
Population hors main-d'œuvre	571 573	64 918	255 303	381 188	636 491

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC2024).

Le chômage a touché 108 733 personnes, dont 103 561 habitants en milieu urbain et 60 728 femmes.

Les actifs occupés et les chômeurs constituent la main-d'œuvre au sens strict du BIT sur le marché du travail. Ainsi la main-d'œuvre est estimée à 624 635 personnes dont 535 993 en milieu urbain et 341 324 hommes.

Les personnes pourvues d'emploi mais qui travaillent pendant un nombre d'heures insuffisant dans une semaine et souhaiteraient travailler plus afin de gagner plus, constituent la population en situation de sous-emploi lié au temps de travail. Elles sont au nombre de 82 855 individus dont 57 996 en milieu urbain et 47 367 femmes.

La main-d'œuvre potentielle est constituée des gens sans emploi, mais qui n'ont pas rempli toutes les conditions de chômeurs et qui souhaitent néanmoins avoir un emploi. Elle n'est pas nombreuse, soit 3 341 personnes. En ajoutant cet effectif à la main-d'œuvre, il est obtenu la main-d'œuvre élargie qui s'élève à 627 977 personnes. En milieu urbain, la main-d'œuvre élargie se chiffre à 539 334 personnes. Elle est en outre constituée en majorité de 341 801 hommes. Enfin, 636 491 personnes sont classées en situation de hors main-d'œuvre. Il s'agit de personnes en âge de travailler qui ne sont ni en emploi ni au chômage. Elles sont plus nombreuses en milieu urbain et sont en majorité des femmes.

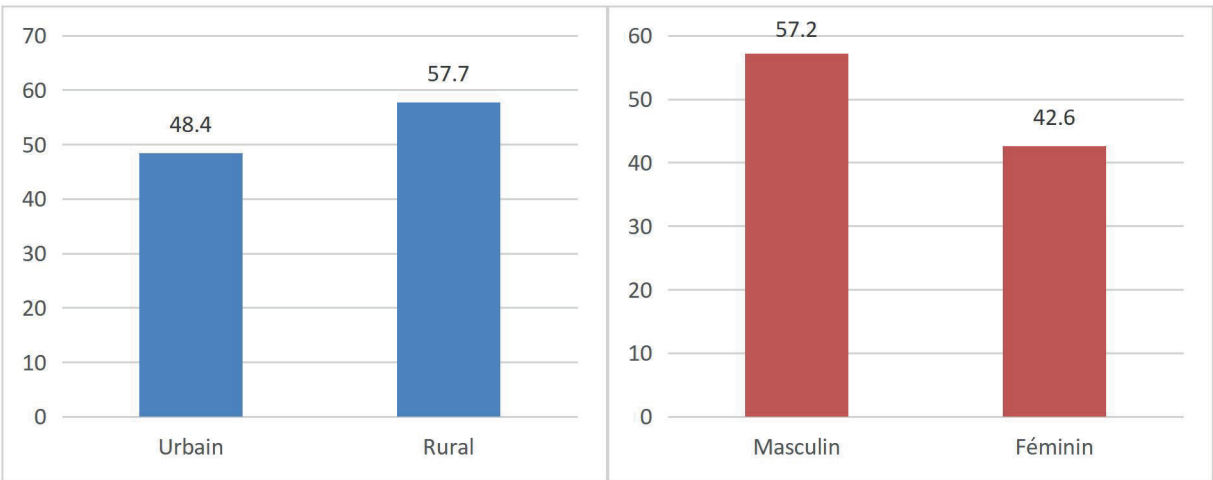
3.3 Participation à la main-d'œuvre

Dans l'ensemble, environ une personne sur deux, âgée de 15 ans et plus (49,5%) est soit en emploi ou au chômage. Ce taux est plus élevé en milieu rural (57,7%) et chez les hommes (57,2%).

Par ailleurs, le taux de participation à la main-d'œuvre est plus élevé dans les villes de Port-Gentil et d'Akanda ainsi que dans les provinces du Moyen-Ogooué, de la Nyanga, de l'Ogooué-Ivindo, Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil) et du Woleu-NTem, avec des taux supérieurs à 50%.

S'agissant du genre, dans l'ensemble, la participation des hommes à la main-d'œuvre est supérieure à celle des femmes, à l'exception de la province de l'Ogooué-Ivindo, où le taux des hommes est de 57,2% contre 59,6% chez les femmes.

Figure 05 : Taux de participation à la main-d'œuvre des personnes âgées de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe (%)



Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC2024).

En considérant le niveau d'instruction, l'évolution du taux de participation se fait en dents de scie selon le niveau d'études. En effet, ce taux est de 43% chez les personnes n'ayant aucun niveau d'études. Il est passé à 54,8% chez les personnes ayant atteint le niveau d'étude primaire. Il connaît de nouveau une

baisse chez les individus ayant effectué l'enseignement secondaire, avant de reprendre son allure à la hausse pour les personnes avec un niveau d'étude supérieur. Enfin, les taux de participation à la main-d'œuvre les plus importants sont observés dans les tranches d'âges 25-35 ans et 36-64 ans, soient respectivement 58,9% et 72,6%.

Tableau 19 : Taux de participation à la main-d'œuvre selon les caractéristiques socio-économiques (%)

	Milieu de résidence		Sexe		
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Total
Province					
Libreville...	48,3		56,0	41,4	48,3
Port-Gentil...	51,6		63,5	40,5	51,6
Owendo...	46,0		53,0	40,4	46,0
Akanda...	51,5		52,3	50,8	51,5
Autre Estuaire (hors Libreville,Owendo ,Akanda)...	43,8	62,6	57,1	39,9	48,4
Haut-Ogooué...	48,8	39,6	50,8	42,5	46,6
Moyen-Ogooué...	51,9	70,1	67,9	50,4	58,4
Ngounié...	41,0	16,7	46,4	25,0	34,1
Nyanga...	47,7	66,0	52,6	51,7	52,1
Ogooué-Ivindo...	48,9	79,2	57,2	59,6	58,5
Ogooué-Lolo...	42,9	54,8	65,2	32,3	48,0
Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil)...	55,3	73,7	72,4	49,5	61,2
Woleu-Ntem...	53,2	69,8	64,8	53,1	58,7
Niveau d'instruction					
Aucun niveau	45,7	32,2	70,0	25,8	43,0
Primaire	53,0	59,0	60,0	51,4	54,8
Secondaire	45,5	60,6	54,1	40,3	46,9
Supérieur	55,4	74,3	61,8	48,3	55,7
Age					
15-24	13,6	20,3	17,4	11,0	14,1
25-35	58,3	65,4	70,1	49,5	58,9
36-64	72,6	72,8	81,0	64,6	72,6
65 et plus	18,9	42,9	31,3	23,5	26,6
Total	48,4	57,7	57,2	42,6	49,5

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC2024).

3.4 Emploi

3.4.1 Taux d'emploi

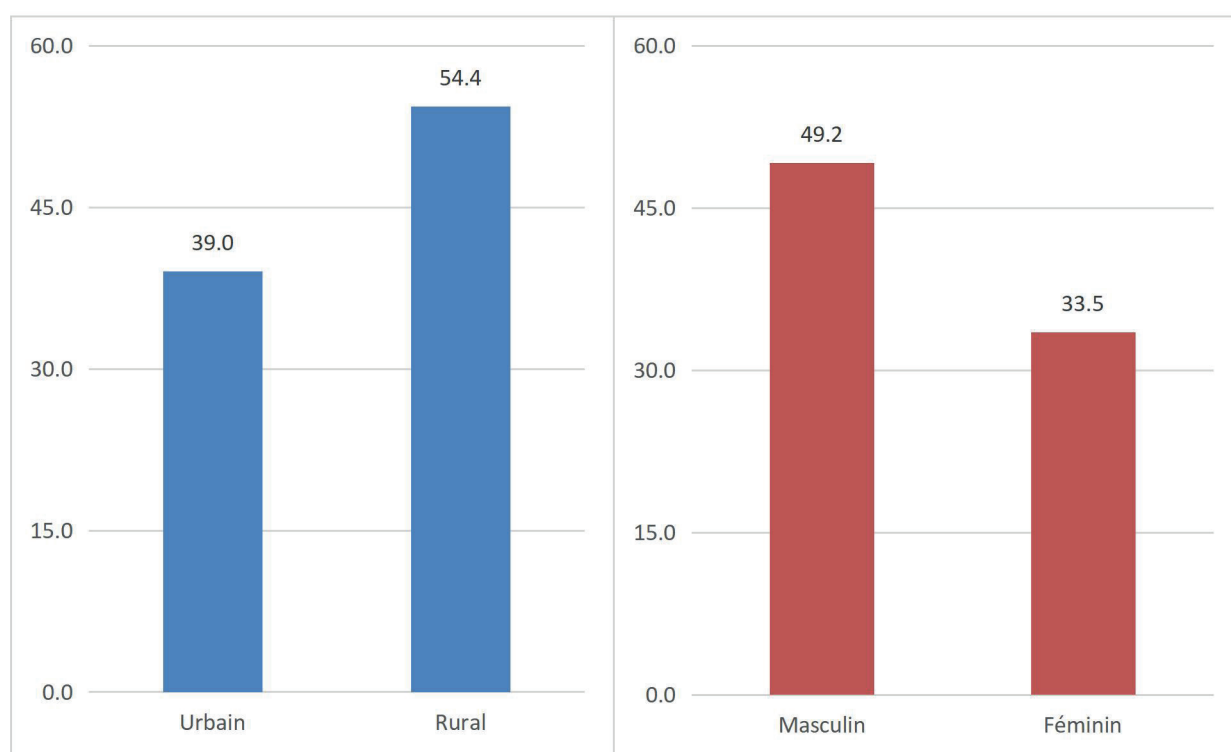
Le Gabon fait face à un chômage assez élevé, surtout des jeunes de 15-35 ans. Mais en même temps, 40,9% de la population en âge de travailler est pourvue d'emploi. Ce taux d'emploi n'est pas élevé et traduit probablement l'inadéquation de la formation des chômeurs de longue durée aux besoins du marché du travail. Il est nécessaire que la politique de réforme du système éducatif, de l'enseignement technique et professionnel et de la formation professionnelle soit bien évaluée face aux exigences du marché du travail.

Le taux d'emploi est nettement plus élevé en milieu rural (54,4%) qu'en milieu urbain, traduisant une plus forte participation à des activités économiques en zone rurale, souvent liées à des activités agricoles ou informelles. Par ailleurs, les hommes présentent un taux d'emploi (49,2%) sensiblement supérieur à celui des femmes (33,5%), révélant des inégalités persistantes d'accès à l'emploi selon le genre. Cette tendance générale de l'emploi selon le genre, est néanmoins brisée dans la province de l'Ogooué-Ivindo, où 51,7% des hommes sont employés contre 52,8% des femmes.

En outre, les taux d'emploi dans les quatre principales villes de Libreville, Port Gentil, Owendo et Akanda, sont faibles par rapport à la moyenne. Ce qui traduit l'incapacité de ces pôles de développement économique à absorber le niveau du chômage aussi élevé qui y est observé. La faiblesse du tissu industriel du pays ou sa forte concentration sur les produits miniers et forestiers peut justifier la saturation du marché du travail.

Le pays devra diversifier ses activités économiques, en l'occurrence chercher à mieux développer le secteur agricole qui peut absorber une grande partie de la main-d'œuvre disponible.

Figure 06 : Taux d'emploi des personnes âgées de 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe (%)



Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Le taux d'emploi évolue en dents de scie selon le niveau d'instruction. Ainsi, les personnes sans niveau d'instruction et celles qui ont le niveau d'étude supérieure sont présentes dans la même proportion parmi les actifs occupés, soient respectivement 41,7% et 41,5%. Seules les personnes ayant le niveau d'étude primaire sont dans une proportion de 48,3% à avoir un emploi.

Tableau 20 : Taux d'emploi selon les provinces des personnes âgées de 15 ans et plus (%)

Province	Milieu de résidence		Sexe		
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Total
Libreville...	37,1		45,8	29,3	37,1
Port-Gentil...	39,5		50,8	28,9	39,5
Owendo...	35,0		42,1	29,3	35,0
Akanda...	34,0		36,1	32,2	34,0
Autre Estuaire (hors Libreville,Owendo ,Akanda)...	39,3	61,9	53,5	36,4	44,9
Haut-Ogooué...	41,8	30,1	44,7	33,4	39,0
Moyen-Ogooué...	44,0	67,2	62,3	43,9	52,3
Ngounié...	38,3	15,1	43,6	23,0	31,8
Nyanga...	45,4	65,4	50,9	49,7	50,3
Ogooué-Ivindo...	40,8	77,2	51,7	52,8	52,3
Ogooué-Lolo...	40,1	51,9	61,5	30,4	45,2
Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil)...	50,6	67,4	67,8	43,7	56,0
Woleu-Ntem...	49,8	67,4	61,7	50,1	55,7
Total	39,0	54,4	49,2	33,5	40,9

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC2024).

La migration a une forte influence sur le marché du travail. En effet, le taux d'emploi des migrants externes est de 71,9% et celui des migrants internes est de 46%. Ce qui confirme la raison principale de la migration au Gabon, en l'occurrence la migration internationale, à savoir la recherche d'emploi. Les taux d'emploi des personnes âgées de 25-35 ans et de 36-64 ans, s'élèvent respectivement à 41,6% et 65,4%, reflétant ainsi la structure du marché du travail au Gabon, riche en bras valides pour une meilleure productivité.

Tableau 21 : Taux d'emploi selon les caractéristiques et socio-économiques des personnes âgées de 15 ans et plus (%)

	Milieu de résidence		sexe		
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Total
Niveau d'instruction					
Aucun niveau	44,3	31,7	67,3	25,4	41,7
Primaire	44,6	56,5	52,6	45,4	48,3
Secondaire	36,9	55,9	47,1	31,0	38,7
Supérieur	40,9	72,6	49,0	32,4	41,5
Statut migratoire					
Migrant interne	43,6	63,3	55,0	38,2	46,0
Migrant externe	71,2	82,3	90,4	49,9	71,9
Non migrant	32,5	48,2	40,5	29,2	34,5
Age					
15-24	8,8	15,2	13,2	5,6	9,3
25-35	40,1	57,0	53,9	31,2	41,6
36-64	64,4	70,8	74,1	57,0	65,4
65 et plus	17,8	42,9	30,2	23,0	25,8
Total	39,0	54,4	49,2	33,5	40,9

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

3.4.2 Emploi précaire

Au sens de l'ENEC 2024, un emploi est dit précaire lorsqu'il n'est pas permanent, indépendamment de la cotisation à la sécurité sociale. C'est généralement le cas des emplois saisonniers, temporaires ou avec des contrats de courte durée. Au Gabon, les emplois précaires sont relativement peu nombreux, soit 12,2%. Ils se retrouvent surtout dans la ville de Port Gentil et dans les provinces du Moyen-Ogooué, de la Ngounié, de l'Ogooué-Lolo et du Woleu-Ntem, avec des taux au-delà de 14%.

Tableau 22 : Emplois précaires selon les caractéristiques socio-économiques (%)

	Milieu de résidence		Sexe		Total
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Province					
Libreville...	10,4		10,4	10,2	10,4
Port-Gentil...	16,1		18,6	12,0	16,1
Owendo...	12,0		14,6	9,0	12,0
Akanda...	13,3		20,2	7,0	13,3
Autre Estuaire (hors Libreville,Owendo ,Akanda)...	5,3	3,6	4,0	5,9	4,8
Haut-Ogooué...	8,3	9,4	10,0	6,5	8,5
Moyen-Ogooué...	21,6	11,0	20,4	12,4	16,7
Ngounié...	13,2	22,3	15,7	12,6	14,4
Nyanga...	11,5	4,8	15,4	3,5	9,4
Ogooué-Ivindo...	6,1	2,6	7,5	1,8	4,5
Ogooué-Lolo...	14,6	14,5	15,3	13,2	14,6
Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil)...	15,3	9,2	18,6	3,8	12,9
Woleu-Ntem...	23,4	23,4	24,7	22,0	23,4
Niveau d'instruction					
Aucun niveau	11,3	7,9	11,2	10,0	10,8
Primaire	13,1	11,2	13,8	11,4	12,4
Secondaire	12,7	12,9	14,9	9,7	12,7
Supérieur	10,0	24,8	9,7	12,0	10,5
Statut migratoire					
Migrant interne	12,2	11,7	12,5	11,6	12,1
Migrant externe	10,6	19,6	11,8	10,1	11,2
Non migrant	12,5	12,1	14,6	9,7	12,4
Age					
15-24	22,8	25,4	25,9	17,0	23,1
25-35	11,8	12,1	12,1	11,5	11,9
36-64	10,9	11,5	12,5	9,3	11,0
65 et plus	17,6	12,0	12,5	16,4	14,6
Total	12,1	12,4	13,4	10,5	12,2

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC2024).

L'emploi précaire ne semble pas être un facteur de discrimination nette entre les milieux de résidence.

Cependant, les emplois précaires sont relativement plus nombreux en milieu rural, dans les provinces de Ngounié et du Woleu-Ntem, avec des taux qui dépassent 20%. Ce phénomène est aussi observé, avec la même intensité, en milieu urbain, dans les provinces du Moyen-Ogooué et du Woleu-Ntem. Néanmoins, les hommes sont relativement plus nombreux que les femmes à exercer un emploi précaire. Leurs taux respectifs sont de 13,4% et de 10,5%. En particulier, plus de 20% des hommes travailleurs, exercent des emplois précaires dans la ville d'Akanda et dans les provinces du Moyen-Ogooué et du Woleu-Ntem. C'est dans cette dernière province uniquement que le taux féminin franchit la ligne de 20%.

Le niveau d'instruction et le statut migratoire ne sont pas non plus très influents sur le choix des travailleurs qui exercent des emplois précaires. Par contre, les emplois précaires sont plus exercés par les jeunes de 15-24 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans. Les taux sont respectivement de 23,1% et 14,6%.

3.4.3 Emploi dans les secteurs formel, informel et dans les ménages

Le secteur formel comprend les unités de production publiques, parapubliques ou privées qui sont enregistrées sur le plan administratif et disposent d'une comptabilité écrite formelle. A l'inverse, le secteur informel comprend des unités de production privées qui ne sont pas enregistrées ou ne disposent pas de la comptabilité écrite formelle, mais dont la production est marchande.

Tableau 23 : Emploi selon le secteur institutionnel et les caractéristiques socioéconomiques (%)

	Secteur institutionnel			
	<i>Formel</i>	<i>Informel</i>	<i>Ménage</i>	Total
Milieu de résidence				
Urbain	49,2	43,3	7,6	100,0
Rural	32,1	65,4	2,5	100,0
Sexe				
Masculin	53,2	43,4	3,4	100,0
Féminin	37,4	51,4	11,2	100,0
Age				
15-24	35,8	57,2	7,0	100,0
25-35	44,8	48,7	6,5	100,0
36-64	49,2	43,8	7,1	100,0
65 et plus	28,6	69,1	2,3	100,0
Niveau d'instruction				
Aucun niveau	37,7	55,2	7,1	100,0
Primaire	24,4	65,1	10,6	100,0
Secondaire	44,7	48,1	7,2	100,0
Supérieur	78,0	20,7	1,3	100,0
Statut migratoire				
Migrant interne	48,9	43,2	7,9	100,0
Migrant externe	39,4	53,8	6,7	100,0
Non migrant	46,2	47,9	5,9	100,0
Total	46,4	46,8	6,8	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC2024)

Par contre, le secteur « ménage » désigne les ménages qui utilisent des employés de maison tels que les domestiques, les cuisiniers, les chauffeurs, les jardiniers, etc. contre des rémunérations. Dans l'ensemble, le secteur formel rivalise le secteur informel en termes d'offre d'emplois, avec des taux d'emploi respectifs de 46,4% et 46,8%. L'offre d'emploi dans le secteur des ménages ne représente que 6,8%.

Les emplois dans le secteur formel sont prédominants en milieu urbain, soit 49,2%. Tandis qu'en milieu rural, on y trouve beaucoup plus des emplois fournis par le secteur informel, avec un taux de 65,4%. En considérant le sexe des actifs occupés, plus de la moitié des hommes obtiennent des emplois dans le secteur formel, tandis que 51,4% et 11,2% respectivement des femmes exercent plutôt des emplois dans le secteur informel et dans les ménages.

Le secteur informel occupe beaucoup de jeunes de 15-35 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus. A l'inverse, le secteur formel offre plus d'emplois aux personnes âgées de 36-64 ans, soit 49,2%. L'évolution de ces chiffres illustre les difficultés d'accès des jeunes à l'emploi dans le secteur formel. Mais dès qu'ils réussissent leur accès à ce secteur, ils y restent longtemps, voire jusqu'à la retraite. La sortie par la retraite du secteur formel est régie par le code du travail. Par contre, le secteur privé informel donne la possibilité aux personnes admises officiellement à la retraite, de continuer d'exercer.

Le secteur informel pourvoit en majorité à l'emploi des personnes sans aucun niveau ou ayant atteint un niveau d'étude primaire, avec des taux au-delà de 50%. Par contre, le secteur formel offre un nombre relativement important d'emplois aux personnes ayant le niveau d'étude secondaire (44,7%) et surtout à 78% des personnes qui ont le niveau d'étude supérieur.

Par ailleurs, 10,6% des personnes ayant le niveau d'étude primaire ont trouvé des emplois dans le secteur des ménages. L'importance de ce chiffre traduit la qualité de prestation de service qui est aussi exigée dans le secteur des ménages. Enfin, 48,9% des migrants internes exercent plus d'emplois dans le secteur formel. Tandis que le secteur informel offre plus d'emplois aux migrants externes et aux non migrants. Toutefois, il y a un nombre important de 46,2% de non migrants qui ont des emplois plutôt dans le secteur formel.

3.4.4 Emploi formel et emploi informel

Au sens de l'ENEC 2024, un emploi est dit informel lorsque l'employé n'est pas déclaré à la Caisse de retraite ou à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Par contre, un emploi est dit formel, quand le travailleur est assuré à la sécurité sociale. Ces emplois sont beaucoup plus nombreux dans le secteur formel mais ils peuvent se trouver également dans le secteur informel. Au Gabon, plus de huit emplois sur dix (86,5%) ne sont pas déclarés à la CNSS. Tandis que les emplois formels sont exercés par 13,5% des actifs occupés.

Les emplois informels sont beaucoup plus importants en milieu rural. Les hommes sont 83,8% et les femmes 90,1% à se trouver dans cette situation. Les emplois informels sont importants, sans distinction du niveau d'instruction, du statut migratoire ni de l'âge des employés.

Tableau 24 : Type d'emploi selon les caractéristiques socio-économiques des actifs occupés (%)

	Type d'emploi		
	Emploi formel	Emploi informel	Total
Milieu de résidence			
Urbain	15,0	85,0	100,0
Rural	6,0	94,0	100,0
Sexe			
Masculin	16,2	83,8	100,0
Féminin	9,9	90,1	100,0
Age			
15-24	8,4	91,6	100,0
25-35	10,0	90,0	100,0
36-64	15,7	84,3	100,0
65 et plus	7,7	92,3	100,0
Niveau d'instruction			
Aucun niveau	6,0	94,0	100,0
Primaire	7,0	93,0	100,0
Secondaire	12,3	87,7	100,0
Supérieur	26,7	73,3	100,0
Statut migratoire			
Migrant interne	14,4	85,6	100,0
Migrant externe	6,2	93,8	100,0
Non migrant	14,6	85,4	100,0
Total	13,5	86,5	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC2024).

Toutefois, il est relevé 15,7% des personnes âgées de 36-64 ans et 26,7% des personnes ayant effectué des études supérieures, qui exercent des emplois formels.

3.4.5 Durabilité de l'emploi

Les expériences accumulées par un individu dans sa vie active font partie des potentialités qui définissent le capital humain et déterminent en partie sa capacité à travailler ou à produire pour lui-même ou pour les autres. Les emplois qui n'ont pas encore duré un an ne représentent que 2,7%.

Au Gabon, la majorité des travailleurs, soit 72%, ont une expérience très récente (moins de 5 ans) dans leur emploi. Les emplois sont surtout récemment créés en milieu urbain (74,4%). Par ailleurs, 75,9% des emplois exercés par les femmes sont récemment créés. De même, 76,6% des emplois exercés par les non migrants ont entre 1 et 5 ans.

Les emplois exercés sur une durée de plus de 20 ans représentent 9,3% dans l'ensemble. Il s'agit des expériences de longues années qu'il y a lieu, non seulement de capitaliser, mais aussi de transmettre à des jeunes générations pour assurer la relève. Les emplois durables sont surtout observés en milieu rural. Par ailleurs, les hommes détiennent un peu moins d'emplois durables que les femmes. Le niveau d'instruction semble être un facteur déterminant du nombre d'années passées dans l'emploi principal. En effet, les personnes n'ayant aucun niveau d'étude ou ceux qui ont le niveau d'étude primaire, rentrent généralement très tôt dans la vie active et en sortent tard. Ainsi, ils sont respectivement 32,5% et 23,2%

à rester dans leur emploi principal pendant plus de 20 ans. A l’opposé, plus de 74% des personnes ayant atteint au moins le niveau d’étude secondaire, n’ont pas plus de 5 ans d’expérience professionnelle.

Tableau 25 : Nombre moyen d'années effectuées dans l'emploi principal

	Nombre d'années dans l'emploi						Total
	Moins d'un an	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 30	Plus de 30 ans	
Milieu de résidence							
Urbain	2,7	74,4	8,4	7,4	2,3	4,8	100,0
Rural	2,9	54,5	9,8	8,4	7,6	16,9	100,0
Sexe							
Masculin	3,3	67,6	10,5	9,9	3,8	5,0	100,0
Féminin	2,2	75,9	6,8	5,4	2,2	7,4	100,0
Statut migratoire							
Migrant interne	4,1	67,7	9,4	8,9	2,9	7,0	100,0
Migrant externe	2,6	52,5	18,3	14,2	8,7	3,6	100,0
Non migrant	2,0	76,6	6,9	6,0	2,3	6,2	100,0
Niveau d'instruction							
Aucun niveau	0,9	49,7	9,0	7,9	5,9	26,6	100,0
Primaire	2,8	55,8	10,5	7,7	5,9	17,3	100,0
Secondaire	2,8	77,6	7,7	7,1	2,1	2,8	100,0
Supérieur	2,8	74,4	9,6	8,8	2,5	1,9	100,0
Total	2,7	72,0	8,5	7,5	3,0	6,3	100,0

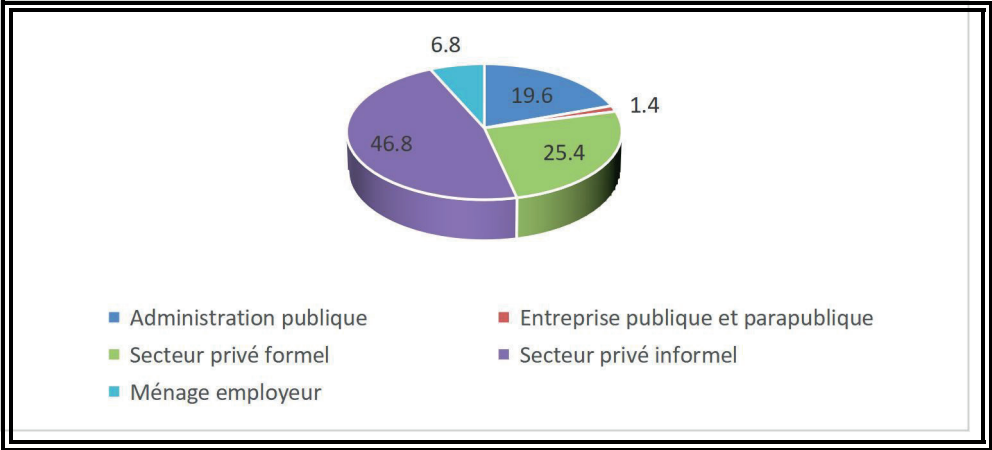
Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l’Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

3.4.6 Emploi et secteurs institutionnels

Les trois principaux secteurs institutionnels pourvoyeurs d’emplois sont dans l’ordre :

- le secteur privé informel (46,8%) ;
- le secteur privé formel (25,4%) ;
- l’administration publique (19,6%).

Figure 07 : Contribution des secteurs institutionnels à la création d’emploi (%)



Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l’Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Plus de huit emplois sur dix sont pourvus en milieu urbain. Par ailleurs, les hommes occupent 56,9% des emplois disponibles. En outre, la part des ménages dans le volume d'emplois est tout de même substantielle, soit 6,8%. Ces emplois sont exercés essentiellement en milieu urbain (6,4%) et par les femmes (4,8%).

Tableau 26 : Principaux acteurs de l'offre d'emploi

	Milieu de résidence		Sexe		
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Total
Administration publique	18,3	1,4	11,6	8,0	19,6
Entreprise publique et parapublique	1,4	0,1	1,0	0,4	1,4
Secteur privé formel					
Initiative privée	6,3	2,3	5,3	3,3	8,6
Autre acteur	15,3	1,5	12,4	4,4	16,8
Total	21,6	3,8	17,7	7,7	25,4
Secteur privé informel					
Initiative privée	21,9	8,8	13,3	17,5	30,8
Autre acteur	14,3	1,8	11,4	4,7	16,1
Total	36,3	10,6	24,7	22,2	46,8
Ménage employeur	6,4	0,4	1,9	4,8	6,8
Ensemble	83,8	16,2	56,9	43,1	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

3.4.7 Bilan de l'emploi

Au Gabon, le secteur institutionnel agricole pourvoit seulement 15,3% des emplois, dont 13,5% sont des emplois informels. Les emplois formels dans ce secteur s'élèvent à peine à 1,8%.

Tableau 27 : Bilan de l'emploi au Gabon

	Type d'emploi		
	Emploi formel	Emploi informel	Total
Secteur institutionnel agricole			
Unité de production formelle	0,3	2,8	3,1
Unité de production informelle	1,5	10,5	12,0
Ménage	0,1	0,2	0,3
Total	1,8	13,5	15,3
Secteur institutionnel non agricole			
Unité de production formelle	9,5	33,8	43,3
Unité de production informelle	1,8	33,0	34,8
Ménage	0,3	6,1	6,5
Total	11,7	73,0	84,7
Ensemble			
Unité de production formelle	9,8	36,6	46,4
Unité de production informelle	3,3	43,5	46,8
Ménage	0,4	6,4	6,8
Total	13,5	86,5	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC2024).

Par contre, le secteur institutionnel non agricole recrute 84,7% des emplois dont 73% sont informels. Mais dans ce secteur, les unités de production formelles disposent de 33,8% d'employés qui n'ont pas de cotisation à la CNSS. Elles détiennent aussi 9,5% des emplois formels. En résumé, 86,5% des emplois fournis par le marché du travail au Gabon sont informels. La part des unités de production formelle dans ce type d'emplois est de 36,6%. Par ailleurs, les unités de production informelles et les ménages disposent de 3,7% des emplois formels.

3.5 Chômage et sous-emploi lié au temps de travail

3.5.1 Niveau du chômage

Le marché du travail est caractérisé par un taux de chômage assez élevé de 17,4%. Ce taux a baissé par rapport à l'année 2010 de 3 points et traduit l'effort de l'Etat Gabonais. Le taux est de 19,3% en milieu urbain contre 5,8% en milieu rural. Le taux chez les hommes est de 14,1%, tandis qu'il s'élève à 21,4% pour les femmes. Le chômage gagne davantage de terrain dans la ville de Libreville (23,2%) et les autres principales villes notamment, Port Gentil, Owendo et Akanda (24,9%). Par contre, dans les autres provinces, le chômage est beaucoup plus faible, soit un taux de 8,9%.

Tableau 28 : Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus selon les caractéristiques socio-économiques (%)

	Milieu de résidence		Sexe		
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Total
Province					
Libreville	23,2		18,2	29,2	23,2
Autres principales villes (Port-Gentil, Owendo, Akanda)	24,9		21,2	29,3	24,9
Autres provinces	10,5	5,8	7,3	10,8	8,9
Age					
15-24	35,5	25,4	24,6	49,0	34,5
25-35	31,2	12,8	23,1	36,9	29,4
36-64	11,3	2,8	8,6	11,7	10,0
65 et plus	6,0	0,0	3,6	2,3	2,9
Niveau d'instruction					
Aucun niveau	3,1	1,5	3,7	1,4	2,9
Primaire	15,7	4,3	12,3	11,7	12,0
Secondaire	18,9	7,8	13,0	23,1	17,5
Supérieur	26,2	2,3	20,8	33,0	25,6
Statut migratoire					
Migrant interne	15,9	2,9	10,4	18,1	14,0
Migrant externe	5,2	5,1	2,9	9,7	5,2
Non migrant	24,7	7,8	19,3	25,3	22,1
Total	19,3	5,8	14,1	21,4	17,4

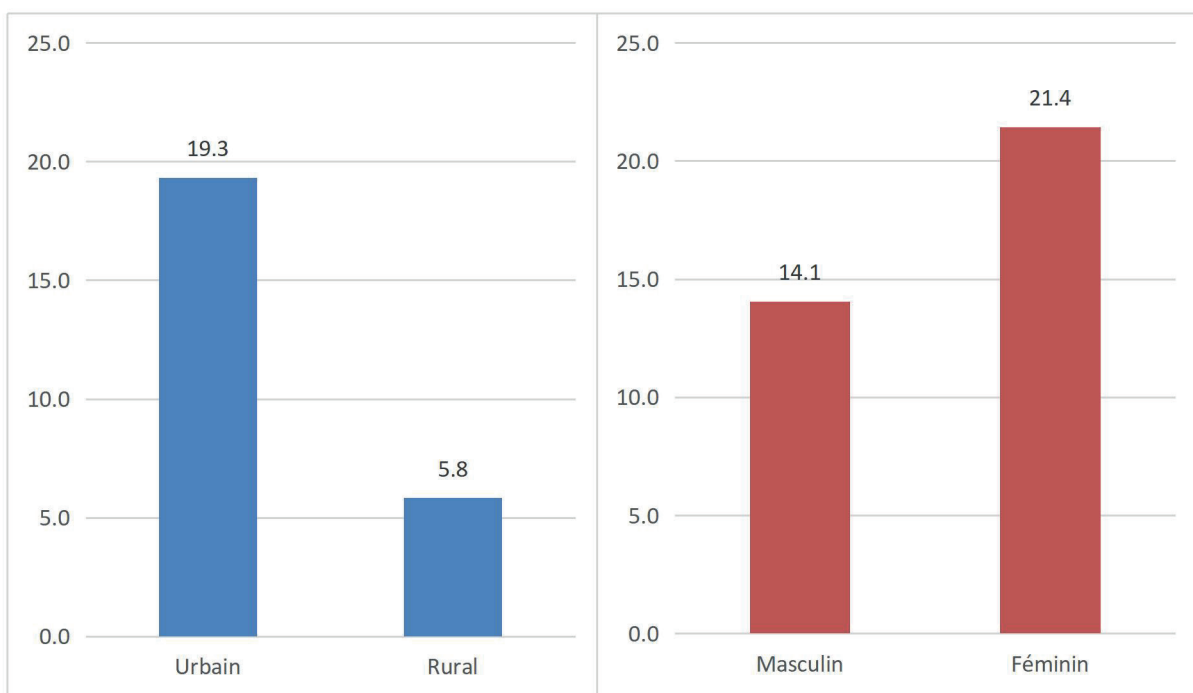
Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans, s'élève à 34,5%. Ce taux baisse à 29,4% pour les jeunes de 25-35 ans et chute sérieusement à 10% pour la tranche d'âge 36-64 ans. Le taux a atteint son minimum pour les personnes de 65 ans et plus, soit 2,9%.

S'agissant de l'âge des chômeurs, s'il est vrai qu'on peut obtenir un emploi non exigeant en nombre d'années d'expériences dans le secteur public, dans le privé formel, c'est plutôt l'absence d'expérience professionnelle qui défavorise souvent l'accès des jeunes au premier emploi. Par contre, le secteur informel sert plutôt de refuge pour des emplois non exigeants en qualification intellectuelle. Ainsi, la réussite de la politique de l'emploi passe obligatoirement par la recherche de solution au chômage des jeunes, notamment ceux qui ont un niveau d'étude secondaire (17,5%) ou supérieure (25,6%). Le chômage des femmes ayant un niveau d'étude supérieure a pratiquement doublé (33%) par rapport à la moyenne d'ensemble.

Les non-migrants payent une contribution plus chère à la situation du chômage, soit un taux de 22,1%. En revanche, ce phénomène touche faiblement les migrants externes, avec un taux de 5,2%. En effet, la raison principale de la migration internationale est la quête d'emploi, qu'il s'agisse d'un emploi qualifié ou pas. Par ailleurs, la plupart des migrants externes n'ont pas un niveau d'études élevé. Ils sont donc en majorité prêts à travailler dans le secteur informel ou à exercer un emploi vulnérable ou précaire.

Figure 08 : Taux de chômage des 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe (%)



Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

3.5.2 Profil des primo-demandeurs d'emploi et des anciens actifs occupés

Dans cette partie, nous analysons les caractéristiques des deux catégories de chômeurs, à savoir les primo-demandeurs d'emploi et les anciens actifs occupés ayant perdu leur emploi antérieur. Il est analysé pour chacune de ces catégories, le nombre d'années d'étude et la durée du chômage.

De façon générale, les chômeurs au Gabon passent une longue durée dans cette situation avant de trouver un emploi. Ainsi, 20,2% des chômeurs ont passé moins d'un an au chômage. Par contre, 58,1% des personnes sont des chômeurs qui passent 1 à 4 ans à la recherche d'un emploi. Enfin, 5,6% des chômeurs ont passé plus de 10 ans à vouloir obtenir un emploi. Les primo-demandeurs ont en moyenne 10,4 années d'études et restent au chômage pendant 3,6 ans. La situation des anciens actifs est moins alarmante, avec 9,3 années d'études et 1,8 an de chômage.

Les femmes représentent 55,9% des chômeurs. Parmi elles, les primo-demandeurs ont en moyenne 10,1 années d'études et vivent sans emploi pendant 3,8 ans. Par contre, les hommes primo-demandeurs ont effectué 10,9 années d'études et passent 3,3 ans au chômage.

Il n'est pas indiqué de durer dans le chômage en tant que primo-demandeur, surtout avec l'âge. En effet, quand un primo-demandeur âgé de 15-24 ans ne trouve pas un emploi avant les 2,3 ans, il risque de passer plutôt 3,4 ans dans la même situation au cours des 5 années suivantes. La situation s'aggrave au fur et à mesure que l'âge avance. Ainsi, un primo-demandeur âgé de 36 à 64 ans passera en moyenne 5,6 ans dans cette situation.

En considérant le niveau d'instruction, la courbe de la durée du chômage s'inverse en fonction de la durée d'études. Ainsi, les primo-demandeurs ayant au plus le niveau d'étude primaire, passent plus de 5 ans au chômage. Alors que les primo-demandeurs qui ont atteint un niveau d'étude supérieure, vivent dans le chômage pendant 2,6 ans.

Cette évolution décroissante de la durée du chômage traduit l'exigence actuelle du marché du travail en matière de qualification professionnelle. Elle laisse supposer qu'avec le temps, le marché du travail offrira plus d'opportunités aux personnes compétentes qui sauront joindre la théorie et la pratique. Enfin, les primo-demandeurs qui sont des migrants externes, passent moins de temps dans les études (9,2 ans) mais aussi dans le chômage (3,2 ans) par rapport aux migrants internes et aux non migrants.

Tableau 29 : Profil des chômeurs primo-demandeurs et anciens actifs (%)

	Effectif de chômeurs	%	Durée d'études en années			Durée du chômage en années		
			Ancien actif	Primo demandeur	Total	Ancien actif	Primo demandeur	Total
Sexe								
Masculin	48 006	44,1	9,4	10,9	10,3	1,8	3,3	2,6
Féminin	60 728	55,9	9,2	10,1	9,9	1,8	3,8	3,3
Age								
15-24	17 765	16,3	7,2	9,1	8,9	1,7	2,3	2,2
25-35	53 170	48,9	9,7	11,5	11,1	1,1	3,4	2,8
36-64	37 196	34,2	9,3	9,3	9,3	2,2	5,6	3,5
65 et plus	602	0,6	9,7	7,2	8,5	5,0	6,0	5,4
Niveau d'instruction								
Aucun niveau	867	0,8				1,4	5,0	1,8
Primaire	13 235	12,2	4,8	4,6	4,7	1,3	5,4	3,6
Secondaire	63 003	57,9	9,3	9,4	9,3	2,0	4,1	3,2
Supérieur	31 629	29,1	15,4	15,4	15,4	1,6	2,6	2,5
Statut migratoire								
Migrant interne	31 479	29,0	9,4	10,1	9,9	2,0	4,3	3,3
Migrant externe	3 384	3,1	8,1	9,2	8,6	1,1	3,2	2,1
Non migrant	73 871	67,9	9,4	10,6	10,2	1,8	3,3	2,9
Total	108 733	100,0	9,3	10,4	10,1	1,8	3,6	3,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

3.5.3 Aspirations des chômeurs

Les chômeurs Gabonais, dans leur majorité, sont indifférents (57,4%) au type d'emploi proposé, qu'il soit salarié ou indépendant. Toutefois, plus de 30% des chômeurs souhaitent avoir un emploi salarié. Cette ambition est plus grande en milieu rural, où 37,6% des chômeurs souhaitent avoir un emploi salarié. Par ailleurs, la majorité des chômeurs ne souhaitent pas avoir un emploi permanent (47,8%), ni de travailler dans une structure privée formelle (43,5%).

En outre, concernant les prétentions salariales, ils proposent un revenu minimum acceptable de 305 000 FCFA. Sur ce dernier aspect, les anciens actifs sont plus ambitieux, en proposant un revenu de 339 400 FCFA par mois, contre 289 100 FCFA pour les primo-demandeurs. Toujours en matière de revenu du travail, les ambitions sont différentes selon le milieu de résidence des chômeurs. En milieu urbain, les propositions sont de 345 000 FCFA pour les anciens actifs et de 295 500 FCFA pour les primo-demandeurs, contre 311 400 FCFA et 261 900 FCFA en milieu rural.

Tableau 30 : Principales attentes des chômeurs suivant leurs profils

Milieu de résidence		Type d'emplois recherchés (%)			% souhaitant un emploi permanent	% souhaitant un emploi dans une organisation formelle	Salaire/ revenu minimum acceptable (1000 FCFA)
		Salarié	Indépendant	Indifférent			
Urbain	Ancien actif	27,2	15,2	57,6	47,9	29,2	345,0
	Primo-demandeur	33,4	8,6	58,1	48,4	52,0	295,5
	Total	31,4	10,7	57,9	48,2	44,0	311,4
Rural	Ancien actif	37,4	24,5	38,1	43,4	48,3	261,2
	Primo-demandeur	37,6	7,3	55,1	36,3	26,6	220,6
	Total	37,6	11,8	50,7	38,5	33,4	231,3
Total	Ancien actif	27,9	15,8	56,3	47,7	30,1	339,4
	Primo - demandeur	33,7	8,4	57,8	47,8	50,8	289,1
	Total	31,9	10,8	57,4	47,8	43,5	305,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

3.5.4 Moyens de recherche d'emploi des chômeurs

Les moyens utilisés pour obtenir un emploi varient selon les actifs occupés, notamment dans le secteur privé. En effet, certaines personnes ont pris l'initiative seule, tandis que d'autres ont répondu à des annonces ou sont passés par d'autres acteurs. Les premières catégories d'emplois sont qualifiées d'initiatives privées. La deuxième catégorie d'emplois relève d'autres acteurs.

Deux principaux canaux de recherche d'emploi sont privilégiés en majorité par les chômeurs, quel que soit le milieu de résidence. Quatre chômeurs sur dix (41,4%) s'adressent directement à l'employeur, tandis que 29,4% exploitent des relations personnelles pour avoir un emploi.

Les canaux officiels du PNPE et des concours de recrutement sont utilisés par 9,9% des chercheurs d'emploi. Ce choix est surtout fait par 12,4% de primo-demandeurs, tandis que 11% des anciens actifs s'adonnent plutôt aux petites annonces.

Le recours à des relations personnelles est le moyen utilisé par la majorité des chômeurs qui n'ont aucun niveau d'instruction ou tout au plus le niveau d'étude primaire. S'agissant des chômeurs qui ont un niveau d'étude secondaire, ils exploitent les relations personnelles (34,6%) mais s'adressent aussi directement aux employeurs (38,6%).

Tableau 31 : Moyens de recherche d'emploi par les chômeurs

		Mode recherche emploi						
		Aucun moyen	Relation personnelle	Directement auprès de l'employeur	Petites annonces	PNPE/ concours	Réseau internet et autre	Total
Milieu de résidence								
Urbain	Ancien actif	1,5	37,8	39,8	10,5	4,8	5,6	100,0
	Primo- demandeur	4,2	23,5	44,0	8,7	12,3	7,3	100,0
	Total	3,3	28,2	42,6	9,3	9,9	6,8	100,0
Rural	Ancien actif	-	36,0	38,5	18,9	2,3	4,3	100,0
	Primo- demandeur	11,2	54,0	15,8	2,7	13,0	3,3	100,0
	Total	7,9	48,7	22,5	7,5	9,8	3,6	100,0
Niveau d'instruction								
Aucun niveau	Ancien actif	-	53,5	27,9	-	6,6	11,9	100,0
	Primo- demandeur	13,9	55,7	20,4	9,9	-	-	100,0
	Total	5,2	54,3	25,2	3,7	4,2	7,5	100,0
Primaire	Ancien actif	-	52,5	31,0	11,4	-	5,1	100,0
	Primo- demandeur	9,2	49,7	19,7	8,1	4,9	8,3	100,0
	Total	6,0	50,7	23,7	9,3	3,2	7,2	100,0
Secondaire	Ancien actif	2,1	39,4	38,6	11,9	2,1	6,0	100,0
	Primo- demandeur	5,3	31,6	38,6	9,9	6,1	8,6	100,0
	Total	4,0	34,6	38,6	10,7	4,6	7,6	100,0
Supérieur	Ancien actif	-	8,3	57,8	7,4	23,3	3,2	100,0
	Primo- demandeur	1,3	3,7	58,9	5,6	26,4	4,1	100,0
	Total	1,1	4,4	58,7	5,9	25,9	4,0	100,0
Total	Ancien actif	1,4	37,7	39,7	11,0	4,7	5,6	100,0
	Primo- demandeur	4,6	25,4	42,2	8,3	12,4	7,1	100,0
	Total	3,6	29,4	41,4	9,2	9,9	6,6	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

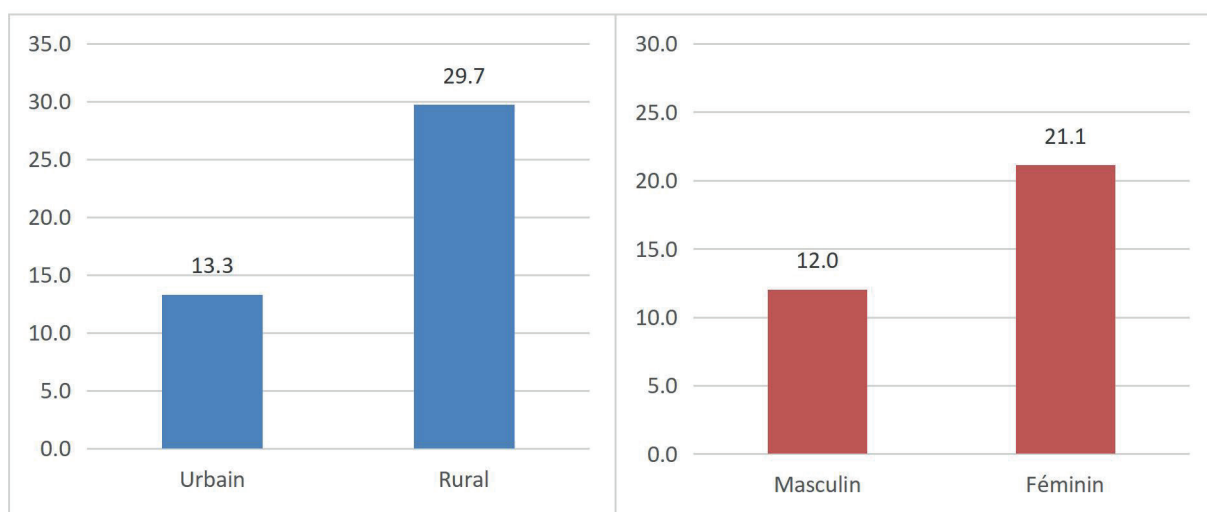
Par contre, 58,7% des chômeurs qui ont un niveau d'étude supérieure s'adressent en majorité aux employeurs et 25,9% parmi eux déposent leur dossier de demande auprès du PNPE ou passent des concours de recrutement.

3.5.5 Sous-emploi lié au temps de travail

Selon le BIT, le sous-emploi lié au temps de travail est une sous-utilisation de la main-d'œuvre. Le taux de sous-emploi est calculé comme la proportion de personnes en emploi qui travaillent moins que la durée normale du travail, qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles, rapportée à l'ensemble des personnes en emploi. Ce phénomène est souvent fréquent dans le secteur agricole et dans l'économie informelle qui sont plutôt fournis en emplois précaires ou vulnérables. Cela peut se produire aussi dans le secteur privé formel pendant les mauvaises conjonctures économiques.

Au Gabon, le sous-emploi lié au temps de travail est aussi préoccupant que le chômage. En effet, 16% des travailleurs se plaignent de l'insuffisance de leur durée de travail et souhaitent travailler davantage pour gagner plus de revenu. Les femmes sont généralement en situation de sous-emploi plus que les hommes. Ainsi, plus d'une femme sur trois qui n'ont pas fait des études et un peu plus de trois sur dix qui ont atteint le niveau d'étude primaire, sont sous-employées.

Figure 09 : Taux de sous-emploi lié au temps de travail des 15 ans et plus selon le milieu de résidence et le sexe (%)



Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC2024).

Par ailleurs, le taux de sous-emploi lié au temps de travail s'élève à 29,7% en milieu rural et 13,3% en milieu urbain. Ce taux a atteint un plafond de 43,1% en milieu rural, chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Cette situation, bien que fréquente en milieu rural du fait de la saisonnalité et de la nature des activités exercées, demeure préoccupante au regard de la vulnérabilité économique des personnes âgées et des limites de la protection sociale.

Tableau 32 : Taux de sous-emploi lié au temps de travail

	Milieu de résidence		Sexe		
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Total
Niveau d'instruction					
Aucun niveau	15,9	32,1	8,3	35,3	18,4
Primaire	23,0	30,8	17,9	31,8	25,8
Secondaire	12,7	28,9	12,9	17,7	14,9
Supérieur	7,6	24,8	6,4	11,4	8,2
Age					
15-24	19,2	25,2	16,3	27,9	19,9
25-35	10,9	23,7	9,6	16,6	12,5
36-64	13,4	29,2	11,4	21,6	15,9
65 et plus	24,1	43,1	36,3	32,5	34,2
Total	13,3	29,7	12,0	21,1	16,0

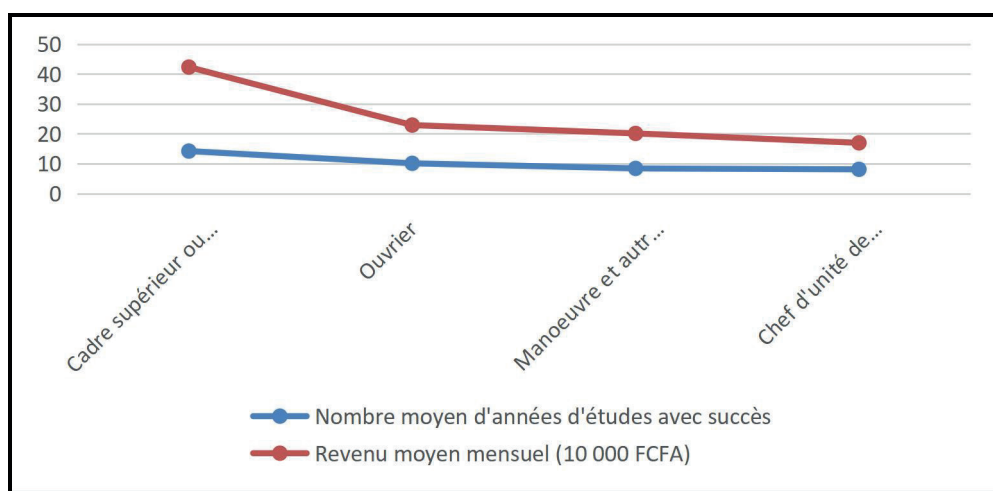
Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC2024).

3.6 Revenu du travail et ses principales caractéristiques

3.6.1 Revenu mensuel

Au Gabon comme ailleurs dans les pays sous-développés, les populations sont plus réticentes à déclarer leur revenu. Par conséquent, les estimations doivent être prises avec des précautions. Le revenu mensuel moyen du travail est estimé à 236 328 FCFA pour un individu ayant effectué 9,7 années d'études avec succès. En considérant le sexe, les hommes ont une durée moyenne d'étude de 10,2 ans et gagnent 258 430 FCFA. Par contre, les femmes étudient en moyenne durant 9 ans et perçoivent un revenu mensuel de 202 821 FCFA. Le revenu moyen le plus bas, soit 155 282 FCFA, est observé dans la branche d'activité agricole, avec des personnes ayant effectué en moyenne 6,6 ans d'étude. Par-contre, c'est dans la branche d'activité des services que les employés, avec 10,9 années d'étude, gagnent 273 626 FCFA.

Figure 10 : Nombre moyen d'années d'études et revenu moyen (10 000 FCFA) selon la Catégorie Socio- Professionnelle (CSP)



Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

S'agissant des catégories socioprofessionnelles (CSP), les rémunérations les plus élevées sont payées aux cadres supérieurs et moyens. Ces derniers ont à leur actif 14,2 années d'études et perçoivent 422 797 FCFA. En bas de la CSP se trouvent les chefs d'Unités de Production Informelle (UPI), qui ont 8,1 ans d'étude et sont rémunérées à 169 496 FCFA.

Tableau 33 : Nombre moyen d'années d'études et revenu mensuel moyen selon les caractéristiques des actifs occupés

	Nombre moyen d'années d'études avec succès	Revenu moyen mensuel (FCFA)
Sexe		
Masculin	10,2	258 430
Féminin	9,0	202 821
Branche d'activité		
Agriculture	6,6	155 282
Industrie	9,4	195 787
Commerce	8,8	221 741
Service	10,9	273 626
Catégorie socioprofessionnelle		
Cadre supérieur ou moyen	14,2	422 797
Ouvrier	10,1	228 842
Manœuvre et autre personnel	8,4	201 052
Chef d'unité de production informelle	8,1	169 496
Total	9,7	235 328

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC2024).

Enfin, on relève que 56,1% des employés dans le secteur non agricole, sont des salariés. Plus précisément dans ce secteur, 57,1% des travailleurs en milieu urbain sont des salariés, tout comme 58,7% des hommes et 52,5% des femmes.

3.6.2 Taux de bas salaire et taux de salaire inférieur au Revenu Minimum Mensuel

Par définition, le taux de bas salaire est le pourcentage des travailleurs dont le revenu horaire est inférieur aux deux tiers du revenu horaire médian, soit environ 625 FCFA. Le taux de salaire inférieur au Revenu Minimum Mensuel (RMM) par contre se définit comme la proportion de salariés qui gagnent moins de 150 000 FCFA par mois. Dans l'ensemble, 10,3% de travailleurs Gabonais perçoivent un bas salaire, tandis que 39,1% gagnent un revenu mensuel inférieur au RMM.

En considérant le sexe, 16,6% des femmes employées perçoivent un bas salaire. Elles sont pratiquement une sur deux (49,4%) à avoir des revenus inférieurs au RMM. C'est surtout la branche d'activité agricole qui offre des bas salaires ou des revenus inférieurs au RMM à ses employés. Dans cette activité, le taux de bas salaire est de 30,9% et celui des salaires inférieurs au RMM est de 69,5%.

S'agissant des secteurs institutionnels, le taux de bas salaire dans l'Administration publique est pratiquement négligeable. Néanmoins, il est relevé que 13,7% d'employés perçoivent des revenus inférieurs au RMM. Le bas salaire est surtout gagné par une proportion importante dans le secteur privé informel et dans les ménages employeurs, soient respectivement 14,8% et 9,4%. Les taux correspondant aux salaires inférieurs au RMM sont de 50,1% et 44,8% dans les deux catégories respectives.

Tableau 34 : Taux de bas salaire selon le sexe, le secteur institutionnel et l'activité

	Taux de bas salaire (%)	Taux de salaire inférieur au RMM (%)
Sexe		
Masculin	5,8	31,7
Féminin	16,6	49,4
Branche d'activité		
Agriculture	30,9	69,5
Industrie	5,0	42,5
Commerce	12,3	42,5
Service	6,6	29,4
Secteur institutionnel		
Administration publique	1,9	13,7
Entreprise publique et parapublique	0,0	14,6
Secteur privé formel	5,5	31,3
Secteur privé informel	14,8	50,1
Ménage	9,4	44,8
Total	10,3	39,1

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC2024).

3.6.3 Conditions d'activités

Le syndicalisme joue un rôle essentiel dans le monde du travail, notamment pour les salariés, les entreprises et la société entière. Il favorise un dialogue social entre les travailleurs et les employeurs, en contribuant à : la prévention des conflits sociaux ; l'instauration d'un dialogue social durable ; l'amélioration du climat social dans les entreprises.

Tableau 35 : Taux de syndicalisation des travailleurs (%)

	Sexe		Milieu de résidence		
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	Total
Secteur institutionnel					
Administration publique	25,7	34,9	30,2	19,2	29,4
Entreprise publique et parapublique	49,3	42,6	49,1	0,0	47,2
Secteur privé formel	18,1	13,4	17,4	12,1	16,7
Secteur privé informel	5,9	2,5	4,7	2,8	4,3
Ménage	2,5	1,0	1,5	0,0	1,4
CSP					
Cadre supérieur et moyen	34,4	35,6	35,4	16,5	34,8
Ouvrier	19,9	21,5	19,1	32,4	20,5
Chef d'Unité de production informelle	2,5	1,3	2,5	0,2	1,9
Manœuvre et autre personnel	6,7	7,7	7,3	4,9	7,1
Total	14,4	10,8	14,1	6,1	12,8

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC2024).

Au Gabon, très peu d'employés sont syndiqués. Dans l'ensemble, ils sont 12,8%. Les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à adhérer au mouvement syndical. Ils sont respectivement 14,4% et 10,8%. Le syndicalisme est surtout développé dans l'administration publique (29,4%), les entreprises publiques et parapubliques (47,2%) et dans un moindre degré, dans le secteur privé formel (16,7%). Tandis que les CSP les plus représentées sont les cadres supérieurs et moyens ainsi que les ouvriers, avec des taux respectifs de 34,8% et 20,5%.

3.7 Population hors main-d'œuvre

Plus d'une personne en âge de travailler sur deux (50,5%) est classée hors main-d'œuvre. Il s'agit des gens qui ne sont ni en emploi ni au chômage. Ces taux sont respectivement de 51,6% en milieu urbain et de 57,4% pour les femmes.

Tableau 36 : Population hors main-d'œuvre selon les caractéristiques socio-économiques (%)

	Milieu de résidence		Sexe		
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Total
Province					
Libreville...	51,7	-	44,0	58,6	51,7
Port-Gentil...	48,4	-	36,5	59,5	48,4
Owendo...	54,0	-	47,0	59,6	54,0
Akanda...	48,5	-	47,7	49,2	48,5
Autre Estuaire (hors Libreville,Owendo Akanda)...	56,2	37,4	42,9	60,1	51,6
Haut-Ogooué...	51,2	60,4	49,2	57,5	53,4
Moyen-Ogooué...	48,1	29,9	32,1	49,6	41,6
Ngounié...	59,0	83,3	53,6	75,0	65,9
Nyanga...	52,3	34,0	47,4	48,3	47,9
Ogooué-Ivindo...	51,1	20,8	42,8	40,4	41,5
Ogooué-Lolo...	57,1	45,2	34,8	67,7	52,0
Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil)...	44,7	26,3	27,6	50,5	38,8
Woleu-Ntem...	46,8	30,2	35,2	46,9	41,3
Age					
15-24	86,4	79,7	82,6	89,0	85,9
25-35	41,7	34,6	29,9	50,5	41,1
36-64	27,4	27,2	19,0	35,4	27,4
65 et plus	81,1	57,1	68,7	76,5	73,4
Niveau d'instruction					
Aucun niveau	54,3	67,8	30,0	74,2	57,0
Primaire	47,0	41,0	40,0	48,6	45,2
Secondaire	54,5	39,4	45,9	59,7	53,1
Supérieur	44,6	25,7	38,2	51,7	44,3
Total	51,6	42,3	42,8	57,4	50,5

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC2024).

La province la plus touchée par ce phénomène d'inactivité de la population en âge de travailler est celle de Ngounié, où la proportion atteint 65,9% en général et 83,3% en milieu rural. Les femmes sont sévèrement touchées dans les provinces de l'Estuaire (hors Libreville, Owendo et Akanda), de la Ngounié, de l'Ogooué-Lolo, avec des proportions qui franchissent la barre de 60%.

Cette population est composée en majorité des jeunes de 15-24 ans, qui poursuivent probablement leurs études et des personnes âgées de 65 ans et plus, dont nombreuses jouissent de leur retraite et ne pratiquent plus d'activités économiques génératrices de revenu. Les proportions dépassent 80% pour la première catégorie de population et 70% dans le deuxième groupe.

Sur le plan de l'éducation, la population hors main-d'œuvre concerne les personnes de tous les niveaux d'instruction. En effet, on y retrouve 57% de personnes non instruites, 45,2% d'individus avec un niveau d'étude primaire, 53,1% ayant effectué des études secondaires et 44,3% des intellectuels. Ces différentes proportions dominant en milieu urbain et chez les femmes.

Cette population est surtout prise en charge par la famille dans neuf cas sur dix (89,2%). Par contre, certains vivent de leur pension de travail ou d'autres sources de revenu telles que les rentes, les revenus financiers, etc.

CHAPITRE 4 : FEMMES ET JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

4.1 Femmes et marché du travail

4.1.1 Egalité des chances sur le marché du travail selon le genre

Le ratio femme/homme en emploi est le nombre moyen de femmes employées pour un homme dans une activité économique. Dans l'ensemble, le ratio est estimé à 0,8. En d'autres termes, 80 femmes sont pourvues d'emplois pour 100 hommes. En considérant la branche d'activité, les femmes sont surtout moins employées dans l'industrie, soit un ratio de 0,3. Par contre, elles sont beaucoup plus présentes dans l'agriculture et presque en effectif égal avec les hommes dans les secteurs de commerce et du service.

S'agissant du secteur institutionnel, le secteur privé formel est le moins pourvoyeur d'emplois aux femmes, soit un ratio qui s'élève à 0,4. A l'opposé, les femmes sont 2,5 fois plus nombreuses à être employées dans les ménages comme des servantes, des nounous, etc.

Tableau 37 : Ratio femme/homme en emploi selon le secteur institutionnel

	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Branche d'activité			
Agriculture	0,9	1,2	1,1
Industrie	0,3	0,4	0,3
Commerce	0,8	1,7	0,9
Service	0,9	0,5	0,9
Secteur institutionnel de l'activité principale			
Administration publique	0,7	0,3	0,7
Entreprise publique et parapublique	0,4	1,0	0,4
Secteur privé formel	0,4	0,8	0,4
Secteur privé informel	0,9	1,0	0,9
Ménage	2,6	1,3	2,5
Total	0,7	0,9	0,8

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Pour enrichir davantage l'analyse de l'inégalité du genre en emploi, il est calculé des indices de ségrégation horizontale des femmes par rapport à l'emploi selon la branche d'activité et le secteur institutionnel de l'activité principale. L'indice de ségrégation horizontale mesure le degré de répartition inégale des femmes et des hommes entre les branches d'activité ou les secteurs institutionnels, à niveau de qualification comparable. En d'autres termes, il évalue dans quelle mesure les femmes et les hommes ne travaillent pas dans les mêmes types d'emplois, même s'ils occupent des positions hiérarchiques similaires. Il varie entre 0 et 100. La valeur 0 signifie l'égalité du genre parfaite. A l'inverse, la valeur 100 signifie l'inégalité parfaite.

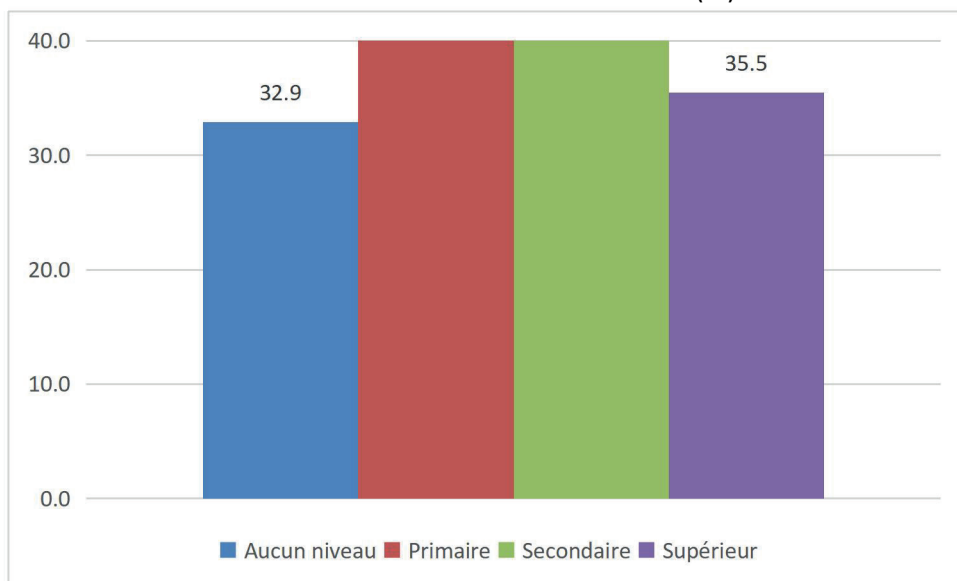
D'après le calcul (voir annexe 4), l'indice de ségrégation horizontale des femmes en emploi est de 15,9% pour les secteurs institutionnels et 15,1% pour les branches d'activité. Ces deux indices sont faibles et prouvent que l'inégalité du genre n'est pas aussi intense si l'on considère le secteur institutionnel ou la branche d'activité. En effet, si 15,9% de femmes ou d'hommes changeaient de secteur institutionnel, cela rétablirait l'égalité du genre. De même, si 15,1% de femmes ou d'hommes pouvaient changer de branche d'activité, cela permettra d'avoir l'égalité entre les deux sexes.

S'agissant de l'emploi salarial, la part des femmes dans le secteur non agricole est de 28,9%. Le taux est de 30,1% en milieu urbain et de 15,1% en milieu rural. Ainsi, il apparaît que l'inégalité des chances en emploi entre les hommes et les femmes n'est pas forcément due à leur qualification professionnelle ni à leur secteur d'activité, mais plutôt à la rémunération salariale de chacun.

4.1.2 Contribution des femmes aux activités économiques

Au Gabon, les femmes participent de plus en plus aux activités économiques, malgré le fait que la parité femme/homme ne soit pas encore atteinte. En effet, parmi les actifs occupés âgés de 15-64 ans, les femmes représentent 42,7%, soit plus de 4 travailleurs sur 10. En considérant les jeunes actifs occupés, les femmes font respectivement 31,5% et 38,9% de l'effectif des personnes âgées de 15-24 ans et 15-35 ans. La contribution des femmes de 15-64 ans s'élève à 45,5% en milieu rural.

Figure 11 : Contribution des femmes de 15-64 ans aux activités économiques selon le niveau d'instruction (%)



Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Les femmes de 15-64 ans contribuent aux activités économiques, essentiellement dans le secteur privé informel et dans les ménages employeurs. Leur contribution a atteint 71,3% dans les ménages. Mais les secteurs institutionnels les plus attrayants de la main-d'œuvre féminine, notamment pour les jeunes femmes de 15-35 ans, sont l'entreprise publique et parapublique (42,8%) et le secteur ménage (63,4%). La part des femmes de 15-64 ans, qui ont atteint le niveau d'étude primaire s'élève à 56,6%. Tandis que celle des jeunes femmes de 15-24 ans qui ont fait des études supérieures est de 35,5%.

Tableau 38 : Contribution des femmes aux activités économiques (%)

	Femmes 15-64 ans occupées	Jeunes femmes 15-24 ans occupées	Jeunes femmes 15-35 ans occupées
Milieu de résidence			
Urbain	42,2	30,0	38,8
Rural	45,5	42,1	39,6
Secteur institutionnel			
Administration publique	40,5	13,5	38,4
Entreprise publique et parapublique	31,2		42,8
Secteur privé formel	29,7	38,8	30,6
Secteur privé informel	46,9	30,8	40,3
Ménage	71,3	34,4	63,4
Niveau d'instruction			
Aucun niveau	32,9	41,4	23,5
Primaire	56,6	31,6	39,1
Secondaire	41,7	29,1	38,5
Supérieur	35,5	43,6	43,1
Total	42,7	31,5	38,9

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

4.2 Insertion des jeunes sur le marché du travail

L'analyse des principaux indicateurs du marché du travail met en évidence de fortes disparités du marché du travail selon le milieu de résidence et le sexe, tant en termes d'accès à l'emploi que de la qualité de l'insertion professionnelle. Par ailleurs, l'un des principaux défis des politiques africaines de développement est la capacité d'absorption des jeunes sur le marché du travail. Il sera analysé dans cette partie, les indicateurs d'insertion des jeunes, notamment de 15-35 ans, sur le marché du travail.

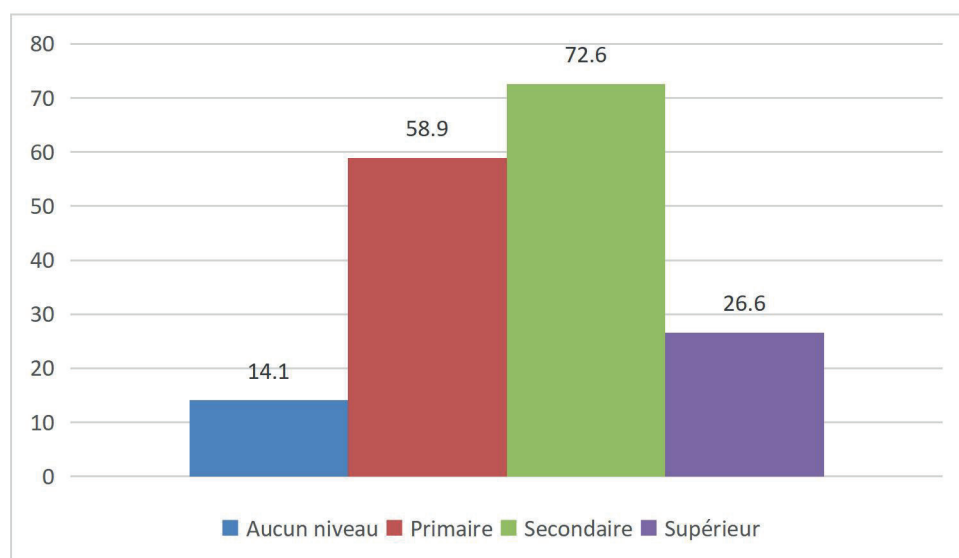
4.2.1 Participation des jeunes à la main-d'œuvre

Le taux de participation des jeunes à la main-d'œuvre est un indicateur qui mesure l'intérêt des jeunes à être disponibles sur le marché du travail, soit en tant que chômeurs ou actifs occupés. Au Gabon, dans l'ensemble, ce taux vaut 34,6%. Il est plus élevé en milieu rural et pour les hommes, avec des valeurs respectives de 43,3% et 40,8%. En milieu rural, les activités agricoles sont probablement celles qui favorisent l'augmentation du taux participation des jeunes à la main-d'œuvre.

Le statut migratoire semble influencer sur la composition de la main-d'œuvre. En effet, le taux de participation, de loin le plus élevé, est celui des migrants externes, soit 58,8%. Quant aux non migrants, leur taux est en dessous de la moyenne d'ensemble, soit 31,4%.

Les migrants externes sont relativement plus nombreux à être présents sur le marché du travail en milieu rural, avec un taux de 72,4%. De même, près de neuf garçons migrants externes sur dix (89%) participent à la main-d'œuvre.

Figure 12 : Taux de participation à la main-d'œuvre des jeunes de 15-35 ans (%)



Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Le taux de participation des jeunes à la main-d'œuvre varie en dents de scie selon le niveau d'instruction. Le taux le plus élevé est observé pour les personnes ayant un niveau d'étude primaire, soit 44,1%. Celui des personnes qui ont le niveau d'étude supérieur est de 39,4%. Par ailleurs, il est particulièrement surprenant d'observer en milieu rural, un taux de 61,7% chez les personnes avec un niveau d'étude supérieur. La question est de savoir si c'est une orientation progressive des jeunes vers des initiatives privées, notamment dans le secteur agricole.

Tableau 39 : Taux de participation des jeunes de 15-35 ans à la main-d'œuvre (%)

	Milieu de résidence		Sexe		Total
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Statut migratoire					
Migrant interne	37,6	48,4	44,7	33,3	38,4
Migrant externe	58,0	72,4	89,0	35,5	58,8
Non migrant	30,7	39,9	36,5	26,7	31,4
Niveau d'instruction					
Aucun niveau	36,3	21,3	57,0	15,0	34,3
Primaire	46,4	36,9	48,2	39,8	44,1
Secondaire	30,8	46,4	38,2	26,7	32,0
Supérieur	39,1	61,7	43,9	35,2	39,4
Total	33,9	43,3	40,8	29,1	34,6

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

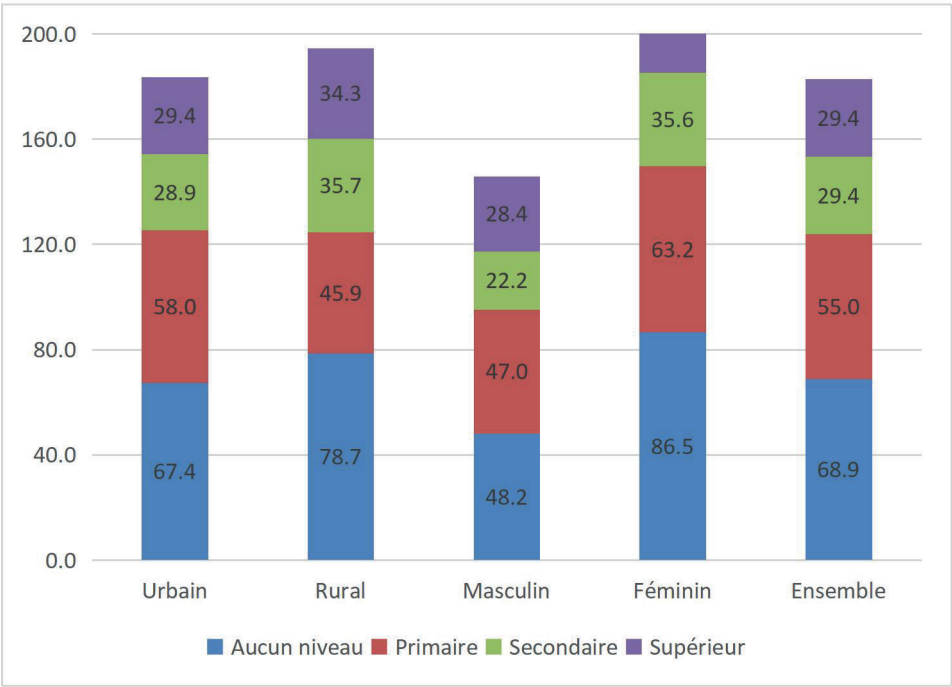
4.2.2 Jeunes ni aux études ni à l'emploi

Pour apprécier la participation des jeunes au marché du travail, il est plutôt calculé un indicateur qui mesure la fraction de la population des jeunes de 15-35 ans qui ne sont ni aux études ni à l'emploi. Un niveau élevé de cet indicateur peut traduire :

- le désengagement massif des jeunes du système économique et éducatif ;
- le risque élevé de la pauvreté, de la marginalisation et de la délinquance juvénile ;
- la perte du capital humain à moyen ou à long terme pour le pays.

Dans l'ensemble, cet indicateur s'élève à 32,6% pour le pays. A ce niveau, l'indicateur sert d'alerte sur les jeunes inactifs pour les politiques publiques. Ils peuvent être orientés vers la formation professionnelle pour faciliter leur insertion sur le marché du travail et éviter leur marginalisation.

Figure 13 : Jeunes de 15-35 ans ni aux études ni à l'emploi selon le niveau d'instruction, le milieu de résidence et le sexe (%)



Source : DGE/DGS, *Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024)*.

En considérant le milieu de résidence, l'alerte est à un niveau plus élevé pour les provinces du Haut-Ogooué et de la Ngounié, où les proportions dépassent 50% en milieu rural. La marginalisation des jeunes femmes est aussi remarquée dans ces provinces. Elles sont aussi relativement en nombre important à ne pas avoir de l'emploi ou être en train d'étudier dans les villes de Libreville et d'Akanda, avec des taux supérieurs à 40% .

La migration étrangère peut être considérée comme un facteur aggravant de la marginalisation des jeunes de 15-35 ans, notamment des filles, dans une proportion de 63,1%. A l'inverse, le niveau d'instruction peut être considéré comme un facteur favorable à la réduction de la marginalisation des jeunes.

La baisse de l'indicateur est surtout significative pour les personnes ayant atteint au moins le niveau d'études secondaires. Ainsi, la proportion des jeunes exclus du marché du travail et du système éducatif est passé de 68,9% chez les personnes n'ayant fait aucune étude à 29,4% chez ceux qui ont fait des études secondaires. C'est pratiquement au même niveau que se situe l'indicateur pour les personnes ayant effectué des études supérieures.

Tableau 40 : Jeunes de 15-35 ans ni aux études ni à l'emploi (%)

	Milieu de résidence		Sexe		
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Total
Province					
Libreville...	36,0		30,7	40,7	36,0
Port-Gentil...	30,9		26,9	34,0	30,9
Owendo...	28,6		19,5	35,2	28,6
Akanda...	37,2		30,7	43,2	37,2
Autre Estuaire (hors Libreville,Owendo ,Akanda)...	31,1	30,6	24,9	36,9	31,0
Haut-Ogooué...	24,6	50,0	25,6	33,1	29,3
Moyen-Ogooué...	30,2	36,3	23,5	38,7	31,8
Ngounié...	33,4	80,2	35,1	47,5	42,2
Nyanga...	21,9	34,2	19,6	26,6	23,0
Ogooué-Ivindo...	27,8	31,4	19,4	37,5	28,4
Ogooué-Lolo...	21,8	44,8	18,5	41,5	30,7
Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil)...	26,1	22,5	15,6	33,8	25,4
Woleu-Ntem...	21,9	21,9	11,8	31,5	21,9
Statut migratoire					
Migrant interne	31,4	40,6	23,2	39,4	32,1
Migrant externe	41,8	27,4	12,3	63,1	41,0
Non migrant	31,6	40,8	28,6	35,8	32,3
Niveau d'instruction					
Aucun niveau	67,4	78,7	48,2	86,5	68,9
Primaire	58,0	45,9	47,0	63,2	55,0
Secondaire	28,9	35,7	22,2	35,6	29,4
Supérieur	29,4	34,3	28,4	30,4	29,4
Total	32,0	40,3	26,4	38,2	32,6

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

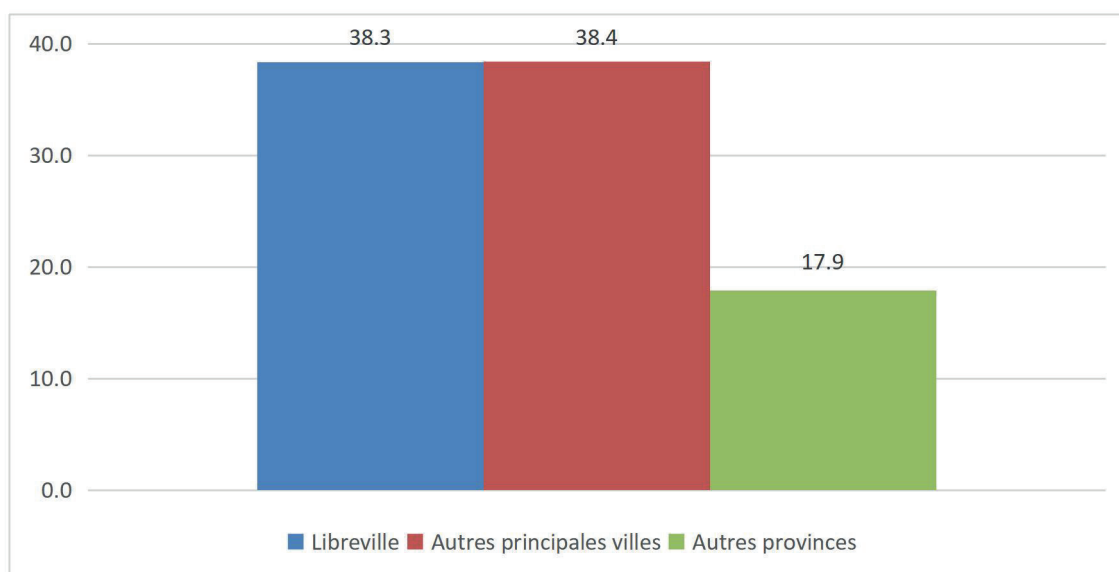
4.2.3 Chômage des jeunes

Le chômage des jeunes de 15-35 ans est un défi pour la politique de l'emploi. Au Gabon, le taux de chômage des jeunes de 15-35 ans est de 30,5%. Ce taux s'élève à 32,1% en milieu urbain et 39,3% chez les jeunes filles.

Le chômage des jeunes filles est plus élevé dans les principales villes, avec des taux situés à 38%. Les personnes non migrantes sont les plus exposées au chômage. Dans cette catégorie de population, 43,9% des jeunes filles sont au chômage contre 28,1% pour les filles ayant migré de l'étranger.

En considérant le niveau d'instruction, ce sont les jeunes n'ayant aucun niveau d'étude qui sont les moins touchés par le chômage. Leur taux est de 9,3%. L'aggravation du chômage est surtout constatée chez les personnes ayant atteint un niveau d'études supérieures. Le taux de chômage de ce groupe de jeunes est de 43,4%. Tandis que celui des filles a atteint 48,6%.

Figure 14 : Taux de chômage des jeunes de 15-35 ans selon les strates (%)



Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Tableau 41 : Taux de chômage des jeunes de 15-35 ans (%)

	Milieu de résidence		Sexe		
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Total
Strates/Province					
Libreville	38,3		30,3	48,5	38,3
Autres principales villes	38,4		30,9	46,1	38,4
Autres provinces	18,6	15,7	12,7	24,7	17,9
Statut migratoire					
Migrant interne	24,8	9,3	14,5	33,0	23,3
Migrant externe	12,8	9,8	4,6	28,1	12,6
Non migrant	38,4	19,4	30,5	43,9	36,4
Niveau d'instruction					
Aucun niveau	10,1	0,0	9,1	9,8	9,3
Primaire	36,9	21,3	27,2	41,7	33,6
Secondaire	27,4	15,6	17,7	36,4	26,1
Supérieur	44,2	0,0	39,9	47,4	43,4
Total	32,1	15,7	23,4	39,3	30,5

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

4.2.4 Profil des jeunes primo-demandeurs d'emploi

L'analyse porte sur le nombre d'années d'étude et la durée du chômage des jeunes chômeurs de 15-35 ans, primo-demandeurs d'emploi. En moyenne, les jeunes primo-demandeurs d'emploi, passent 3,1 ans à chercher du travail, alors qu'ils ont une durée moyenne d'étude de 10,8 ans. C'est donc un chômage de longue durée.

Les jeunes garçons ont un net avantage sur les jeunes filles. En effet, ils sont 40,3% des primo-demandeurs, et ils ont effectué 11,1 ans d'étude et passent 2,8 ans dans le chômage. Par ailleurs, le statut migratoire influence le profil des jeunes chômeurs placés nouvellement sur le marché du travail. En effet, près de trois quarts de ces jeunes sont des non migrants qui ont en moyenne, 10,9 ans d'étude et vivent le chômage durant 2,9 ans.

A l'inverse, les migrants externes, non seulement ils sont faiblement représentés parmi les jeunes primo-demandeurs (2,1%), et ils passent aussi moins de temps à étudier et moins de temps dans le chômage, soient respectivement 9,2 ans et 1,7 ans.

En considérant le niveau d'instruction, la tendance de la durée du chômage est décroissante en fonction de la durée d'études. Ainsi, les jeunes primo-demandeurs ayant au plus le niveau d'étude primaire, passent près de 5 ans dans le chômage. Alors que les jeunes qui ont atteint un niveau d'étude supérieure, vivent dans le chômage pendant 2,3 ans. C'est une évolution de la durée du chômage qui traduit l'exigence actuelle du marché du travail en matière de qualification professionnelle.

Tableau 42 : Profil des jeunes chômeurs primo-demandeurs (%)

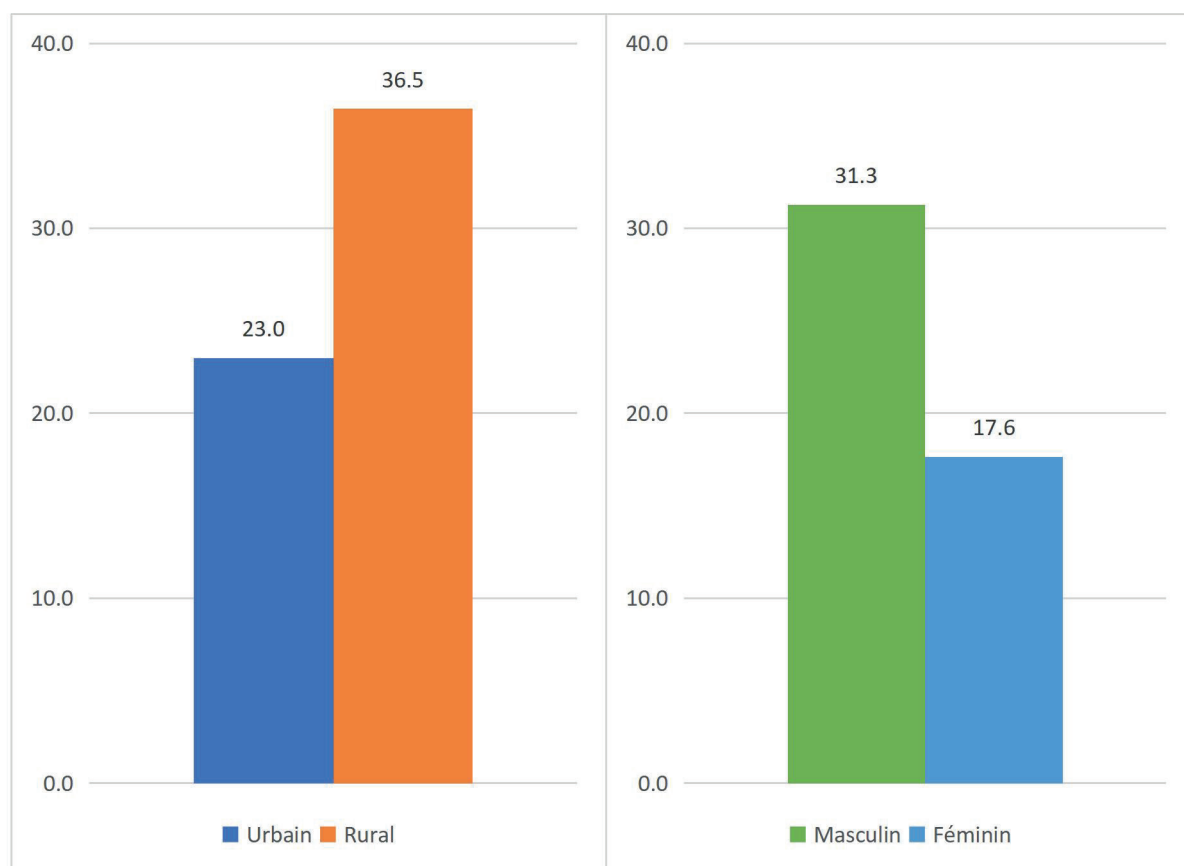
	Effectif des primo-demandeurs	%	Durée d'études en années	Durée du chômage en années
Sexe				
Masculin	22 534	40,3	11,1	2,8
Féminin	33 409	59,7	10,5	3,2
Statut migratoire				
Migrant interne	13 058	23,3	10,5	3,7
Migrant externe	1 185	2,1	9,2	1,7
Non migrant	41 700	74,5	10,9	2,9
Niveau d'instruction				
Aucun niveau	262	0,5	--	5,0
Primaire	6 310	11,3	4,6	4,9
Secondaire	27 708	49,5	9,4	3,4
Supérieur	21 664	38,7	15,2	2,3
Total	55 943	100,0	10,8	3,1

Source : DGE/DGS, *Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024)*.

4.2.5 Emploi des jeunes

Face au chômage des jeunes, l'Etat Gabonais multiplie des initiatives depuis plusieurs années pour la création des emplois. Ainsi, en 2024, l'Etat a lancé, avec l'appui financier de la France, une Initiative Jeunesse Autonome (IJA). C'est un projet sur 24 mois qui vise à insérer professionnellement 520 jeunes Gabonais à travers des formations spécialisées, des contrats d'apprentissage ou d'alternance, ainsi qu'un soutien à l'entrepreneuriat, notamment dans le numérique et l'artisanat. L'initiative cherche à offrir aux jeunes un tremplin vers l'emploi ou l'auto-emploi, en misant sur des secteurs porteurs.

Figure 15 : Taux d'emploi des jeunes de 15-35 ans selon le milieu de résidence et le sexe (%)



Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

En 2024, le taux d'emploi des jeunes de 15-35 ans est estimé à 24%. Ce taux d'emploi est plus élevé en milieu rural (36,5%) et chez les jeunes garçons (31,3%). Toujours en milieu rural, des taux d'emploi des jeunes au-delà de 40% sont observés dans les provinces du Moyen-Ogooué, de la Nyanga, de l'Ogooué-Ivindo, Autre Ogooué-Maritime et du Woleu-Ntem. Par-contre, les emplois des jeunes deviennent rares dans les principales villes, avec des taux inférieurs à la moyenne d'ensemble.

Quant aux jeunes migrants externes, l'une des principales raisons de migration est la recherche d'emploi. Par ailleurs, ces jeunes ne semblent pas exigeants sur la qualité et le niveau de rémunération des emplois à exercer. Ces arguments sont donc moins bloquants pour ces jeunes dont le taux d'emploi est de 51,4%. De plus, les jeunes garçons sont à 84,9% pourvus d'emplois.

Le niveau d'instruction élevé ne semble pas forcément être un atout pour accéder à l'emploi. En effet, le taux d'emploi des jeunes qui ont atteint un niveau d'étude supérieure est de 22,3%. Cela s'explique par l'exigence des types d'emplois recherchés par ces jeunes. A l'opposé, ceux qui n'ont pas fait d'étude, enregistrent un taux de 31,1%.

Tableau 43 : Taux d'emploi des jeunes de 15-35 ans (%)

	Milieu de résidence		Sexe		
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Total
Province					
Libreville...	21,4		28,6	15,0	21,4
Port-Gentil...	23,1		30,2	17,5	23,1
Owendo...	19,0		25,9	14,0	19,0
Akanda...	20,3		21,1	19,6	20,3
Autre Estuaire (hors Libreville,Owendo ,Akanda)...	26,9	36,9	38,1	19,4	28,6
Haut-Ogooué...	27,5	20,9	31,8	20,6	26,2
Moyen-Ogooué...	29,1	50,2	45,5	25,8	34,7
Ngounié...	27,6	8,4	33,9	16,6	24,0
Nyanga...	20,3	49,6	23,7	21,9	22,9
Ogooué-Ivindo...	16,9	52,9	25,5	20,7	23,1
Ogooué-Lolo...	26,8	36,7	43,1	19,6	30,6
Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil)...	25,3	45,5	40,4	20,0	29,5
Woleu-Ntem...	28,8	48,5	40,4	26,5	33,3
Statut migratoire					
Migrant interne	28,3	43,9	38,2	22,3	29,5
Migrant externe	50,5	65,3	84,9	25,5	51,4
Non migrant	18,9	32,1	25,4	15,0	20,0
Niveau d'instruction					
Aucun niveau	32,6	21,3	51,8	13,5	31,1
Primaire	29,3	29,0	35,1	23,2	29,2
Secondaire	22,4	39,2	31,5	16,9	23,7
Supérieur	21,8	61,7	26,4	18,5	22,3
Total	23,0	36,5	31,3	17,6	24,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

4.2.6 Emploi formel et emploi informel des jeunes

Au Gabon, plus de neuf emplois des jeunes sur dix (90,3%) sont informels. Tandis que les emplois formels sont exercés par 9,7% des actifs occupés. En milieu rural, le taux d'emploi informel des jeunes est de 93,7%. En considérant le genre, la proportion de femmes qui exercent des emplois informels dépasse légèrement de 2 points celle des hommes.

Les emplois informels sont importants, sans distinction du niveau d'instruction et du statut migratoire des jeunes. Toutefois, il est relevé 17,7% des jeunes ayant effectué des études supérieures, qui exercent des emplois formels. Par contre, les migrants externes sont à peine 6,6% à occuper des emplois formels.

Tableau 44 : Type d'emploi exercé par les jeunes de 15-35 ans (%)

	Type d'emploi		
	<i>Emploi formel</i>	<i>Emploi informel</i>	Total
Milieu de résidence			
Urbain	10,1	89,9	100,0
Rural	6,3	93,7	100,0
Sexe			
Masculin	10,7	89,3	100,0
Féminin	8,1	91,9	100,0
Niveau d'instruction			
Aucun niveau	7,0	93,0	100,0
Primaire	3,8	96,2	100,0
Secondaire	8,4	91,6	100,0
Supérieur	17,7	82,3	100,0
Statut migratoire			
Migrant interne	11,0	89,0	100,0
Migrant externe	6,6	93,4	100,0
Non migrant	9,3	90,7	100,0
Total	9,7	90,3	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

4.2.7 Professions et branches d'activité des jeunes

Les groupes de professions les plus fréquemment exercées par les jeunes sont :

- le personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (33,6%) ; ce poste comprend le personnel des services directs aux particuliers (coiffeurs, cuisiniers, jardiniers, etc.), les commerçants, les vendeurs, le personnel soignant et le personnel des services de protection et de sécurité ;
- les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (14,5%) ; dans ce groupe on y dénombre les métiers qualifiés du bâtiment, de la métallurgie, de l'artisanat, de l'imprimerie, de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habitat, etc. ;
- les professions élémentaires (18,2%) telles les aides de ménage, les manœuvres agricoles, des mines, du bâtiment et des travaux publics, les assistants de fabrication de l'alimentation, des vendeurs ambulants, des éboueurs et autres travailleurs non qualifiés.

Très peu de jeunes exercent des professions intellectuelles et scientifiques, soit 7,2%, encore moins en tant que directeurs, cadres de direction et gérants, le taux étant de 1,8%. Ces jeunes travaillent à 49,7% de cas dans la branche d'activité des services, tandis que 23,2% d'entre eux sont plutôt employés dans les activités industrielles. Le commerce est aussi une branche d'activité importante qui occupe 18,2% des jeunes. C'est dans la branche d'activité agricole que les jeunes sont moins présents, soit 8,9%.

Les métiers et les branches d'activité sont plus représentés en milieu urbain et plus exercés par les hommes. C'est seulement dans le groupe de profession du personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs que les femmes représentent 18,2% des actifs occupés.

Tableau 45 : Profession et branche d'activité des jeunes de 15-35 ans (%)

	Milieu de résidence		Sexe		Total
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Profession					
Professions militaires	6,7	0,2	5,9	1,0	6,9
Directeurs, cadres de direction et gérants	1,6	0,2	0,5	1,3	1,8
Professions intellectuelles et scientifiques	6,6	0,6	3,4	3,8	7,2
Professions intermédiaires	3,0	0,2	2,3	0,9	3,1
Employés de type administratif	3,6	0,1	1,6	2,0	3,7
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	30,8	2,7	15,3	18,2	33,6
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	2,8	3,7	3,9	2,7	6,5
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	13,0	1,5	12,8	1,8	14,5
Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	3,7	0,6	4,3	0,1	4,4
Professions élémentaires	16,0	2,2	11,3	7,0	18,2
Branche d'activité					
Agriculture	4,0	4,9	5,7	3,2	8,9
Industrie	20,5	2,7	18,4	4,7	23,2
Commerce	17,6	0,7	11,6	6,7	18,3
Service	45,7	3,9	25,6	24,1	49,7
Total	87,9	12,1	61,3	38,7	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

CHAPITRE 5 : SITUATION DE HANDICAP ET MARCHÉ DU TRAVAIL

La situation des personnes vivant avec un handicap est marquée par des défis importants en matière d'emploi, de revenu et d'inclusion sociale. Elles rencontrent des obstacles physiques, législatifs et sociaux qui limitent leur autonomie et les exposent à des inégalités, la pauvreté et le chômage. Elles sont moins en emploi que les autres catégories de la population.

En effet, la reconnaissance de leurs droits comme le stipule la Convention des droits des personnes en situation de handicap des Nations-Unies est essentielle pour garantir leur inclusion et leur égalité. Depuis des années, les politiques du Gabon en matière de protection des personnes vivant avec un handicap visent à assurer leur inclusion sociale grâce à des lois, des recensements périodiques, des enquêtes d'identification ainsi que des programmes d'aide (Ministère des Affaires Sociales, UNICEF, etc.).

En effet, le Gabon lutte activement contre l'exclusion sociale des personnes vivant avec un handicap au même titre que les autres personnes vulnérables (jeunes, femmes, populations autochtones) en mettant en place des dispositions législatives et réglementaires pour leur protection et leur promotion (Cf. Loi n° 022/2021 du 19/11/2022 portant Code du Travail en République Gabonaise).

Etant donné que le marché du travail présente des difficultés spécifiques pour les personnes en situation de handicap avec des taux de chômage élevés, aujourd'hui des dispositifs comme la formation continue, l'aménagement des postes, et l'emploi accompagné sont mis en place pour soutenir leur intégration professionnelle et leur maintien dans l'emploi.

L'intérêt d'étudier cette catégorie de population dans la présente enquête est de disposer des informations à jour sur leurs caractéristiques démographiques et socioculturelles et leur situation d'emploi et de chômage.

5.1 Identification des personnes vivant avec un handicap

Les personnes vivant avec un handicap sont identifiées à travers les questions standards sur les difficultés d'effectuer au moins une activité courante de leur vie telle que marcher, voir, réfléchir, parler, entendre, etc. Ainsi, dans un ménage, pour reconnaître qu'une personne vit avec un handicap, on interrogeait chaque membre du ménage, à partir des questions à choix multiples, pour savoir s'il éprouvait des difficultés pour marcher ou se déplacer (handicap physique ou moteur), de voir même avec les lunettes (handicap visuel ou sensoriel), d'entendre même avec une prothèse auditive (handicap auditif ou sensoriel), de se rappeler certaines choses (handicap mental ou déficience intellectuelle), de réfléchir (handicap psychique), pour entendre et pour parler (handicap multiple).

Ces difficultés sont classées par niveau ou échelle selon quatre modalités de réponse exclusive:

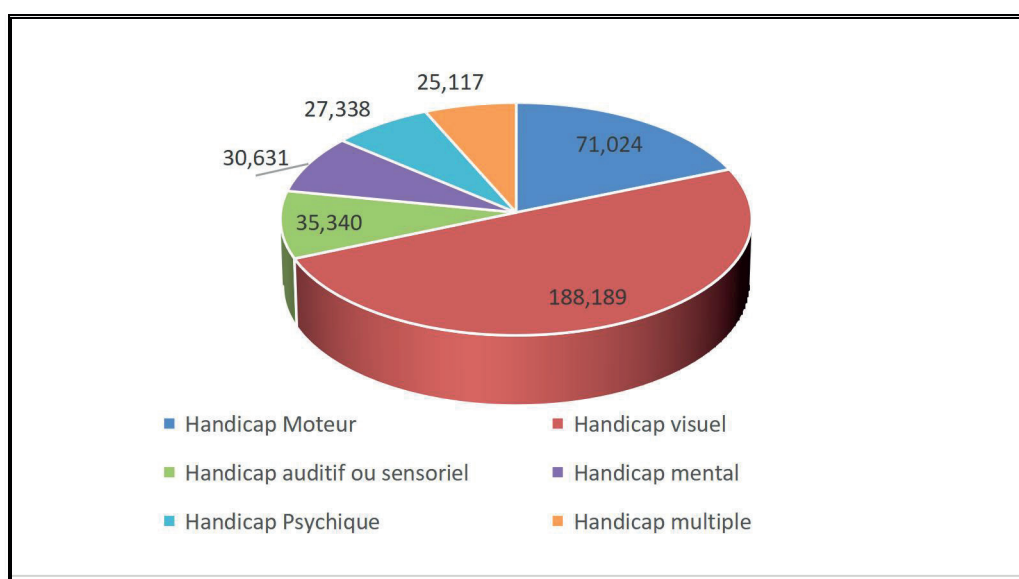
- 1 = Pas de difficultés ;
- 2 = Un peu de difficultés ;
- 3 = Beaucoup de difficultés ;
- 4 = Ne peut pas du tout.

Seuls les membres qui déclaraient éprouver une quelconque difficulté étaient considérés comme des personnes vivant avec un handicap. Il est à noter qu'une personne peut présenter plusieurs types de handicap.

Dans l'ensemble, la plupart des personnes ont déclaré avoir des difficultés pour voir même avec des lunettes (188 189 personnes, soit 9,2%), pour marcher ou pour se déplacer (71 024 personnes, soit 3,5%), d'entendre même avec une prothèse auditive (35 340 personnes, soit 1,7%), de se rappeler certaines choses (30 631 personnes, soit 1,5%), de réfléchir (27 338 personnes, soit 1,4%) et pour entendre et parler (25 117 personnes, soit 1,4%).

Ainsi, les personnes vivant avec un handicap dans les ménages enquêtés présentent plus des problèmes de vue, de mobilité, d'audition et de perte de mémoire (ou déficience intellectuelle) que des problèmes psychiques et de surdité.

Figure 16 : Effectif des personnes vivant avec un handicap



Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Cette typologie de personnes vivant avec un handicap a été faite à partir des échelles de réponses présentées dans le tableau ci-dessous. Cette échelle est graduelle selon le degré de difficultés que les personnes enquêtées ont déclaré. On observe que, dans l'ensemble, en moyenne plus de six personnes sur dix éprouvent moins de difficultés avec leur handicap visuel (82,5%), auditif ou sensoriel (72,4%), moteur (62,2%), multiple (61,1%) et mental (60,7%).

Cependant, plus du tiers des personnes éprouvent beaucoup de difficultés d'ordre psychique (40,0%) et mental (34,9%). Le tiers des personnes éprouvent plus de difficultés pour parler et pour entendre (33,0%), pour marcher et pour se déplacer (30,5%), alors que 25,4% présentent plus de difficultés pour entendre et 17,1% pour voir.

Enfin, il y a tout de même des personnes qui ne peuvent rien faire du tout et les plus touchées sont celles qui présentent un handicap moteur (7,4%), psychique (6,3%), multiple (5,9%) et mental (4,4%) contrairement à celles qui présentent un handicap auditif ou sensoriel (2,3%) et un handicap visuel (0,3%).

Tableau 46 : Personnes vivant avec un handicap selon le type de handicap et l'échelle des difficultés (%)

Échelle des difficultés	Type de handicap					
	Handicap Moteur	Handicap visuel	Handicap auditif ou sensoriel	Handicap mental	Handicap Psychique	Handicap multiple
Oui, un peu de difficultés	62,2	82,5	72,4	60,7	53,7	61,1
Oui, beaucoup de difficultés	30,5	17,1	25,4	34,9	40	33
Ne peut pas du tout	7,4	0,3	2,3	4,4	6,3	5,9
Total	100	100	100	100	100	100
<i>Effectif</i>	<i>71 024</i>	<i>188 189</i>	<i>35 340</i>	<i>30 631</i>	<i>27 338</i>	<i>25 117</i>

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

5.2 Situation d'emploi des personnes vivant avec un handicap

La situation d'emploi concerne les personnes de 15 ans et plus vivant avec un handicap. Les points suivants seront traités : la main-d'œuvre, l'emploi et le chômage.

5.2.1 Situation d'activité des personnes vivant avec un handicap

Le cumul simple des effectifs de population âgée de 15 ans et plus s'élève à 337 809 habitants. En réalité, cet effectif comprend des personnes présentant plusieurs handicaps. Ainsi, ce total doit plutôt être compris comme le nombre total de cas de handicaps. Les personnes pourvues d'un emploi sont estimées à 115 487 dont 20 576 personnes vivant avec un handicap moteur et 76 294 en situation de handicap visuel.

Tableau 47 : Situation du marché du travail des personnes vivant avec un handicap

	Handicap moteur	Handicap visuel	Handicap auditif	Handicap mental	Handicap psychique	Handicap multiple	Total
Population de 15 ans et plus	63 943	175 217	29 968	25 620	23 050	20 011	337 809
Main-d'œuvre	23 237	89 655	8 677	5 936	3 398	3 658	134 561
Population en emploi	20 576	76 294	7 419	4 835	3 162	3 201	115 487
Population au chômage	2 661	13 361	1 257	1 101	237	457	19 074
Main-d'œuvre potentielle	68	439	81	-	-	-	587
Main-d'œuvre élargie	23 305	90 093	8 757	5 936	3 398	3 658	135 148
Population hors main d'œuvre	40 705	85 563	21 291	19 684	19 652	16 353	203 248
Taux d'emploi (%)	32,2	43,5	24,8	18,9	13,7	16,0	34,2
Taux de chômage (%)	11,5	14,9	14,5	18,6	7,0	12,5	14,2

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

La population au chômage est estimée à 19 074 personnes dont 84% vivent avec un handicap moteur ou visuel. Les actifs occupés et les chômeurs constituent la main-d'œuvre sur le marché du travail. Ainsi la main-d'œuvre s'élève à 134 561 personnes dont 23 237 ont un handicap moteur et 89 655 vivent avec un handicap visuel.

La main-d'œuvre potentielle est évaluée à 587 personnes. La main-d'œuvre élargie s'élève à 135 148 personnes. Les personnes vivant avec un handicap moteur ou visuel représentent respectivement 17,2% et 66,7% de la main-d'œuvre élargie.

La population hors main-d'œuvre, au sens strict du BIT, est estimée à 203 248 personnes. Ces personnes sont plus nombreuses parmi celles vivant avec un handicap moteur ou visuel.

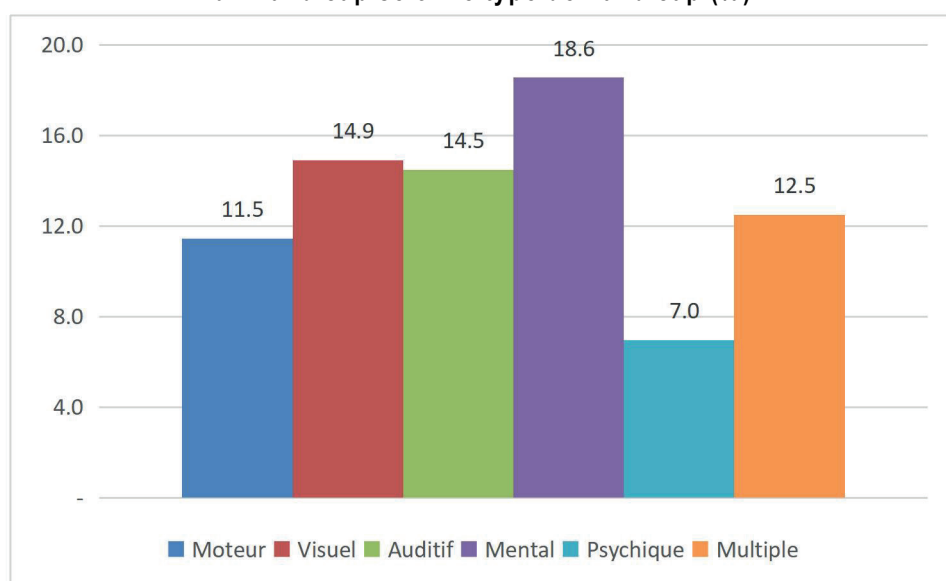
La proportion des personnes vivant avec un handicap, âgées de 15 et plus et ayant un emploi est de 34,2% contre 40,9% dans l'ensemble. Ce taux est plus élevé chez les personnes qui vivent avec un handicap visuel, soit 43,5%. Les personnes les moins pourvues d'emplois sont celles qui ont un handicap mental, psychique ou multiple, avec des proportions inférieures à 20%. S'agissant du chômage, le taux est de 14,7% et inférieur à celui de l'ensemble du pays, soit 17,4%. Le taux de chômage des personnes vivant avec un handicap mental est plus élevé et se chiffre à 18,6%.

5.2.2 Participation à la main-d'œuvre

Le taux de participation à la main-d'œuvre des personnes vivant avec un handicap est de 39,8% contre 49,5% pour l'ensemble du pays. Ce taux est plus élevé pour les personnes en situation de handicap visuel, soit 51,2%. Il est aussi important pour les personnes vivant avec un handicap moteur (36,3%).

Dans l'ensemble, la participation à la main-d'œuvre des personnes en situation de handicap est plus élevée en milieu rural. En outre, la prédominance des hommes par rapport aux femmes sur le marché du travail existe également dans cette catégorie de population. En effet, 46,5% des hommes participent au marché du travail contre 36,2% des femmes.

Figure 17 : Taux de participation à la main-d'œuvre des personnes de 15 ans et plus vivant avec un handicap selon le type de handicap (%)



Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC2024).

Le taux de participation à la main-d'œuvre est graduel selon le niveau d'instruction des personnes vivant avec un handicap. Il varie de 12,6% chez les personnes sans niveau d'étude à 60,9% chez celles qui ont effectué des études supérieures. Par ailleurs, les taux de participation à la main-d'œuvre les plus élevés sont enregistrés par des personnes ayant des handicaps moteur ou visuel et ont atteint un niveau d'études supérieur, soient respectivement 67,1% et 65,8%.

Tableau 48 : Taux de participation à la main-d'œuvre des personnes vivant avec un handicap(%)

	Handicap moteur	Handicap visuel	Handicap auditif	Handicap mental	Handicap psychique	Handicap multiple	Ensemble
Milieu de résidence							
Urbain	35,6	50,6	26,3	22,7	13,2	16,2	39,6
Rural	38,5	54,1	34,1	24,9	19,4	24,2	40,8
Sexe							
Masculin	39,8	60,7	35,1	19,5	13,6	25,4	46,5
Féminin	34,6	45,8	25,7	25,0	15,3	14,0	36,2
Niveau d'instruction							
Aucun niveau	10,7	23,1	10,3	8,9	5,7	9,9	12,6
Primaire	37,8	48,0	40,4	28,6	20,5	20,6	38,7
Secondaire	45,0	53,2	34,3	29,0	20,7	37,3	48,2
Supérieur	67,1	65,8	41,4	41,5	25,9	7,9	60,9
Total	36,3	51,2	29,0	23,2	14,7	18,3	39,8

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

5.2.3 Principales professions des personnes vivant avec un handicap

L'analyse est faite avec les neuf grands groupes de professions. Dans l'ensemble, les personnes en situation de handicap sont présentes dans tous les groupes de professions, mais à des degrés divers. Elles sont surtout concentrées dans les groupes suivants :

- Employés de type administratif : tels que des secrétaires, aides comptables, comptables, coursiers, etc. Dans ce groupe, on retrouve respectivement 10,3% et 10,8% des personnes vivant avec un handicap moteur ou mental ;
- Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs : ce groupe comprend des métiers tels que magasiniers, contrôleurs de chantiers, agents immobiliers, assistants commerçants ou vendeurs, etc. Plus de 13% à 40% des différentes catégories de personnes en situation de handicap exercent des métiers de ce groupe. En particulier, 40,8% des personnes vivant avec un handicap mental exercent ces professions ;
- Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche : ces métiers occupent entre 18% et 53% des personnes vivant un handicap de toutes les catégories.

Par ailleurs, la proportion de 6,9% de personnes vivant avec un handicap moteur dans le groupe de directeurs, cadres de direction et gérants, n'est pas négligeable. De même, les représentations des personnes en situation de handicap dans les professions élémentaires doivent être encouragées.

Tableau 49 : Professions et métiers des personnes vivant avec un handicap (%)

Grand groupe de professions	Type de handicap					
	Handicap moteur	Handicap visuel	Handicap auditif	Handicap Mental	Handicap psychique	Handicap multiple
Professions militaires	1,7	3,7	1,0	-	-	2,7
Directeurs, cadres de direction et gérants	6,9	3,7	1,7	-	-	5,9
Professions intellectuelles et scientifiques	3,9	12,2	1,3	1,6	-	3,3
Professions intermédiaires	1,8	6,0	8,1	-	2,1	-
Employés de type administratif	10,3	9,2	3,2	10,8	-	2,8
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	17,6	22,4	23,9	40,8	29,7	13,5
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	35,8	18,6	42,0	37,6	48,8	53,1
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	6,0	8,1	3,9	6,2	-	9,9
Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	7,3	3,6	3,5	-	5,6	6,0
Professions élémentaires	8,7	12,4	11,5	3,1	13,7	2,7
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	19 270	74 805	7 158	4 051	2 378	2 679

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

CHAPITRE 6 : PRINCIPAUX FACTEURS DÉTERMINANTS DE L'ACCES A L'EMPLOI

L'analyse prédictive de l'accès à l'emploi est réalisée dans un modèle de régression logistique multinomiale. Une note sur la présentation du modèle et des tests de validation, est présentée en annexe 7.

6.1 Analyse prédictive de l'accès des chômeurs à l'emploi

Les coefficients de Port Gentil et d'Owendo ne sont pas significatifs, avec des P values largement supérieurs à 5%. En d'autres termes, le fait d'habiter dans ces deux villes n'offre pas plus d'atout aux chômeurs par rapport ceux vivent à Libreville pour accéder à l'emploi. Par contre, un chômeur qui habite à Akanda, a 68% de chance de plus que le chômeur Librevillois d'obtenir de l'emploi. A l'opposé, avec des effets marginaux négatifs, les chômeurs qui résident dans toutes les autres provinces, ont moins de chance que leurs homologues de Libreville d'avoir de l'emploi. Ceci s'explique par le fait que les canaux de recherche d'emploi à l'intérieur du pays ne satisfont pas aux besoins des chômeurs. De même, la tension du marché du travail est beaucoup plus relâchée en milieu urbain et cela a pour conséquence d'augmenter la chance d'accès à l'emploi par rapport à ceux qui résident en milieu rural.

Les hommes chômeurs ont un peu moins de chance que les femmes dans la même situation, d'obtenir de l'emploi. L'explication plausible est d'une part, l'importance numérique des hommes qui frappent à la porte du marché du travail et d'autre part, la qualité de l'emploi recherché par ceux-ci (emploi permanent, salarié et mieux payé) . Les femmes sont par contre, plus nombreuses dans le secteur informel dont l'accès est moins difficile que dans le secteur moderne.

La chance d'un chômeur d'accéder à l'emploi est dégressive en fonction de son âge. Plus il est jeune âgé de 15-24 ans, plus il a de la chance. Au-delà de cette tranche d'âges, la probabilité d'un individu d'obtenir de l'emploi est inférieure à 50%. Le niveau d'instruction du chômeur est un facteur déterminant pour son accès à l'emploi. Ainsi, les chômeurs ayant au moins un niveau d'étude primaire ont plus de 60% de chance d'obtenir un emploi par rapport aux chômeurs non instruits.

S'agissant de la situation matrimoniale, les chômeurs célibataires ont 56% de chance que ceux qui sont mariés, de devenir des actifs occupés. Ceci confirme le fait que la charge familiale ralentit la recherche de l'emploi. Par ailleurs, les chômeurs veufs ou divorcés, ont moins de chance que les mariés de devenir des actifs occupés. Il résulte également de cette situation que les emplois disponibles exigent des pressions ou des durées de travail excessives, ce qui est encore plus acceptable pour un célibataire qu'à un individu marié ou encore moins, un veuf ou un divorcé.

La migration, qu'elle soit interne ou externe, ne semble pas être un atout positif pour un chômeur d'accéder à l'emploi. En effet, le chômeur qui est un migrant externe, a moins de chance d'avoir un emploi par rapport au chômeur migrant interne. Par contre, le chômeur non migrant a 56% de chance de plus qu'un migrant interne d'obtenir un emploi. Une explication plausible est la maîtrise de l'environnement socio-économique par les non migrants et ils savent bien l'exploiter pour accéder à l'emploi.

Tableau 50 : Résultats de l'analyse de régression logistique multinomiale de la situation d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus (Personne au chômage)

	Coefficient	P value	Effets marginaux
Province			
Port-Gentil...	0,09	0,53	0,52
Owendo...	-0,03	0,86	-0,49
Akanda...	0,77	0,00	0,68
Autre estuaire (hors Libreville, Owendo et Akanda)	-1,20	0,00	-0,23
Haut-Ogooué...	-0,42	0,01	-0,40
Moyen-Ogooué...	-0,66	0,00	-0,34
Ngounié...	-1,17	0,00	-0,24
Nyanga...	-1,91	0,00	-0,13
Ogooué-Ivindo...	-0,75	0,00	-0,32
Ogooué-Lolo...	-1,33	0,00	-0,21
Autre Ogooué Maritime (hors Port Gentil)	-0,82	0,00	-0,31
Woleu-Ntem...	-1,37	0,00	-0,20
Milieu de résidence (Urbain)			
Rural	-0,54	0,00	-0,37
Sexe (Masculin)			
Féminin	0,49	0,00	0,62
Age (15-24 ans)			
25-35	-0,38	0,01	-0,41
36-64	-1,47	0,00	-0,19
65 et plus	-3,19	0,00	-0,04
Niveau d'instruction (Aucun)			
Primaire	0,83	0,02	0,70
Secondaire	0,59	0,10	0,64
Supérieur	0,82	0,03	0,69
Situation matrimoniale (Marié)			
Célibataire	0,24	0,02	0,56
Veuf, divorcé	-0,90	0,05	-0,29
Statut migratoire (Migrant interne)			
Migrant externe	-1,03	0,00	-0,26
Non migrant	0,25	0,01	0,56
Constante	-1,36	0,00	-0,20

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

6.2 Facteurs déterminants de l'accès des inactifs à l'emploi

Tout comme pour les chômeurs, les inactifs de Port Gentil et d'Owendo n'ont pas plus d'atouts que leurs homologues de Libreville en matière d'accès à l'emploi. Par contre, un inactif qui habite à Akanda, a 58% de chance de plus que son homologue de Libreville d'accéder à l'emploi. De même, la probabilité d'un inactif de la province du Moyen-Ogooué d'obtenir de l'emploi est de 57%.

A l'opposé, avec des effets marginaux négatifs, les inactifs qui résident dans toutes les autres provinces, ont moins de chance que leurs homologues de Libreville d'avoir de l'emploi. Ceci s'explique par le fait que les canaux de recherche d'emploi à l'intérieur du pays ne satisfont pas aux besoins des inactifs et des chômeurs.

En considérant, la démarcation de la ville d'Akanda par rapport aux autres villes et provinces, il y a des explications possibles. La ville est en pleine transformation et a accueilli récemment plusieurs projets qui vont sûrement favoriser la création des emplois directs et indirects. Les projets d'Akanda ne sont pas seulement des initiatives privées. L'Etat gabonais a établi des partenariats public-privé pour lancer des initiatives d'infrastructures, d'habitat, d'éducation, d'urbanisme, dans le cadre du plan de développement national. Parmi ces opportunités figurent :

- travaux du boulevard de la Cinquième République — sur l'axe Carrefour Moussavou / Carrefour de la Paix : le chantier est mené par une entreprise locale, ce qui génère des emplois pour les travailleurs du bâtiment, le terrassement, le canal de drainage, etc. ;
- installation d'un nouveau bureau de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) : un bureau à Akanda, qui accueillera 16 agents en permanence — c'est un renforcement institutionnel qui apporte des emplois administratifs et de terrain ;
- développement d'infrastructures éducatives — les travaux du lycée d'excellence du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) à Akanda, déjà avancés à plus de 80 % (fin 2024) : ces chantiers mobilisent de nombreux ouvriers et employés.

Par ailleurs, les opportunités d'emplois sont plus fréquentes en milieu urbain. Cela a pour conséquence d'augmenter la chance d'accès à l'emploi par rapport à ceux qui résident en milieu rural. Par contre, les hommes inactifs ont un peu moins de chance que les femmes dans la même situation, d'obtenir de l'emploi. D'autres explications plausibles de la chance des femmes par rapport aux hommes sur le marché du travail sont :

- la mise en œuvre depuis plusieurs années par l'Etat Gabonais, des programmes publics de promotion du leadership féminin ;
- le ciblage des femmes par les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les Organisations Internationales dans plusieurs actions telles que les formations professionnelles pour jeunes femmes, les programmes d'employabilité féminine, des projets dans l'agriculture, le commerce ou le numérique dirigés par des femmes.

En outre, certains emplois sont culturellement perçus comme destinés aux femmes, tels que les emplois dans les ménages, les soins infirmiers, l'hôtellerie, le commerce de détail, etc. La chance d'un inactif d'obtenir un emploi décroît en fonction de son âge et de son niveau d'instruction. Ainsi, au-delà de la tranche d'âge de 15-24 ans, la probabilité d'un inactif d'obtenir un emploi est inférieure à 25%. De même, cette probabilité est inférieure à 40% pour les inactifs ayant au moins un niveau d'étude primaire.

Il est apporté ici une explication plausible à ce comportement paradoxal du marché du travail en fonction du niveau d'instruction des inactifs. Ce comportement est à l'opposé de celui observé vis-à-vis des chômeurs. Il est possible que les deux catégories d'individus n'aient pas le même profil ou les mêmes attentes face au marché du travail. Ainsi, on peut tenter de croire que les inactifs n'acceptent d'entrer sur le marché que si un emploi conforme à leur niveau d'instruction apparaît. Les plus instruits ne sont pas prêts à accepter les emplois mal payés, les postes peu qualifiés ou les emplois dans le secteur privé informel. Comme ces postes qualifiés qu'ils désirent avoir sont rares, leur probabilité réelle d'accès à l'emploi baisse fortement.

S'agissant de la situation matrimoniale, les probabilités d'obtenir un emploi est supérieure à 50% pour les inactifs célibataires par rapport à leurs homologues qui sont mariés. Les inactifs mariés et les divorcés, compte tenu de leur charge familiale, ont probablement une exigence de la qualité de l'emploi à exercer pour améliorer leur revenu.

Tableau 51 : Résultats de l'analyse de régression logistique multinomiale de la situation d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus (Personne hors main-d'œuvre)

	Coefficient	P value	Effets marginaux
Province			
Port-Gentil...	-0,11	0,29	-0,47
Owendo...	-0,04	0,73	-0,49
Akanda...	0,33	0,06	0,58
Autre estuaire (hors Libreville, Owendo et Akanda)	-0,36	0,00	-0,41
Haut-Ogooué...	-0,20	0,06	-0,45
Moyen-Ogooué...	-0,53	0,00	-0,37
Ngounié...	0,28	0,02	0,57
Nyanga...	-0,72	0,00	-0,33
Ogooué-Ivindo...	-0,74	0,00	-0,32
Ogooué-Lolo...	-0,38	0,00	-0,41
Autre Ogooué-Maritime (hors Port Gentil)	-0,78	0,00	-0,32
Woleu-Ntem...	-0,72	0,00	-0,33
Milieu de résidence (Urbain)			
Rural	-0,33	0,00	-0,42
Sexe (Masculin)			
Féminin	0,78	0,00	0,69
Age (15-24 ans)			
25-35	-2,32	0,00	-0,09
36-64	-2,97	0,00	-0,05
65 et plus	-1,30	0,00	-0,21
Niveau d'instruction (Aucun)			
Primaire	-0,55	0,00	-0,37
Secondaire	-0,70	0,00	-0,33
Supérieur	-0,78	0,00	-0,31
Situation matrimoniale (Marié)			
Célibataire	0,15	0,02	0,54
Veuf, divorcé	0,05	0,70	0,51
Statut migratoire (Migrant interne)			
Migrant externe	-0,99	0,00	-0,27
Non migrant	0,15	0,01	0,54
Constante	2,65	0,00	0,93

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

La migration, qu'elle soit interne ou externe, ne semble pas être un atout positif pour un inactif d'accéder à l'emploi. Ainsi, l'inactif qui est un migrant externe a moins de 50% de chance d'avoir un emploi par rapport à l'inactif qui est un migrant interne. Par contre, le non migrant a 54% de chance de plus qu'un inactif migrant interne d'obtenir un emploi.

6.3 Exemple type d'un jeune chômeur et d'un inactif de 15-35 ans

Deux exemples sont présentés dans cette partie. Le premier cas est le calcul de la probabilité d'un jeune chômeur d'avoir accès à l'emploi. Le second cas porte sur le calcul de la chance d'un jeune inactif d'obtenir de l'emploi.

6.3.1 Probabilité d'obtention de l'emploi par une jeune femme chômeuse de 23 ans

Le calcul de la probabilité sera effectué pour l'exemple fictif ci-après :

Exemple 1 :

Ruth est une jeune femme de 23 ans qui réside dans la ville de Port Gentil. Elle est sans emploi et a effectué diverses démarches en vue d'obtenir du travail. Elle se dit prête à travailler dans l'immédiat si elle arrive à obtenir un emploi. Elle a un niveau d'étude supérieur. Elle est célibataire et n'a jamais migré.

L'exercice consiste à calculer les effets marginaux conjugués dont la valeur absolue sera la probabilité d'obtenir un emploi. Pour cela, il est cumulé dans un premier temps les coefficients de régression qui correspondent au profil de la jeune Ruth décrite dans l'exemple. Il ne sera pas pris en compte le coefficient correspondant à Port Gentil, car il n'est pas significatif. De même, les coefficients de régression des modalités de référence valent 0. Ainsi les coordonnées cumulées sont : féminin (0,49), niveau d'instruction supérieur (0,82), célibataire (0,24), Non migrant (0,25) et la constante (-1,36). Le total donne 0,44. L'effet marginal est positif et est calculé avec la formule précisée plus haut. Il vaut +0,608. Ainsi la probabilité de cette jeune femme en situation de chômage, d'obtenir un emploi est de 60,8%.

Tableau 52 : Probabilité d'obtention d'emploi d'une jeune femme de 23 ans au chômage

	Coefficient	P value	Effets marginaux
Province (Libreville)			
Port-Gentil...	0,09	0,53	0,52
Milieu de résidence (Urbain)			
Sexe (Masculin)			
Féminin	0,49	0,00	0,62
Age (15-24 ans)			
Niveau d'instruction (Aucun)			
Supérieur	0,82	0,03	0,69
Situation matrimoniale (Marié)			
Célibataire	0,24	0,02	0,56
Statut migratoire (Migrant interne)			
Non migrant	0,25	0,01	0,56
Constante	-1,36	0,00	-0,20
Total	0,44		0,608

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

6.3.2 Probabilité d’obtention de l’emploi par un jeune homme inactif de 32 ans

Le calcul de la probabilité sera effectué pour l'exemple fictif ci-après :

Exemple 2 :

Fabrice est un jeune homme de 32 ans qui réside en milieu rural dans la province du Haut-Ogooué. Il n’a pas fait d’études. C’est un divorcé et il est non migrant. Il est sans emploi, mais depuis un certain moment, il a cessé de chercher du travail. Il peut néanmoins travailler s’il en trouve.

L’exercice consiste à calculer les effets marginaux conjugués dont la valeur absolue sera la probabilité d’obtenir un emploi. Pour cela, il est cumulé dans un premier temps, les coefficients de régression qui correspondent au profil du jeune Fabrice décrit dans l'exemple. Il ne sera pas pris en compte le coefficient correspondant à la modalité de veuf, divorcé, car il n’est pas significatif. De même, les coefficients de régression des modalités de référence valent 0.

Ainsi les coordonnées cumulées sont : Haut-Ogooué (-0,20), rural (-0,33), 25-35 ans (-2,32), Non migrant (0,15) et la constante (2,65). Le total donne -0,05. L’effet marginal est négatif et vaut -0,488. Ainsi, la probabilité de Fabrice qui est une personne hors main-d’œuvre, d’obtenir un emploi est de 48,8%.

Tableau 53 : Probabilité d’obtention d’emploi de jeune homme inactif de 32 ans

	Coefficient	P value	Effets marginaux
Province (Libreville)			
Haut-Ogooué...	-0,20	0,06	-0,45
Milieu de résidence (Urbain)			
Rural	-0,33	0,00	-0,42
Sexe (Masculin)			
Age (15-24 ans)			
25-35	-2,32	0,00	-0,09
Niveau d'instruction (Aucun)			
Situation matrimoniale (Marié)			
Veuf, divorcé	0,05	0,70	0,51
Statut migratoire (Migrant interne)			
Non migrant	0,15	0,01	0,54
Constante	2,65	0,00	0,93
Total	-0,05		-0,488

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l’Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

CHAPITRE 7 : TRAJECTOIRES ET PERSPECTIVES

Les trajectoires et perspectives d'emploi sont des concepts importants pour comprendre les parcours professionnels et personnels des individus. Elles traitent de la mobilité sociale, c'est-à-dire, la capacité d'un individu ou d'un groupe à changer de position sociale, économique ou professionnelle, d'une génération à une autre. On compare ainsi la situation des enfants par rapport à celle des parents et on distingue alors trois types de mobilité sociale :

- la mobilité sociale ascendante : lorsqu'un individu ou un groupe améliore sa position sociale, économique ou professionnelle, c'est-à-dire la progression des enfants par rapport au statut des parents, avec montée potentielle en instruction au-delà du niveau primaire (par exemple quand l'enfant d'un ouvrier devient cadre) ;
- la mobilité sociale descendante : lorsqu'un individu ou un groupe voit sa position sociale, économique ou professionnelle se détériorer, c'est-à-dire les enfants n'atteignent pas les niveaux d'instruction des parents ou reculent par rapport au cadre familial (par exemple quand l'enfant de cadre devient ouvrier) ;
- la mobilité sociale horizontale, ou immobilité : lorsqu'il n'y a ni ascension, ni régression sociale, c'est-à-dire le maintien du même niveau d'instruction entre parents et enfants (par exemple quand l'enfant d'un ouvrier reste ouvrier).

Les facteurs qui influencent la mobilité sociale sont divers, notamment :

- l'éducation joue un rôle important dans la mobilité sociale, car elle offre des opportunités pour acquérir des compétences et des connaissances ;
- l'origine sociale influence aussi la mobilité sociale, car les individus issus de milieux favorisés peuvent avoir plus d'opportunités et de ressources ;
- les réseaux et soutiens dont dispose un individu peuvent offrir des opportunités pour rencontrer des personnes influentes et obtenir des informations.

La mobilité peut être intragénérationnelle (changement de position sociale d'un individu au cours de sa vie active) ou intergénérationnelle (changement de position sociale des enfants par rapport aux parents). La mobilité sociale est donc importante pour l'égalité des chances (elle offre des opportunités pour les individus de toutes les origines sociales), le développement économique (elle permet aux individus de développer leurs compétences et de contribuer à l'économie) et la cohésion sociale (elle offre des opportunités pour les individus de différentes origines sociales de se rencontrer et de travailler ensemble).

7.1 Mobilité scolaire

La mobilité scolaire entre l'enfant et ses parents biologiques ou tuteurs est le changement du niveau d'instruction de l'enfant par rapport à celui de son père ou de sa mère. Cette mobilité est étudiée en comparant le nombre moyen d'années d'études des enfants de 15 ans ou plus et des parents, selon les caractéristiques des enfants.

D'après les résultats, dans l'ensemble, le nombre moyen d'années d'études des enfants, soit 7,8 années, a été multiplié par 1,7 par rapport à celui de leur père et 2,4 en comparaison à celui de leur mère. Cette ascendance du niveau de scolarisation est presque identique suivant le sexe ou le statut migratoire de l'enfant. Cependant, la mobilité scolaire semble beaucoup plus forte chez les migrants que chez les non migrants. En effet, l'écart entre le nombre moyen d'années d'études des enfants migrants et celui de leur père, est en moyenne de 4,8 ans, contre 2,2 ans entre les enfants non migrants et leur père.

Tableau 54 : Nombre moyen d'années d'études des enfants de plus de 15 ans et des parents selon les caractéristiques des enfants

	Enfant	Père	Mère
Sexe de l'enfant			
Masculin	8,0	4,4	3,2
Féminin	7,6	4,6	3,4
Statut migratoire de l'enfant			
Migrant	8,6	3,8	2,7
Non migrant	7,4	5,3	3,9
Total	7,8	4,5	3,3

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

7.2 Mobilité professionnelle

Il s'agit de la mesure du changement de statut en termes de secteur d'activité et de catégorie socioprofessionnelle, effectué par les enfants par rapport à leurs parents biologiques ou tuteurs. L'analyse s'intéresse à tous les actifs occupés de 15 ans ou plus au moment de l'enquête et dont les parents travaillaient quand ils avaient 15 ans.

7.2.1 Par rapport au secteur d'activité des parents

La reproduction sociale des enfants n'est pas toujours dictée par le secteur d'activité de leur père. En effet, les enfants qui s'intéressent à l'agriculture aujourd'hui avaient des pères qui ont évolué dans diverses branches d'activités. Seuls 34,8% des enfants se retrouvent dans la branche agricole comme leurs pères.

Il en est de même pour les enfants qui travaillent dans les branches de l'industrie et du commerce. Très peu ont des pères qui ont exercé dans les mêmes branches respectives. Par contre, beaucoup d'enfants dont les parents travaillaient dans ces trois branches d'activité ont migré vers les activités de service. C'est même dans cette dernière branche d'activité qu'une reproduction sociale est possible, avec 63,6% des enfants.

En ce qui concerne les mères, il y a une forte reproduction sociale dans le secteur agricole où 64,4% des enfants qui y travaillent ont vu leur mère exercer la même activité. Une autre reproduction sociale, mais à un moindre degré est d'observer que 49,7% des enfants qui travaillent dans la branche de service ont des mères qui ont été aussi occupées par le même secteur d'activité.

Les pères privilégient souvent la transmission de leur connaissance socio-économique à leurs garçons, tandis que les mères font de même envers leurs filles. Dans ce contexte, on peut dire qu'au Gabon la reproduction sociale entre les pères et leurs garçons n'est pas aussi forte que celle entre les mères et leurs filles. Derrière ce schéma social figure la division des enfants sur le plan de l'éducation scolaire classique et de l'école de la vie.

Tableau 55 : Mobilité intergénérationnelle des secteurs d'activité entre le père/la mère et l'enfant de 15 ans et plus actifs occupés

	Branche d'activité de l'enfant				Total
	Agriculture	Industrie	Commerce	Service	
Branche d'activité du père					
Agriculture	34,8	13,5	19,6	11,0	14,2
Industrie	17,0	18,8	13,7	16,4	16,5
Commerce	14,3	14,1	27,4	9,0	12,9
Service	33,9	53,6	39,4	63,6	56,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Branche d'activité de la mère					
Agriculture	64,4	21,9	23,6	17,7	23,0
Industrie	1,2	1,9	3,3	3,6	3,1
Commerce	15,9	33,1	42,2	29,0	30,5
Service	18,6	43,1	31,0	49,7	43,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

7.2.2 Par rapport à la catégorie socioprofessionnelle des parents

Par rapport au père, il y a une mobilité horizontale de 58% des enfants dont les pères étaient des cadres supérieurs ou moyens. Cette mobilité horizontale apparaît également mais à un moindre degré pour les ouvriers et les chefs d'Unité de Production Informelle (UPI). Dans ces deux catégories socioprofessionnelles, respectivement 43,2% et 44,9% des enfants ont gardé la position de leur père.

Par contre, la majorité des enfants dont les pères étaient des manœuvres et autre personnel ont connu une ascension verticale et seuls 21,5% des enfants manœuvres avaient aussi des pères qui étaient des manœuvres.

Du côté des mères, la majorité des travailleurs avait des mères qui sont chefs d'UPI et deux tiers des enfants ont effectué une mobilité horizontale en devenant à leur tour des chefs d'UPI. Par contre, la majorité des enfants dont les mères étaient des cadres supérieurs ou moyens, ont connu une mobilité descendante vers des catégories socioprofessionnelles des ouvriers (21,9%) et des chefs d'UPI (33,5%).

L'ascension est néanmoins observée pour les enfants dont les mères étaient des manœuvres ou faisaient partie d'autres personnels. Il y a seulement 26,3% des enfants qui ont gardé une mobilité horizontale avec leur mère.

Tableau 56 : Mobilité intergénérationnelle des catégories socioprofessionnelles entre le père/la mère et l'enfant de 15 ans et plus actifs occupés.

	Catégorie socioprofessionnelle de l'enfant				
	<i>Cadre supérieur et moyen</i>	<i>Ouvrier</i>	<i>Chef UPI</i>	<i>Manœuvre et autre personnel</i>	Total
CSP du père					
Cadre supérieur et moyen	58,0	24,7	17,5	23,1	29,4
Ouvrier	22,4	43,2	22,6	32,6	30,0
Chef UPI	13,4	19,0	44,9	22,7	26,7
Manœuvre et autre personnel	6,3	13,2	15,0	21,5	13,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CSP de la mère					
Cadre supérieur et moyen	33,8	11,0	8,5	9,0	14,6
Ouvrier	21,9	26,9	9,4	13,0	17,1
Chef UPI	33,5	45,1	66,5	51,7	51,3
Manœuvre et autre personnel	10,9	17,0	15,6	26,3	17,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

7.3 Perspectives

Cette section donne des informations sur l'emploi désiré par les actifs occupés de 15 ans et plus et les projets d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans concernant leur avenir.

7.3.1 Emploi désiré

L'aspiration des travailleurs est généralement vers une mobilité sociale ascendante. En effet, 42% des ouvriers ont le désir de devenir des cadres. Tandis que 30,8% des chefs d'UPI souhaitent devenir des cadres ou des ouvriers. L'ascension est aussi le rêve de 30,3 % des manœuvres et autres personnels qui aspirent à devenir des ouvriers ou des chefs d'UPI.

Tableau 57 : Emplois désirés par les individus actifs occupés de 15 ans et plus selon la catégorie socioprofessionnelle actuelle et celle désirée (%)

Catégorie socioprofessionnelle désirée	Catégorie socioprofessionnelle actuelle				
	<i>Cadre supérieur et moyen</i>	<i>Ouvrier</i>	<i>Chef d'UPI</i>	<i>Manœuvre et autres personnels</i>	Total
Cadre supérieur et moyen	34,6	42,0	16,7	6,8	100,0
Ouvrier	1,2	44,2	25,5	29,1	100,0
Chef d'UPI	7,0	23,8	36,5	32,7	100,0
Manœuvre et autres personnels		11,7	18,6	69,7	100,0
Total	6,9	33,8	26,0	33,4	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

S'agissant du secteur institutionnel, 44,5% des agents de l'administration publique désirent conserver leur emploi. Il y a tout de même 33,3% des agents de ce secteur qui aspirent migrer vers le secteur privé informel. Au même moment, 75,7% des travailleurs du secteur privé formel comptent rester dans ce secteur. A peine 12,2% souhaitent obtenir un emploi dans l'administration. En revanche, 49,3% des travailleurs du secteur privé informel désirent dans l'avenir passer plutôt dans le secteur privé formel. C'est en réalité les travailleurs du secteur ménage qui ont envie dans 95% des cas, de quitter le secteur ménage pour d'autres, notamment l'administration publique (21,6%), le secteur privé formel (30,1%) et le secteur privé informel (33,2%). Ainsi, les secteurs privés formel ou informel sont attrayants et plusieurs travailleurs d'autres secteurs, dans l'avenir, pourront y converger.

Tableau 58 : Emploi désiré par les individus actifs occupés de 15 ans et plus selon le secteur institutionnel (%)

Secteur institutionnel de l'activité principale	Secteur institutionnel de l'activité désirée					
	Administration publique	Entreprise publique et parapublique	Secteur privé formel	Secteur privé informel	Ménage	Total
Administration publique	44,5	7,2	11,3	33,3	3,6	100,0
Entreprise publique et parapublique	100,0					100,0
Secteur privé formel	12,2	2,2	75,7	9,0	0,8	100,0
Secteur privé informel	13,3	8,9	49,3	24,1	4,5	100,0
Ménage	21,6	9,9	30,1	33,2	5,2	100,0
Total	16,4	7,7	49,0	23,1	3,9	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

7.3.2 Projets d'emploi des jeunes de 15-35 ans

Les jeunes de 15-35 ans dans leur majorité, ont fait le choix de garder leur emploi actuel ou de rester inactifs. Les résultats permettent de distinguer néanmoins trois groupes de jeunes :

- 36,7% sont à la recherche d'un nouvel emploi ;
- 51,5% désirent rester dans leur emploi actuel ;
- 7,7% souhaitent avoir une promotion dans leur structure actuelle.

Ces choix sont logiques pour cette catégorie de population à la quête d'une bonne expérience professionnelle ou d'une qualification requise, avant de prendre d'autres initiatives.

Tableau 59 : Projets d'emploi des jeunes de 15 à 35 ans

	Projet d'avenir				
	<i>Obtenir un premier emploi</i>	<i>Obtenir un nouvel emploi dans la même entreprise (promotion)</i>	<i>Obtenir un nouvel emploi dans une autre entreprise</i>	<i>Garder l'emploi actuel ou rester inactif</i>	Total
Sexe					
Masculin	3,9	8,3	34,7	53,2	100,0
Féminin	4,4	6,2	41,5	47,9	100,0
Milieu de résidence					
Urbain	4,5	7,9	35,0	52,5	100,0
Rural	-	5,5	50,8	43,7	100,0
Total	4,1	7,7	36,7	51,5	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

CHAPITRE 8 : PERCEPTION ET VECU DU TRAVAIL DÉCENT

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) définit le travail décent comme un travail productif réalisé dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine, offrant un revenu équitable, une protection sociale et permettant le développement personnel, le tout fondé sur les droits fondamentaux au travail, la création d'emplois, la protection sociale et le dialogue social. Il englobe la liberté de s'exprimer, de s'organiser et de participer aux décisions affectant la vie des travailleurs, avec une égalité des chances pour tous, hommes et femmes. Le travail décent repose sur quatre piliers :

- la création d'emplois : avoir accès à un travail productif et convenablement rémunéré ;
- la protection sociale : sécurité sur le lieu de travail et protection pour les familles ;
- les droits au travail : respect des droits fondamentaux, y compris la liberté d'association et le droit de négocier collectivement ;
- le dialogue social : capacité pour les travailleurs de faire entendre leurs voix et de participer aux décisions.

Le présent chapitre analyse la manière dont les travailleurs gabonais perçoivent et vivent les réalités du travail décent dans leurs milieux de travail. Une dimension transversale portant sur l'équité et les conditions de vie sera également traitée. Les questions ont été posées aux personnes âgées de 15 ans et plus qui sont pourvues d'un emploi. Dans l'analyse, les modalités de réponse «plutôt d'accord» et «tout à fait d'accord» seront traitées de satisfaction. Les trois autres modalités de réponse seront qualifiées de non satisfaction.

8.1 Emploi productif et convenablement rémunéré

Il est analysé dans ce point la satisfaction des travailleurs sur le temps de travail et la rémunération. Un peu plus d'un travailleur sur deux (51,6%) est satisfait du temps de travail. C'est le même niveau de satisfaction, quel que soit le sexe du travailleur. Le nombre important de travailleurs qui jugent que le temps de travail n'est pas approprié, évolue probablement dans un secteur d'activité où la durée de travail n'est pas réglementée. C'est souvent le cas dans le secteur privé informel.

Tableau 60 : Appréciation du temps et du rythme de travail selon le sexe (%)

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Temps de travail approprié			
Pas du tout d'accord	20,7	20,0	20,4
Plutôt pas d'accord	15,1	16,3	15,6
Ni d'accord ni pas d'accord	12,7	11,9	12,3
Plutôt d'accord	37,4	37,2	37,3
Tout à fait d'accord	14,2	14,5	14,3
Rythme de travail approprié			
Pas du tout d'accord	13,2	12,4	12,9
Plutôt pas d'accord	15,3	15,4	15,3
Ni d'accord ni pas d'accord	13,8	13,2	13,6
Plutôt d'accord	40,5	42,8	41,5
Tout à fait d'accord	17,2	16,1	16,8

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Par ailleurs, près de six personnes sur dix (58,3%) sont satisfaites du rythme du travail. Cette perception n'est pas différentielle selon le sexe des travailleurs. Selon ces personnes, il n'y a pas de fortes pressions pour l'exécution du travail et des temps de pause sont accordés. Ce n'est pas l'avis de 41,7% des travailleurs.

S'agissant de l'appréciation du revenu du travail, 59,3% des hommes sont satisfaits, contre 50,7% des femmes. L'inégalité de rémunération selon le sexe est analysée plus haut et des efforts doivent être poursuivis pour sa réduction. Par ailleurs, les déclarations à la question sur les perspectives d'amélioration de la rémunération sont identiques aux réponses données sur l'appréciation du revenu du travail. Ainsi, 58,3% des hommes et 50,7% des femmes sont confiants sur les perspectives d'amélioration de leur rémunération. S'agissant de la promotion de l'emploi, si 62,7% des hommes se disent satisfaits, moins d'une femme sur deux (48,5%) a le même sentiment. Cependant, il est observé dans certaines administrations publiques que plusieurs femmes ne connaissent pas de promotion.

Tableau 61 : Appréciation de la rémunération, de la promotion dans l'emploi et de la liberté de choix selon le sexe (%)

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Revenu du travail convenable			
Pas du tout d'accord	16,3	19,8	17,7
Plutôt pas d'accord	11,5	15,5	13,1
Ni d'accord ni pas d'accord	12,9	14,0	13,3
Plutôt d'accord	38,3	33,7	36,4
Tout à fait d'accord	21,0	17,0	19,4
Perspectives d'amélioration de la rémunération			
Pas du tout d'accord	16,3	19,8	17,7
Plutôt pas d'accord	11,5	15,5	13,1
Ni d'accord ni pas d'accord	12,9	14,0	13,3
Plutôt d'accord	38,3	33,7	36,4
Tout à fait d'accord	21,0	17,0	19,4
Promotion dans l'emploi			
Pas du tout d'accord	17,0	24,7	20,0
Plutôt pas d'accord	10,3	15,6	12,4
Ni d'accord ni pas d'accord	10,1	11,3	10,6
Plutôt d'accord	32,7	26,8	30,3
Tout à fait d'accord	30,0	21,7	26,7
Liberté de choix dans son domaine de compétence			
Pas du tout d'accord	17,5	18,9	18,1
Plutôt pas d'accord	10,8	13,6	11,9
Ni d'accord ni pas d'accord	12,6	12,2	12,5
Plutôt d'accord	35,8	35,4	35,7
Tout à fait d'accord	23,2	19,9	21,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Enfin, 57,6% des travailleurs déclarent qu'ils ont la latitude de décider, développer et exercer les compétences nécessaires à leur activité professionnelle sans contrainte injustifiée. Ces travailleurs se sentent libres de s'orienter vers des formations, des spécialisations ou des domaines techniques correspondant à leur intérêt, leur évolution personnelle ou professionnelle.

8.2 Protection et sécurité sur le lieu de travail

La protection et la sécurité sur le lieu de travail désignent l'ensemble des mesures, droits et conditions qui garantissent que les travailleurs exercent leur activité sans risque pour leur santé, leur intégrité physique, leur dignité et leur situation économique. Cela couvre trois grandes dimensions : la santé et la sécurité au travail, la protection sociale, et la sécurité de l'emploi.

Au Gabon, 39,2% des travailleurs sont satisfaits des mesures de protection contre des risques pour la santé physique sur leur lieu de travail. Ceci n'est pas souvent le cas des artisans et ouvriers qui exercent dans des secteurs non formels.

Même dans certains lieux de travail de l'Administration publique, des mesures doivent être renforcées pour l'assainissement, pour prévenir des incendies et des accidents de travail. En effet, 62,6% des travailleurs pensent que les conditions de protection ne sont pas toutes réunies pour leur sécurité et leur santé sur le lieu de travail. Ils sont en outre dans les mêmes proportions à ne pas être sûrs de la disponibilité des ressources et de soutien pour la sécurité sur le lieu de travail.

Tableau 62 : Appréciation des mesures de protection et de sécurité selon le sexe (%)

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Protection contre des risques pour la santé physique			
Pas du tout d'accord	32,0	34,1	32,8
Plutôt pas d'accord	15,9	18,3	16,9
Ni d'accord ni pas d'accord	11,1	11,0	11,1
Plutôt d'accord	29,3	26,9	28,3
Tout à fait d'accord	11,8	9,7	10,9
Conditions de protection réunies pour la sécurité et la santé			
Pas du tout d'accord	28,6	33,2	30,4
Plutôt pas d'accord	19,0	22,0	20,2
Ni d'accord ni pas d'accord	12,5	11,0	11,9
Plutôt d'accord	29,2	25,1	27,5
Tout à fait d'accord	10,8	8,7	9,9
Disponibilité de ressources et de soutien pour la sécurité			
Pas du tout d'accord	25,8	25,4	25,6
Plutôt pas d'accord	19,1	22,8	20,6
Ni d'accord ni pas d'accord	12,3	13,5	12,8
Plutôt d'accord	29,9	27,8	29,0
Tout à fait d'accord	12,9	10,6	11,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

8.3 Droits au travail

Les droits au travail incluent le respect des principes et droits fondamentaux au travail, tels que la liberté d'association et la négociation collective. Ces principes et droits fondamentaux sont appréciés dans cette enquête à travers trois éléments essentiels qui sont :

- droits à la protection sociale et à la sécurité ;
- droits de retraite et de licenciement ;
- droits à la non-discrimination et à l'égalité de chance.

8.3.1 Droits à la protection sociale des travailleurs et de leurs familles

Les droits à la protection sociale et à la sécurité des familles des travailleurs ne sont pas satisfaisants pour près de sept travailleurs sur dix (69,2%). De même, les droits à la protection sociale en cas de maladie sont seulement satisfaisants pour 35,5% des travailleurs. Cette situation peut s'expliquer, entre autres, par des échecs dans les négociations tripartites entre l'Etat, les employeurs et les travailleurs. Toutefois, le dialogue social existe avec les structures formelles mais reste peu organisé avec les opérateurs économiques du secteur informel.

Tableau 63 : Appréciation des droits de protection sociale et de sécurité au travail selon le sexe (%)

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Droits à la protection sociale et à la sécurité pour la famille			
Pas du tout d'accord	41,6	45,3	43,1
Plutôt pas d'accord	15,9	17,3	16,4
Ni d'accord ni pas d'accord	9,9	9,5	9,7
Plutôt d'accord	24,3	22,0	23,4
Tout à fait d'accord	8,4	5,9	7,4
Droits à la protection sociale en cas de maladie			
Pas du tout d'accord	36,7	39,7	37,9
Plutôt pas d'accord	16,3	18,1	17,0
Ni d'accord ni pas d'accord	9,9	8,9	9,5
Plutôt d'accord	28,0	26,7	27,4
Tout à fait d'accord	9,1	6,6	8,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

8.3.2 Droits de retraite et de licenciement

Les droits de retraite assurés ne sont pas satisfaisants pour les deux tiers des travailleurs (68%). Il s'agit probablement, en grande partie des travailleurs dans le secteur informel. Toutefois, l'enquête a révélé qu'il y a 26,7% d'emplois informels dans les unités de production formelles du secteur non agricole. Ces travailleurs ne bénéficient pas d'une cotisation à la sécurité sociale de la part de leur employeur. Par conséquent, leurs droits de retraite ne sont pas assurés.

Un peu plus de deux travailleurs sur dix (21,1%) sont satisfaits des droits assurés en cas de licenciement. En d'autres termes, ces personnes travaillent dans des structures où des dispositions sont prises pour des indemnités en cas de licenciement. Ceci n'est pas l'avis de la majorité des travailleurs qui exercent plutôt des emplois informels ou précaires.

Tableau 64 : Appréciation des droits de retraite et de licenciement selon le sexe(%)

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Droits de retraite assurés			
Pas du tout d'accord	41,4	47,4	43,8
Plutôt pas d'accord	13,2	14,0	13,5
Ni d'accord ni pas d'accord	11,6	9,3	10,7
Plutôt d'accord	20,5	17,3	19,2
Tout à fait d'accord	13,4	12,0	12,8
Droits assurés si licenciement			
Pas du tout d'accord	49,0	53,9	51,0
Plutôt pas d'accord	17,4	18,0	17,7
Ni d'accord ni pas d'accord	10,8	9,4	10,2
Plutôt d'accord	17,4	14,2	16,1
Tout à fait d'accord	5,4	4,4	5,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

8.3.3 Droits à la non-discrimination et à l'égalité de chance

Le droit à la non-discrimination sur les lieux de travail est reconnu satisfaisant par 82,4% des travailleurs. Ceci est une évaluation positive de la mise en œuvre du code du travail révisé, notamment par la loi n°022/2021, qui interdit explicitement toute discrimination dans l'emploi et les conditions de travail fondée sur des critères comme la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, le handicap, l'origine sociale ou nationale.

Tableau 65 : Appréciation de la discrimination et la stigmatisation selon le sexe (%)

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Non-discrimination sur le lieu de travail			
Pas du tout d'accord	6,3	5,0	5,8
Plutôt pas d'accord	3,9	4,8	4,3
Ni d'accord ni pas d'accord	7,0	8,4	7,6
Plutôt d'accord	41,0	40,2	40,7
Tout à fait d'accord	41,8	41,6	41,7
Egalité de chance pour les opportunités d'emploi			
Pas du tout d'accord	6,4	5,9	6,2
Plutôt pas d'accord	4,8	7,2	5,8
Ni d'accord ni pas d'accord	8,4	11,8	9,8
Plutôt d'accord	38,7	37,6	38,3
Tout à fait d'accord	41,6	37,5	39,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

De même, les actions institutionnelles de sensibilisation et de promotion de l'égalité, telles que les initiatives du programme Gabon-Égalité pour vulgariser ces lois et leur application, ont dû porter leurs fruits.

Par ailleurs, plus de trois travailleurs sur quatre (78,2%) reconnaissent qu'il y a une égalité des chances pour les opportunités d'emploi. Ainsi, ces travailleurs sont satisfaits parce qu'ils peuvent prétendre accéder à un emploi, se maintenir et progresser dans leur carrière, sans discrimination ni obstacles injustifiés.

8.4 Dialogue social

Le dialogue social est un élément fondamental du travail décent. Il désigne l'ensemble des échanges, négociations et consultations entre : les employeurs, les travailleurs et parfois l'Etat. L'objectif est de favoriser des relations de travail harmonieuses, justes et équilibrées, et d'améliorer les conditions de travail.

Au Gabon, 59% des travailleurs avouent que le travail se déroule dans un environnement de confiance mutuelle. Ceci est un grand pas dans le processus du dialogue social. Ainsi, 60% des travailleurs sont libres de s'exprimer et d'émettre leur opinion sur les sujets qui les concernent dans le cadre du travail. Toutefois, l'enquête a révélé que très peu de travailleurs sont syndiqués, soit 12,5%. Le syndicalisme est surtout développé dans l'administration publique, les entreprises publiques et parapubliques et dans un moindre degré, dans le secteur privé formel. Des efforts doivent être poursuivis pour améliorer les conditions de revendication des travailleurs, notamment dans le secteur privé formel comme informel.

Tableau 66 : Appréciation de l'environnement de travail et de la liberté d'expression selon le sexe (%)

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Travail dans un environnement de confiance			
Pas du tout d'accord	14,8	14,9	14,8
Plutôt pas d'accord	12,7	13,3	12,9
Ni d'accord ni pas d'accord	13,1	13,5	13,3
Plutôt d'accord	40,3	39,2	39,9
Tout à fait d'accord	19,1	19,1	19,1
Liberté d'expression			
Pas du tout d'accord	14,8	12,5	13,9
Plutôt pas d'accord	12,4	13,5	12,9
Ni d'accord ni pas d'accord	12,6	12,1	12,4
Plutôt d'accord	38,2	39,3	38,6
Tout à fait d'accord	21,9	22,6	22,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

8.5 Équité et conditions de vie

L'équité et les conditions de vie des travailleurs sont deux dimensions étroitement liées du travail décent. Elles visent à garantir que chaque travailleur puisse vivre dignement, être traité de manière juste et avoir accès à des conditions matérielles compatibles avec une vie équilibrée.

8.5.1 Participation à la prise de décision et équitabilité de rémunération

Sept travailleurs sur dix (69,4%) affirment que leur dignité est respectée dans le cadre du travail. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le respect de la dignité au travail est un principe central du travail décent. Il signifie que chaque travailleur est traité comme une personne à part entière, avec respect, justice et humanité, et non comme un simple moyen de production.

Dans le cas du Gabon, l'Etat dispose de la loi n°10/2016 portant lutte contre le harcèlement en milieu professionnel, qui définit et condamne le harcèlement moral et sexuel comme atteinte à la dignité du travailleur. Elle interdit formellement ces comportements et prévoit des sanctions pour les auteurs. Elle protège aussi les victimes contre les représailles lorsqu'elles dénoncent ces actes. La loi n°22/2021 portant Code du travail en République Gabonaise réaffirme et encadre ces dispositions en ses articles 6 et 9.

Tableau 67 : Participation des travailleurs à la prise de décision et équitabilité de la rémunération selon le sexe (%)

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Respect de dignité			
Pas du tout d'accord	9,8	8,7	9,4
Plutôt pas d'accord	9,3	11,7	10,3
Ni d'accord ni pas d'accord	11,1	10,7	10,9
Plutôt d'accord	41,1	41,2	41,1
Tout à fait d'accord	28,7	27,6	28,3
Participation équitable à la prise de décision			
Pas du tout d'accord	18,3	16,6	17,6
Plutôt pas d'accord	17,4	16,1	16,8
Ni d'accord ni pas d'accord	13,4	13,4	13,4
Plutôt d'accord	33,9	36,4	34,9
Tout à fait d'accord	17,0	17,5	17,2
Rémunération équitable			
Pas du tout d'accord	22,5	25,2	23,6
Plutôt pas d'accord	16,8	23,1	19,3
Ni d'accord ni pas d'accord	14,0	14,5	14,2
Plutôt d'accord	31,4	25,4	29,0
Tout à fait d'accord	15,3	11,7	13,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

S'agissant de l'équité dans les prises de décisions, un peu plus d'un travailleur sur deux (52,1%) est satisfait de cette condition. Cette pratique doit être davantage encouragée pour éviter que les décisions soient prises sans concertation par la haute hiérarchie et communiquées aux agents pour exécution.

Par ailleurs, selon l'OIT, une rémunération équitable du travail signifie que le salaire versé au travailleur est juste, proportionné et suffisant, au regard des critères sociaux, économiques et professionnels. Une rémunération équitable est celle qui doit permettre aux travailleurs de couvrir les besoins essentiels de leur famille, tels que les dépenses d'alimentation, de logement, de transport, de santé, d'éducation des enfants, de participation sociale, etc..

Au Gabon, une proportion de 42,9% de travailleurs jugent qu'ils sont équitablement rémunérés pour leur travail. A ce niveau, un écart différentiel existe dans la position des hommes et des femmes. Les hommes sont satisfaits à 46,7%, tandis les femmes le sont à 37,1%.

8.5.2 Bien-être au travail

Le bien-être au travail est un état général dans lequel un travailleur se sent physiquement en sécurité, mentalement équilibré, socialement intégré et professionnellement épanoui dans son environnement professionnel. Il repose sur : de bonnes relations avec les collègues et les supérieurs ; la collaboration ; un climat social positif ; l'absence de discrimination ; le sentiment d'appartenance à une équipe.

D'après l'enquête, un travailleur sur deux (49,5%) affirme que le travail lui procure l'assurance du bien-être. Ce chiffre est nettement supérieur à celui publié par Gallup¹, selon lequel environ 33 % des travailleurs dans le monde estiment “s'épanouir globalement dans leur vie” en 2024, un indicateur approchant le bien-être général lié au travail et à la vie privée.

Par ailleurs, 52,9% des travailleurs sont satisfaits de l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie de famille. C'est un principe qui contribue au bien-être, à la santé mentale et à l'épanouissement global.

Tableau 68 : Perception du bien-être des travailleurs selon le sexe (%)

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Assurance du bien-être dans le travail			
Pas du tout d'accord	21,4	27,6	23,9
Plutôt pas d'accord	11,9	18,4	14,5
Ni d'accord ni pas d'accord	11,6	12,7	12,0
Plutôt d'accord	36,3	28,1	33,0
Tout à fait d'accord	18,8	13,2	16,5
Conciliation vie professionnelle et vie familiale			
Pas du tout d'accord	15,4	14,8	15,1
Plutôt pas d'accord	19,2	18,8	19,1
Ni d'accord ni pas d'accord	13,8	12,1	13,1
Plutôt d'accord	35,9	37,8	36,7
Tout à fait d'accord	15,7	16,6	16,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

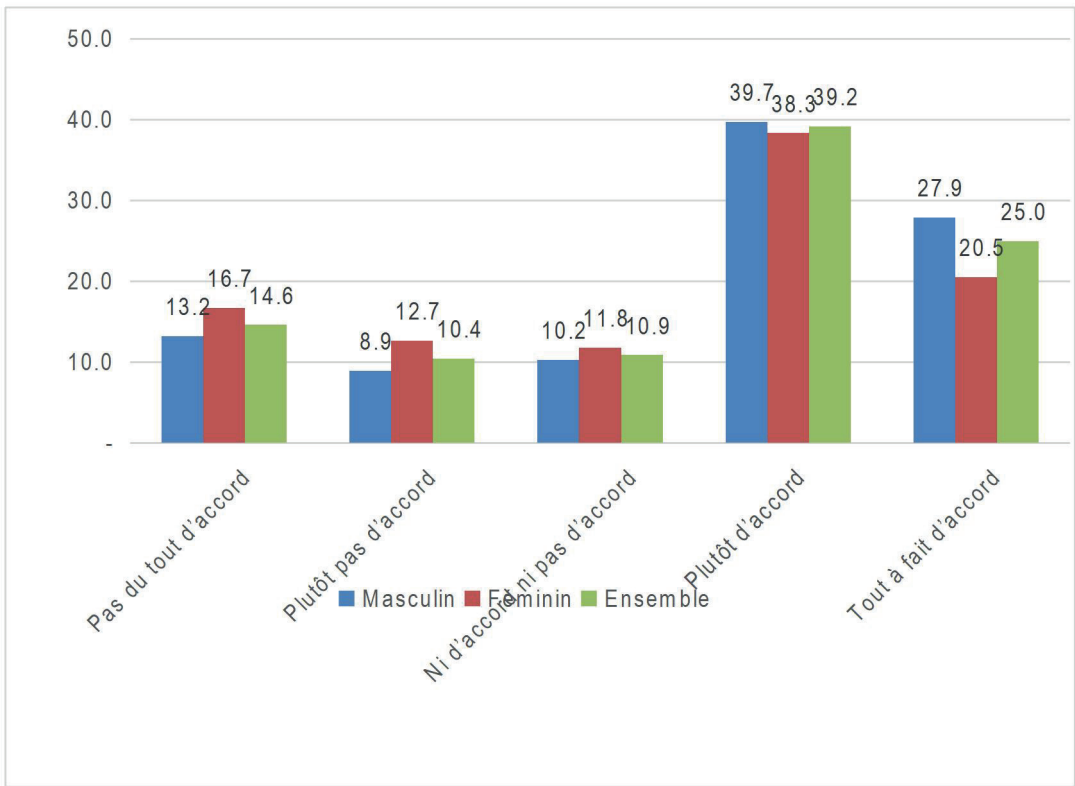
¹ Gallup est une organisation internationale de recherche et de conseil, principalement connue pour ses enquêtes d'opinion publique et ses études sur le monde du travail. Elle a été fondée en 1935 aux États-Unis par George Gallup.

8.6 Perception de la satisfaction globale au travail

Il s'agit ici d'apprécier la perception générale des travailleurs du travail décent et s'assurer qu'ils sont réellement engagés dans leur mission. Ainsi, sept travailleurs sur dix (69,3%) qualifient leur emploi de travail décent. Pour ces travailleurs, plusieurs principes du travail décent semblent réunis dans leur cadre de travail.

Ainsi, 64,2% des travailleurs Gabonais sont satisfaits de leur travail. S'il est vrai que ce chiffre est nettement plus élevé que la moyenne mondiale de 33% estimée par Gallup, l'Etat devra continuer de mener des actions pour le bien-être de tous les travailleurs.

Figure 18 : Perception de la satisfaction du travail par des salariés et travailleurs indépendants selon le sexe (%)



Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Tableau 69 : Qualification du travail décent et satisfaction personnelle selon le sexe (%)

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Travail qualifié de décent			
Pas du tout d'accord	11,5	14,0	12,5
Plutôt pas d'accord	7,3	10,0	8,4
Ni d'accord ni pas d'accord	9,2	11,1	9,9
Plutôt d'accord	32,6	29,7	31,5
Tout à fait d'accord	39,4	35,3	37,8
Satisfaction personnelle du travail			
Pas du tout d'accord	13,2	16,7	14,6
Plutôt pas d'accord	8,9	12,7	10,4
Ni d'accord ni pas d'accord	10,2	11,8	10,9
Plutôt d'accord	39,7	38,3	39,2
Tout à fait d'accord	27,9	20,5	25,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

CONCLUSION

Le diagnostic de l'emploi et du chômage au Gabon est fait à travers ce rapport. En 2024, avec un taux d'urbanisation de plus de 85%, le pays fait face à trois défis majeurs :

- un taux de chômage élevé, estimé à 17,4% ;
- un ratio emploi/population qui ne dépasse pas 40% ;
- un faible taux d'absorption des jeunes sur le marché du travail (taux de chômage de 30,5% et un taux d'emploi de 24%, pour les jeunes de 15 à 35 ans).

Le pays a certes investi dans l'éducation des enfants et des jeunes, mais les infrastructures scolaires semblent être dépassées en termes de capacité pour contenir une demande scolaire explosive aussi bien dans l'enseignement primaire que secondaire. Ainsi, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est estimé à 138,4% et celui de l'enseignement secondaire s'élève à 109,2%. Par ailleurs, des efforts doivent se poursuivre pour répondre au problème des effectifs pléthoriques des élèves dans l'enseignement primaire en milieu rural où le taux brut de scolarisation est estimé à 166,67%. Toutefois, le Gabon enregistre un taux d'alphabétisation très confortable de 96,8%.

Malgré les résultats encourageants de la mise en œuvre d'une politique de l'éducation pour tous, les formations reçues par les jeunes ne semblent pas être en adéquation avec le marché du travail. Elles sont surtout concentrées sur les enseignements classiques des niveaux primaire (16,2%), secondaire premier cycle (36%) et secondaire second cycle (22,5%). Les formations sur le tas et dans les instituts et centres de formation touchent à peine 7,2% des personnes âgées de 15 ans et plus.

La main-d'œuvre du pays est constituée par 49,5% des personnes âgées de 15 ans et plus, dont 4,6% de migrants externes. Le secteur non agricole pourvoit à 84,7% des emplois. Tandis que 86,5% des emplois sont informels. Deux tiers des emplois sont fournis par l'administration publique (19,6%) et le secteur informel non agricole (46,8%). Le revenu mensuel moyen du travail est estimé à 235 328 FCFA pour un travailleur ayant effectué 9,7 années d'études avec succès. Le marché du travail enregistre un taux de bas salaire de 10,3% et celui des salaires inférieurs au Revenu Minimum Mensuel de 39,1%.

Une amélioration de l'accès des femmes à l'emploi et au revenu semble importante. En effet, le nombre moyen de femmes employées est de 80 pour 100 hommes travailleurs. De même, l'emploi des jeunes de 15-35 ans, reste une préoccupation, avec 32,6% qui ne sont ni à l'emploi ni aux études, un taux de chômage de 30,5% et un taux d'emploi de 24%. Les jeunes primo-demandeurs d'emploi sont relativement nombreux ; ils effectuent 10,8 années d'études et passent en moyenne 3,1 ans au chômage. Toutefois, la durée du chômage de ces jeunes baisse avec le niveau d'instruction. Ce qui traduit l'exigence de la qualification professionnelle sur le marché du travail.

Les jeunes qui ont un emploi de cadres de direction ou de premiers responsables d'une structure sont très peu représentés. Ils sont plutôt en majorité dans les emplois informels et exercent des métiers d'exécutants.

Concernant la situation des personnes vivant avec un handicap, le Gouvernement gabonais en a fait un défi important à relever en matière d'emploi, de revenu et d'inclusion sociale. Ainsi, la main-d'œuvre des personnes vivant avec un handicap est estimée à 39,8%, avec un ratio/emploi de 34,2% et un taux de chômage de 14,2%.

Des facteurs déterminants de l'accès à l'emploi sont analysés. Les chômeurs et les personnes hors main-d'œuvre ou inactifs qui sont exigeants sur la qualité de l'emploi recherché ont moins de chance de l'obtenir. Le marché du travail semble plutôt favorable pour les personnes ayant le profil suivant :

- résider dans une ville principale ou généralement en milieu urbain ;
- être une femme ;
- être beaucoup plus jeune ;
- être bien instruit ;
- être célibataire ou avoir plus de disponibilité ;
- être un non migrant.

Enfin, s'agissant de la perception des travailleurs sur l'emploi qu'ils exercent, 69,2% qualifient leur emploi de travail décent et 64,1% en sont satisfaits. Ce dernier chiffre est nettement plus élevé que la moyenne mondiale de 33% en 2024.

Annexe 1 : Récapitulatif des indicateurs du marché du travail

Indicateurs	Valeur
Population estimée (habitants)	2 031 882
Taux d'urbanisation (%)	87,8
Ratio homme/femme	0,94
Population âgée de 15 ans et plus (habitants)	1 261 126
Proportion de jeunes âgés de 15-35 ans (%)	33,1
Taille moyenne des ménages	4,2
Taux brut de scolarisation au primaire	138,4
Taux brut de scolarisation au secondaire (%)	109,2
Taux net de scolarisation au primaire des 6-10 ans (%)	93,5
Taux net de scolarisation au secondaire des 11-17 ans (%)	72,6
Taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans (%)	96,8
Taux de migration internationale (%)	4,6
Proportion de migrants externes par rapport à l'ensemble des migrants (%)	14,7
Population en emploi (habitants)	515 902
Population au chômage (habitants)	108 733
Main-d'œuvre (habitants)	624 635
Population hors main-d'œuvre	636 491
Ratio emploi/population ou taux d'emploi (%)	40,9
Taux de chômage (%)	17,4
Taux de participation à la main-d'œuvre ou taux d'activité (%)	49,5
Taux de sous-emploi lié au temps du travail	16,0
Taux d'emploi informel	86,5
Contribution du secteur informel à l'emploi (%)	46,8
Contribution de l'administration publique à l'emploi (%)	19,6
Taux de bas salaire (%)	10,3
Taux de salaire inférieur au RMM (%)	39,1
Taux de syndicalisation (%)	12,8
Ratio femme/homme en emploi	0,8
Contribution des femmes de 15-64 ans à l'activité économique (%)	42,7
Jeunes de 15-35 ans ni aux études ni à l'emploi (%)	32,6
Taux de chômage des jeunes de 15-35 ans (%)	30,5
Ratio emploi/population des jeunes de 15-35 ans (%) ou taux d'emploi des jeunes	24,0
Taux de mobilité horizontale des enfants par rapport à leur père dans le secteur de service (%)	63,6
Taux de mobilité horizontale des enfants par rapport à leur mère dans le secteur agricole (%)	64,4
Contribution du secteur privé formel à l'emploi désiré (%)	49,0
Taux de satisfaction des travailleurs (%)	54,2
Taux de perception d'emploi décent par les travailleurs (%)	69,3
Taux d'emploi des personnes vivant avec un handicap (%)	34,2
Taux de chômage des personnes vivant avec un handicap (%)	14,2
Taux de participation à la main-d'œuvre des personnes vivant avec un handicap (%)	39,8

Annexe 2 : Indicateurs du marché du travail pour les personnes âgées de 16 ans et plus**Taux de participation à la main-d'œuvre et taux d'emploi des 16 ans et plus**

	Taux de participation à la main d'œuvre	Taux d'emploi
Province		
Libreville...	49,8	38,3
Port-Gentil...	53,3	40,8
Owendo...	47,1	35,8
Akanda...	53,2	35,1
Autre Estuaire (hors Libreville, Owendo , Akanda)...	50,3	46,6
Haut-Ogooué...	48,3	40,4
Moyen-Ogooué...	60,0	53,7
Ngounié...	35,2	32,8
Nyanga...	54,5	52,6
Ogooué-Ivindo...	61,7	55,1
Ogooué-Lolo...	51,1	48,1
Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil)	63,5	58,1
Woleu-Ntem...	61,8	58,5
Milieu de résidence		
Urbain	50,2	40,5
Rural	59,0	55,5
Sexe		
Masculin	59,5	51,1
Féminin	44,0	34,6
Age		
16-24	15,9	10,4
25-35	58,9	41,6
36-64	72,6	65,4
65 et plus	26,6	25,8
Niveau d'instruction		
Aucun niveau	42,8	41,6
Primaire	56,5	49,7
Secondaire	49,4	40,7
Supérieur	55,7	41,5
Statut migratoire		
Migrant interne	54,6	47,0
Migrant externe	76,0	72,0
Non migrant	46,4	36,2
Total	51,3	42,4

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

**Taux de chômage et taux de sous-emploi lié au temps de travail des personnes âgées
de 16 ans et plus (%)**

	Taux de chômage	Taux de sous-emploi
Province		
Libreville...	23,2	10,3
Autres principales villes	24,9	14,6
Autres provinces	8,9	21,4
Milieu de résidence		
Urbain	19,3	13,4
Rural	5,8	29,8
Sexe		
Masculin	14,1	12,1
Féminin	21,4	21,3
Age		
16-24	34,8	20,2
25-35	29,4	12,5
36-64	10,0	15,9
65 et plus	2,9	34,2
Niveau d'instruction		
Aucun niveau	2,9	18,5
Primaire	12,0	26,0
Secondaire	17,5	15,0
Supérieur	25,6	8,2
Statut migratoire		
Migrant interne	14,0	17,5
Migrant externe	5,2	14,8
Non migrant	22,1	15,3
Total	17,4	16,1

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Indicateurs du marché du travail des jeunes de 16 à 35 ans (%)

	Taux de participation à la main d'œuvre	Taux d'emploi Jeunes	Taux de chômage	Taux de sous-emploi lié au temps de travail
Milieu de résidence				
Urbain	36,2	24,5	32,2	12,7
Rural	46,1	38,8	15,7	24,0
Sexe				
Masculin	44,0	33,6	23,5	11,2
Féminin	30,9	18,7	39,3	18,5
Niveau d'instruction				
Aucun niveau	33,6	30,3	9,7	19,4
Primaire	49,4	32,7	33,8	19,7
Secondaire	34,9	25,8	26,1	13,7
Supérieur	39,4	22,3	43,4	11,6
Statut migratoire				
Migrant interne	40,2	30,9	23,3	17,0
Migrant externe	59,1	51,6	12,6	9,8
Non migrant	34,0	21,6	36,5	12,9
Total	37,0	25,7	30,5	14,1

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Annexe 3 : Effectif des ménages réellement enquêtés selon les strates

Strates	Milieu de résidence		
	<i>Urbain</i>	<i>Rural</i>	Total
Libreville...	721	-	721
Port-Gentil...	295	-	295
Owendo...	156	-	156
Akanda...	113	-	113
Autre Estuaire (hors Libreville,Owendo ,Akanda)...	185	115	300
Haut-Ogooué...	237	100	337
Moyen-Ogooué...	139	96	235
Ngounié...	157	78	235
Nyanga...	116	60	176
Ogooué-Ivindo...	98	78	176
Ogooué-Lolo...	100	98	198
Autre Ogooué-Maritime (hors Port-Gentil)...	79	56	135
Woleu-Ntem...	197	134	331
Total	2 593	815	3 408

Source : DGE/DGS, Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024).

Annexe 4 : Note de calcul des coefficients de pondération spatiale des ménages

Le plan de sondage de l'enquête est le sondage stratifié à deux degrés, avec probabilités inégales au premier degré. Le territoire national a été découpé en 22 strates de sondage constituées par les deux milieux de résidences dans les 9 provinces et les 4 principales agglomérations qui sont Libreville, Port-Gentil, Owendo et Akanda.

Dans chaque strate de sondage, il a été mis en œuvre un tirage à deux degrés avec probabilités inégales au premier degré. Au premier degré, il est tiré 176 secteurs de dénombrement (SD), proportionnellement à leur effectif de ménages. Une énumération des ménages a été effectuée dans les SD sélectionnés avant le tirage des unités secondaires. Dans les SD sélectionnés, il est tiré au deuxième degré, un nombre constant de 20 ménages, avec probabilité égale. Au total, il a été tiré 3520 ménages dans les 22 strates.

Notations :

- m_h : nombre de SD tiré dans la strate h
- X_h : Effectif total de ménages dans la strate h au RGPL de 2013
- X_{ih} : Effectif de ménages dans SD i de la strate h au RGPL de 2013 ; i varie de 1 à M_h
- N_{ih} : Effectif de ménages dénombrés dans SD i sélectionné dans la strate h
- N_0 : Nombre constant de ménages tirés au second degré dans les SD sélectionnés
- R_h : Taux de réponse à l'enquête dans la strate h

La probabilité initiale d'inclusion des ménages dans l'échantillon de chaque strate avant l'enquête,

s'écrit : $\pi_{ih} = m_h * \frac{X_{ih}}{X_h} * \frac{n_0}{N_{ih}}$

Le coefficient de pondération final est obtenu par la formule : $P_{ih} = \frac{1}{\pi_{ih} * R_h}$

Annexe 5 : Note sur l'estimation des revenus du travail

Les travailleurs sont classés en trois catégories :

- ceux qui sont rémunérés et ont déclaré leur revenu exact ;
- ceux qui sont rémunérés et ont déclaré leur revenu en tranche ;
- ceux qui sont rémunérés et ont refusé de déclarer leur revenu.

Pour le premier groupe des travailleurs, les revenus déclarés ont été simplement reconduits. S'agissant du deuxième groupe de travailleurs, un modèle de régression logarithmique sur intervalle a été utilisé pour imputer les revenus exacts. Les variables indépendantes de la régression sont le sexe, la branche d'activité et la catégorie socio-professionnelle.

L'imputation des revenus des travailleurs du troisième groupe est faite en calculant d'abord un modèle de régression logarithmique à partir des revenus déclarés par les travailleurs du premier groupe. Les variables indépendantes de la régression sont le sexe, la branche d'activité et la catégorie socio-professionnelle. Les résultats du modèle sont appliqués aux travailleurs du troisième groupe pour estimer leur revenu.

Les revenus déclarés ou estimés étant annuels, les valeurs ont été ensuite rapportées à 12 pour obtenir un revenu mensuel.

Annexe 6 : Note sur le calcul des indices de ségrégation des femmes en emploi selon le secteur institutionnel et la branche d'activité

L'indice est calculé selon la formule ci-après : $D = \frac{1}{2} \sum_i |F_i - H_i|$

F_i : Part des femmes dans le secteur institutionnel ou la branche d'activité noté i

H_i : Part des hommes dans le secteur institutionnel ou la branche d'activité noté i

Les applications sont faites dans le tableau ci-après :

	Distribution des hommes (H_i)	Distribution des femmes (F_i)	Valeur absolue de l'écart de distribution entre femme et homme ABS($F_i - H_i$)
Secteur institutionnel			
Administration publique	0,204	0,185	0,019
Entreprise publique et parapublique	0,017	0,010	0,007
Secteur privé formel	0,311	0,179	0,132
Secteur privé informel	0,434	0,514	0,080
Ménage	0,034	0,112	0,079
Total	1,000	1,000	0,317
Branche d'activité			
Agriculture	0,123	0,176	0,053
Industrie	0,255	0,104	0,151
Commerce	0,145	0,163	0,019
Service	0,477	0,557	0,080
Total	1,000	1,000	0,303

Source : DGE/DGS, *Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC 2024)*.

La valeur de l'indice pour chaque variable, est calculée en rapportant le total de la valeur absolue des écarts entre les distributions des femmes et celles hommes pour les différentes modalités de la variable. Ainsi, l'indice de ségrégation des femmes en emploi selon le secteur institutionnel vaut $0,317/2$, soit 0,159 ou 15,9%. Pour la branche d'activité, l'indice vaut 15,1%.

Annexe 7 : Note sur les tests de validation du modèle de régression logistique multinomiale

La régression logistique multinomiale est un modèle explicatif d'analyse multivariée des données. Elle met en relation une variable dépendante qualitative ou alphanumérique, avec plus de deux modalités et des variables explicatives continues ou qualitatives, dont les corrélations deux à deux, sont faibles.

Dans le cas présent, il s'agit d'analyser la situation d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques telles que l'âge, le sexe, le milieu de résidence, la province d'habitation, le niveau d'instruction et le statut migratoire.

Avant l'interprétation des résultats, des tests suivants sont nécessaires pour s'assurer de l'adéquation du modèle et son pouvoir explicatif.

Choix des variables pour le modèle explicatif

L'objectif visé dans cette partie est d'éviter d'injecter dans le même modèle explicatif, des variables qui ont des relations fonctionnelles élevées. Dans le cas d'espèce, les variables disponibles sont des variables qualitatives ou nominales.

Ces variables ont été introduites dans une analyse de correspondance multiple et la matrice de corrélation des variables transformées a été calculée. Les résultats de la matrice de corrélation sont présentés dans le tableau ci-après. D'après ces résultats, aucune variable n'a un coefficient de corrélation élevé, soit plus de 50%. Au final, l'ensemble des variables sont retenues pour le modèle explicatif.

Tableau : Variables transformées des corrélations

	Strate	Milieu de résidence	Sexe	Classe d'âge	Situation matrimoniale	Statut migratoire	Niveau d'instruction
Strate	1,000	0,357	-0,018	0,096	0,051	0,099	0,197
Milieu de résidence	0,357	1,000	-0,009	0,042	0,073	0,014	0,197
Sexe	-0,018	-0,009	1,000	-0,025	0,119	0,005	0,034
Classe d'âge	0,096	0,042	-0,025	1,000	0,130	0,226	0,384
Situation matrimoniale	0,051	0,073	0,119	0,130	1,000	0,041	0,109
Statut migratoire	0,099	0,014	0,005	0,226	0,041	1,000	0,041
Niveau d'instruction	0,197	0,197	0,034	0,384	0,109	0,041	1,000

a. Les valeurs manquantes ont été prises en compte avec le mode de la variable quantifiée.

Description du modèle explicatif

La régression logistique multinomiale est un modèle statistique utilisé lorsque la variable à prédire possède plus de deux catégories sans ordre naturel (ex. situation d'activité : actif occupé, chômeur, inactif). Elle modélise la probabilité que chaque observation appartienne à une catégorie donnée en comparant chaque classe à une classe de référence. Le modèle estime, pour chaque catégorie (k), une équation logistique :

$$\ln\left(\frac{P(Y = k)}{P(Y = a)}\right) = \beta_{0k} + \beta_{1k}X_1 + \beta_{2k}X_2 + \beta_{3k}X_3 + \dots + \beta_{pk}X_p$$

Le terme de gauche est appelé **log-odds**.

Notations :

Y : variable dépendante à plusieurs modalités prenant les valeurs 1 pour les actifs occupés, 2 pour les chômeurs et 3 pour les inactifs. La modalité de référence est celle qui a la plus petite valeur, notamment, les actifs occupés

X : matrice de variables explicatives telles que $X_1, X_2, X_3, \dots, X_p$. On s'assure d'abord dans une analyse de la matrice de corrélation, que les variables explicatives sont indépendantes les unes des autres.

β_{jk} : coordonnées de l'équation de régression pour la modalité k, j variant de 0 à p.

Interprétation des résultats :

- β_{jk} : effet de la variable X_j sur le logarithme des côtes de succès (i.e. $Y=k$).
- $e^{\beta_{jk}}$: odds ratio, c'est le facteur de changement des chances de succès lorsque X_j augmente d'une unité.
- $\beta_{jk} * \frac{e^{X\beta_{jk}}}{(1+e^{X\beta_{jk}})^2}$: effet marginal de la variable X_j , mesure de l'impact de la variation d'une unité de la variable X_j sur la probabilité de $P(Y=k)$. Exemple : si l'effet marginal de la variable X_j vaut 0,02, cela signifie que la variation d'une unité de cette variable entraîne une chance de 2% que $P(Y=a)$.

Adéquation et pouvoir explicatif du modèle

Le test d'adéquation du modèle se fait à partir de la probabilité de Chi deux. En régression logistique multinomiale, le test du Chi deux permet d'évaluer la qualité d'ajustement du modèle ou de tester l'hypothèse globale selon laquelle tous les coefficients explicatifs (sauf l'interception) sont égaux à zéro. Le modèle de régression est globalement significatif si la probabilité de Chi deux est inférieure à 5%. Ceci signifie que les variables indépendantes considérées dans l'ensemble expliquent la variation de la variable dépendante. Elles peuvent donc prédire la valeur de Y. Les indicateurs du test d'adéquation sont présentés ci-après :

Tableau : indicateurs du test globale d'adéquation du modèle

Indicateur	Valeur
Number of observations	9 169
Log likelihood	-6 483,9130
LR chi2(48)	3 501,1800
Prob > chi2	0,0000
Pseudo R2	0,2126

L'adéquation du modèle calculé a été validée par la probabilité de Chi deux qui vaut 0. Ceci signifie que les variables indépendantes considérées dans l'ensemble expliquent la variation de la variable dépendante. Elles peuvent donc prédire la valeur de Y. En outre, les coefficients de régression sont significatifs si la probabilité critique correspondante (P value) est inférieure à 10%.

Annexe 8 : Le personnel de l'ENEC 2024

La Coordination

1. Alain Didier AFANERE MEYVIANN, Secrétaire Général du Ministère du Travail, Coordonnateur Général (de la phase préparatoire à la collecte des données) ;
2. Colonel Bernard OBIE, Secrétaire Général du Ministère du Travail, Coordonnateur Général (de l'apurement des données à la publication des résultats) ;
3. Jean François TOMO EYENE, Directeur Général de l'Emploi, Directeur National de l'ENEC 2024 (de la phase préparatoire à la collecte des données) ;
4. Jean Bosco OBAME NDONG, Directeur Général de l'Emploi, Directeur National de l'ENEC 2024 (de l'apurement des données à la publication des résultats) ;
5. Janvier OYOUOMI MALI, Directeur Général de la Statistique (DGS), Directeur National Adjoint de l'ENEC 2024 ;
6. Jean Jacques ONDO MEGNE, Directeur Général Adjoint de la Statistique (DGS, Conseiller du Directeur National de l'ENEC 2024) ;
7. Symolin ONDO METO'O, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique du Gabon (phase de publication des résultats).

La Cellule technique d'exécution

1. Jean Bosco OBAME NDONG, Directeur Technique ;
2. Prisca Estelle NZENG, Directeur Technique Adjoint ;
3. Guy IKAPI, Responsable de la Division Administration ;
4. Saint-Daniel KOUBAGOY'ODOUNGA, Responsable Division Finances ;
5. Stevy OYANE MEZUI, Responsable de la Division Communication ;
6. Rodrigue NDONG, Responsable de la Division Traitement des données ;
7. Serges MAGANGA, Responsable de la Division Cartographie ;
8. Désiré ZE NGUEMA, Responsable de la Division Collecte des données ;
9. François Nicaise NKOGHE ZE, Responsable de la Division Analyse des données ;
10. Roland Cédric OKE AGBA, Responsable de la Division Informatique ;
11. Safiya SA'A DATOU épouse KOPEDINA, Cadre d'appui ;
12. Hermann SALLAH OLE, Cadre d'appui ;
13. Carène Leslie OBAME, Cadre d'appui ;
14. Fabrice MOGOYE, Cadre d'appui.

Les superviseurs généraux

1. Jean Bosco OBAME NDONG
2. Rodrigue NDONG
3. Nicaise NKOGHE NZE
4. Prisca Estelle NZENG
5. Guy IKAPI
6. Serges MAGANGA
7. Désiré ZE NGUEMA
8. Safiya SA'A DATOU épouse KOPEDINA

9. Fabrice MOGOYE
10. Carène Leslie OBAME épouse ABESSOLO
11. Hermann SALLAH OLE
12. Roland Cedric OKE AGBA

Les superviseurs d'application

1. Antoine Tidjane LELO KAMAGATE
2. Clément ESSONO MENDAME
3. Elie Léolin YOUNBI ENGOZOGO
4. Florent Brice MVE ELLA
5. Giusty OBIANG NGOU
6. Hilaire NGUEMA ELLA
7. Jeff BOUASSA
8. Lilyan MVE ONA Ulrich
9. Mélissa Clavérie KOMBA TENDELE
10. Rodex NDZIGUE ALLOGO
11. Tiburse Charly Tiburse Charly BIVEGHE BI NGUEMA
12. Toussaint ESSONO ENAME

Les enquêteurs

1. Ali BAMANGA
2. André Gustave MEGNE MBA
3. Beija Jocelaine WANDJIE ODJOGUI
4. Bibiche Déborah NTSAME ZUE
5. Christian OBIANG OKANE
6. Claude Edgard MAVIOGA
7. Esaïe Wilfried MANDAKA
8. Fleur-Gaëtan ZAME
9. Ghislain ONDO AKWE
10. Gildas NYARE MBA
11. Hans Daniel KANIMOUTE DALI
12. Hans Maël BOUNOUNOU
13. Harald Stéphane NZAME
14. Hélène NTSAME ZIMA
15. Josaphat Emmanuel ELLANG BIBE
16. Josiane Edwige MOUBAGHOU
17. Laraïssa Shéronne NZIENGUI NZIENGUI
18. Michel ILOKO MOUKALA
19. Mimosa NKUE
20. Morance OKOUE ASSOUMOU
21. Naomie Emmanuel SIMBOU KAMAGATE TENEN

22. Nina MOUSSOUNDA IBINGA
23. Noellie MEDZA ME NDONG
24. Orphelie Marielle BILOGHE ANZUE
25. Osgard MEYE ME ZOGHE
26. Prisca DJASSY Neferty
27. Prisca Zita OBONO EDJO
28. Régis KOMAMBEDJI SINADONG
29. Sylvana ETOMO OBIANG
30. Tite Svetlana LENGAMA KANDJO

Le personnel d'exploitation

1. Rodrigue NDONG
2. Jean Pierre ZIMA MEFE

L'agent informaticien

1. Roland Cédric OKE AGBA

L'assistance technique

1. Jean Pierre ZIMA MEFE, Conseiller Technique Principal
2. Ousman KORIKO, Consultant international, Expert en Enquêtes auprès des ménages.

Rédaction du rapport principal d'analyse

1. Jean Pierre ZIMA MEFE
2. Jean Bosco OBAME NDONG
3. Désiré ZE NGUEMA
4. François Nicaise NKOGHE NZE
5. Guy IKAPI
6. Prisca Estelle NZENG
7. Serges MAGANGA
8. Safiya S'ADATOU
9. Fabrice MOGOYE
10. Ruth Veronica MABEHANG, Cadre à la DGE

Rédaction du rapport de synthèse

1. Ousman KORIKO

Le Comité de lecture du rapport de synthèse

1. Hamidreza BAKHTIARIZADEH, BIT Genève
2. Donika LIMANI, BIT Genève
3. Yves PERARDEL, BIT Genève
4. Nadia TOUIHRI, BIT Abidjan
5. Diallo YACOUBA, BIT Dakar

Le Comité de validation du rapport de synthèse

1. Jean Bosco OBAME NDONG
2. Guy IKAPI
3. Patrick ALLOGHO EBANG, Ministère de l'Education Nationale
4. Prisca Estelle NZENG
5. Safiya SA'A DATOU épouse KOPEDINA
6. Francois Hugues MAYOMBO
7. Christian MBOMEYO ASSOUMOU, Cadre à la DGE
8. Ruth Veronica MABEHANG
9. Fabrice MOGOYE
10. Emma Flore MOULONGOU, Cadre à la DGE
11. Francois Nicaise NKOGHE NZE